



RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du Secteur Minier au Togo

Projet de Développement et de Gouvernance du secteur Minier (PDGM)
Crédit IDA N°57350

Août 2018

R2058

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	3
ACRONYMES	4
RESUME 5	
1.1 Présentation	6
1.2 Méthodologie et organisation de la consultation publique	6
1.2.1 Descriptif des zones de consultation	6
1.2.2 Équipe ayant réalisé la consultation publique.....	7
1.3 Rappels de base sur le processus d'implication des parties prenantes dans une consultation publique	8
1.4 Rappel des objectifs du processus d'implication	11
1.5 Mise en catégorie des parties prenantes lors de la consultation publique	11
1.6 Approche méthodologique des entrevues avec les parties prenantes et consultations collectives dans les régions	11
1.7 Collecte d'informations complémentaires	13
2 RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	15
2.1 Synthèse des résultats des visites de terrain	15
2.1.1 Appréciation de la consultation publique en région et sur les sites miniers.....	15
2.1.2 Commentaires reçus sur les sites visités.....	16
2.2 Synthèse des résultats des ateliers de consultation publique	17
2.2.1 Remarques préalables.....	17
2.2.2 Résultat de l'atelier 1 : Validation et priorisation par les parties prenantes des impacts environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires	18

2.2.3	Résultat de l'atelier 2 : Validation et priorisation par les parties prenantes des recommandations d'ordre politique, juridique et institutionnel.....	19
3	CONCLUSIONS.....	22
4	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	24
5	ANNEXES.....	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Réunion publiques larges	12
Figure 2 Réunion en focus group (ici des femmes orpailleuses ou non)	12
Figure 3 Exemple d'entretiens individuels	13

ACRONYMES

AFEMET	Association des Femmes du secteur minier ou en Entreprise du Togo
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
BAD	Banque Africaine de Développement
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Sectorielle
EPFI	Etablissement Financier qui applique les Principes de l'Equateur
NES	Norme Environnementale et Sociale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDGM	Project de Développement et de Gouvernance Minière
PP	Parties Prenantes
SFI	Société Financière Internationale

RÉSUMÉ

La consultation publique de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique du secteur minier au Togo a permis d'impliquer les autorités locales (élus, chefferies traditionnelles), les opérateurs industriels et artisanaux du secteur minier et les populations locales. Elle a permis d'assurer l'implication des parties prenantes dans le processus de prise de décision. Plus spécifiquement, la consultation a permis :

- D'expliquer le projet d'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique du secteur minier aux communautés locales (activités et enjeux) ;
- D'associer les différentes parties prenantes à la mise en évidence des enjeux environnementaux et sociaux ;
- De susciter la participation des populations locales (avis, craintes, préoccupations, suggestions et attentes) ;
- De collecter des données et informations socio-économiques sur les communautés locales en rapport avec le secteur, et des données sur les organisations des opérateurs du secteur artisanal ;
- D'asseoir les bases d'un accord de principe pour la mise en œuvre concertée des actions prévues dans le plan d'action environnemental et social.

Pour cela, le processus d'implication des parties prenantes s'est basé sur une démarche participative qui s'est articulé autour de deux (2) axes essentiels réalisés conjointement : (i) l'information préalable des parties prenantes et (ii) les rencontres d'échanges et de discussions avec les principaux acteurs du secteur minier (la participation). Deux ateliers de consultation publique au niveau national ont été organisés à Lomé regroupant les différentes catégories de parties prenantes. Ils ont permis de partager les résultats de l'analyse du Consultant sur le secteur minier artisanal et industriel, et de réaliser un consensus sur la bonne compréhension des problématiques environnementales et sociales du secteur ainsi que la validation des recommandations.

1.1 Présentation

Une première partie du rapport de consultation publique est consacrée au rappel des termes méthodologiques suivis pour l'organisation et la réalisation de la Consultation Publique de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du Secteur Minier au Togo. Elle permet d'exposer les principes essentiels constituant « l'idéal-type » méthodologique de la consultation publique et du processus d'implication des parties prenantes adopté visant à suivre les meilleurs principes recommandés par les normes, guides et recommandations internationales dont celles de la Société Financière Internationale (SFI) et celles de la Banque Mondiale (NES).

La deuxième partie du rapport rend compte de la réalisation de l'atelier et des résultats obtenus. En effet, le processus d'implication a permis de relever les opinions des différentes parties prenantes, les avis, et explications des différents acteurs passifs ou actifs, impliqués ou concernés par le secteur minier ou ses impacts au niveau national, régional et local. Il a consisté en une collecte d'information sur le terrain impliquant des activités minières. Cela a permis de construire les analyses situationnelles des différentes composantes du secteur qui seront exposées dans le rapport sur l'état des lieux du secteur minier au Togo, et à identifier les contraintes et les problèmes et à transmettre les informations d'une partie prenante à une autre.

La consultation publique a permis dresser l'état des lieux des impacts des différentes activités, les conflits d'intérêts ou les conflits d'accès aux ressources, les désaccords sur les objectifs ou les axes de développement; à lister les avantages et bénéfices, à formuler les attentes et les revendications en y faisant participer l'ensemble des acteurs concernés ou touchés.

1.2 Méthodologie et organisation de la consultation publique

Cette partie concerne les choix méthodologiques et l'organisation du déroulement de la consultation publique.

1.2.1 Descriptif des zones de consultation

La consultation s'est déroulée dans un premier temps avec les acteurs localisés à Lomé, puis dans un second temps dans les régions. Le tableau 1 présente la liste des sites miniers visités.

Table 1 : Liste des sites miniers visités.

<i>Régions administratives</i>	<i>Localités</i>	<i>Sites des entretiens</i>	<i>Types d'exploitation minière</i>
Lomé Commune	Bè Lagune	SAD : 3è et 4è Lacs	Dragage de sable
Région Maritime	Agbélouvé	GRANUTOGO	Concassage (gravier)
Région Maritime	Tabligbo (Cité, Bado, Kinékondji)	WACEM	Calcaire
Région Maritime	Tabligbo (Sikakondji)	SCANTOGO	Calcaire
Région Maritime	Kpémé (Christ Roi, ville, Aglomé 2, Goumoukopé)	SNPT / USINE	Phosphates
Région Maritime	Hahotoé (Dagbati Todomé, Todomé Apéyéyéomé, Kpomé-Agomé)	SNPT/ MINE	Phosphates
Région Maritime	Dalavé	CARRIERE YOBO SEDZRO	Sable
Région des Plateaux	Kpalimé (Akata-Mégbé, Akata-Kanam)	CARRIERE DE QUATZITE	Quartzite
Région des Plateaux	Agbandi (ville et bords du fleuve Mono)		Or
Région des Plateaux	Klabé-Azafi		Diamant, Or
Région des Plateaux	Pagala Village et mine	POMAR	Marbre
Région Centrale	Kéméni (Ayouwadè, Fizodè)	TECHMINES	Or
Région Centrale	Koumoniadè		Or
Région de la Kara	Bandjéli	MM MINING	Fer

Par la suite, un grand nombre de catégories de Parties Prenantes (PP) ont été réunies lors de deux ateliers réalisés à Lomé. Ces ateliers visaient à partager l'information sur l'ensemble du secteur, à réaliser un consensus sur l'analyse des problèmes, présenter des propositions et à valider des recommandations et axes nécessaires d'intervention dans une prochaine politique sectorielle nationale.

Cette consultation publique a été réalisée en associant les deux phases traditionnelles d'une consultation publique : (1) Information et participation, et (2) validation des options, priorités et recommandations.

1.2.2 Équipe ayant réalisé la consultation publique

L'équipe d'experts qui a réalisé la consultation publique dans le cadre de l'EES est décrite dans le tableau 2 ci-après.

Table 2 : L'équipe d'experts qui a participé à la consultation publique.

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Thématique spécifique</i>
Karin FUERI	Chef de mission Expert en gestion environnementale du secteur minier	Secteur minier industriel et artisanal ; Impacts environnementaux
Stéphane BOUJU	Socio-anthropologue ; Expert chargé de la Consultation Publique	Secteur minier industriel et artisanal ; Impacts sociaux
Mohammed EL HAKKAHOUI	Expert Ingénieur des mines	Mines industrielles
Koffi KARA-PEKETI	Expert en Santé Publique	Impacts sur la sécurité et la santé

1.3 Rappels de base sur le processus d'implication des parties prenantes dans une consultation publique

Un premier point méthodologique de référence est issu du "Manuel des bonnes pratiques pour les entreprises réalisant des affaires sur les marchés en développement" de la SFI¹ (p. 35).

- Le public doit pouvoir **s'exprimer** sur les décisions concernant des actions qui pourraient affecter leur vie.
- La participation publique inclut la promesse que la contribution du public aura une influence sur la décision.
- La participation publique permet de promouvoir des décisions durables **en reconnaissant et en communiquant les besoins et les intérêts de tous les participants**, y compris les preneurs de décisions.
- La participation publique recherche et **facilite l'implication** de ceux qui sont potentiellement affectés ou intéressés par une décision.
- La participation publique **recherche les suggestions émanant des participants** en concevant la manière avec laquelle ils participent.
- La participation publique fournit à tous les participants des informations dont ils ont besoin pour s'investir de manière significative.
- La participation publique **communique aux participants** comment leurs suggestions ont influencé la décision.

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD) dans son manuel de consultation des parties prenantes édité en 2001², le processus participatif ou Consultation Publique, peut être défini comme le processus par lequel des personnes intéressées (parties prenantes) influencent et contrôlent ensemble les initiatives d'intervention, les décisions et ressources qui les concernent. Dans la pratique, cela implique l'adoption de mesures pour identifier les parties prenantes concernées, partager l'information avec elles, écouter leurs points de vue, les impliquer dans le processus de planification de l'intervention et de prise de décision, contribuer au

¹Dialogue avec les Parties Prenantes : Manuel des bonnes pratiques pour les entreprises réalisant des affaires sur les marchés en développement" 2007 IFC. 202p.

² Manuel de Consultation et de Participation des Parties Prenantes aux Opérations de la BAD (2001).

renforcement de leurs capacités et, enfin, leur donner la possibilité d'initier, de gérer et de contrôler elles-mêmes les interventions les concernant. La Norme de Performance 1 de la Société Financière Internationale (SFI) portant sur l'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux³ indique que l'engagement des parties prenantes est la base d'une relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux d'un projet.

La participation implique:

- Une collaboration : réflexion conjointe et définition des résultats responsabilisant les parties prenantes pour l'exécution des mesures recommandées ;
- Une prise conjointe des décisions: réunion ou assemblées organisées pour identifier les priorités.

On peut considérer deux catégories de parties prenantes (d'après les catégories énoncées par la BAD) :

- **Les parties prenantes principales** : « *qui sont les bénéficiaires d'une activité de développement ou ceux qui sont directement touchés (positivement ou négativement) par elle. Elles comprennent les populations locales (les individus ou les organisations à base communautaire) sur la zone du projet/programme, en particulier les pauvres et les groupes marginalisés qui ont traditionnellement été exclus de la participation dans les efforts de développement* ».
- **Les parties prenantes secondaires** : « *qui sont ceux qui influencent une intervention de développement ou sont indirectement touchés par elle. Elles comprennent le gouvernement emprunteur, le ministère de tutelle et le personnel du projet, les organismes d'exécution, les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, les entreprises du secteur privé, la Banque et ses actionnaires et d'autres organismes de développement* ».

Le 4 août 2016, le Conseil d'administration de la Banque Mondiale a approuvé un nouveau Cadre Environnemental et Social⁴ pour aider à protéger les populations et l'environnement dans la mise en œuvre des projets d'investissement qu'elle finance. Ce nouveau Cadre remplacera les politiques de sauvegarde actuelles au cours de l'année 2018 (la date exacte reste à déterminer). La Norme Environnementale et Sociale (NES) 10 du Cadre Environnemental et Social précise que le terme « *partie prenante* » se réfère :

- Aux personnes ou aux groupes qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet (*les parties affectées par le projet*) ;
- Aux personnes ou aux groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (*les autres parties intéressées*).

³Les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, SFI (2012).

⁴ Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale (2016) ; Banque Mondiale, Washington, DC.

Pour ce qui concerne les PP appartenant aux communautés, la norme de Performance 4 de la SFI⁵ "Santé, sécurité et sûreté des communautés" précise bien que *"les communautés ne sont pas homogènes, et les impacts qui doivent être pris en compte peuvent être différents au sein des groupes locaux, y compris les groupes vulnérables d'hommes, de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de personnes handicapées"*. Il convient donc de s'assurer que ces catégories sont bien impliquées dans le processus de consultation.

Lors des réunions, **nous avons demandé à ce que toutes les catégories d'acteurs soient présentes**. Nous avons donc réuni des chefs et notables, des jeunes hommes et femmes et des personnes âgées des deux sexes, des artisans, des élus locaux représentant les « groupes sociaux locaux » ou « communautés locales ».

Par ailleurs, les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la SFI attirent l'attention sur la discrimination sexuelle ou l'inégalité des chances entre les hommes et les femmes. Le processus de mise en participation de cette consultation publique a donné, autant qu'il a été possible et de façon la plus équitable, la parole aux représentants des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées notamment).

Les Principes de l'Équateur (2013)⁶ sont un référentiel du secteur financier pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques sociaux et environnementaux pour les opérations de financement de projet. Les établissements financiers qui appliquent les Principes de l'Équateur (EPFI) demande au client (des projets de catégorie A et B) d'apporter la preuve d'une participation effective des parties prenantes dans le cadre **d'un processus continu et structuré adapté à la culture locale** des communautés affectées et :

"Pour les projets présentant des impacts adverses potentiellement importants pour les communautés affectées, le client mènera un processus de participation et de consultation de manière informée. Le client adaptera son processus de consultation aux risques et aux impacts du projet, à la phase de développement du projet, aux préférences linguistiques des communautés affectées, à leurs processus de prise de décision, et aux besoins des groupes défavorisés et vulnérables. Ce processus devrait être exempt de toute manipulation, interférence, coercition et intimidation externes".

Notre démarche pour la réalisation du processus de consultation publique de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique du secteur Minier au Togo, a été en parfaite cohérence avec ces dispositions. **Nous avons privilégié les échanges les plus directs et les plus intimistes possibles** afin de dégager les personnes entrevues, notamment les

⁵Idem à 2.

⁶Les Principes de l'Equateur (2013). Cadre de référence du secteur financier visant à identifier, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des projets.

femmes ou jeunes hommes, du regard ou de l'écoute de personnes leur étant étrangères ou porteuses d'autorité.

1.4 Rappel des objectifs du processus d'implication

Les trois objectifs concrets du processus d'implication des PP dans la mise en place du projet sont :

- promouvoir une compréhension commune du projet ;
- s'assurer de la participation à la définition technique et territoriale des axes prioritaires d'intervention et donc de leur acceptation sociale ;
- partager et mettre en évidence l'ensemble des contraintes (positives et négatives) relative à la mise en place du projet en impliquant l'ensemble des parties prenantes dans la recherche des solutions et des meilleures manières de faire. Cet aspect a été le focus de l'atelier organisé à Lomé et faisant intervenir, en un même moment, la plus grande diversité de parties prenantes.

1.5 Mise en catégorie des parties prenantes lors de la consultation publique

Tout au long du processus de mise en participation, les catégories suivantes de parties prenantes ont été consultées (voir les listes des différentes consultations en annexe 1 pour plus de détail) :

- les services de l'État / autorités gouvernementales : administrations centrales (Ministères, directions nationales, agences nationales, organismes interministériels, comités nationaux), les services déconcentrés (administrations préfectorales, directeurs préfectoraux des services déconcentrés, sous-préfets et administrations sous-préfectorales, et les administrations locales);
- la société civile locale (les représentants élus, les acteurs sociaux locaux de base, les populations locales en tant que groupes organisés, les représentants de groupes d'intérêts, les chefs traditionnels) ; les associations (groupement de femmes et de jeunes), les communautés et individus affectés;
- les organisations associatives, principalement représentants des populations locales ou œuvrant dans le secteur de l'environnement ;
- les opérateurs privés du secteur minier industriel et artisanal intervenant dans la zone d'intervention.

1.6 Approche méthodologique des entrevues avec les parties prenantes et consultations collectives dans les régions

Dès le début de l'étude, nous avons organisé un large faisceau de rencontres visant la participation des diverses parties prenantes, préalablement recensées lors de la phase d'identification et sélection des PP à Lomé (conjointement avec le PDGM, la DGMG et l'ANGE). Ces

séances d'information et de collecte d'information ont consisté notamment en des réunions publiques regroupant plusieurs catégories d'acteurs en une même séance d'entretien (Figure 1).



Figure 1. Réunions publiques larges.

Parfois, les réunions ont pu regrouper une seule catégorie d'acteur afin de préserver les accès à la parole et la fourniture d'avis non influencés (Figure 2, un groupe de femmes).



Figure 2. Réunion en focus group (ici des femmes orpailleuses ou non).

En fonction des occasions, nous avons organisé des entretiens individuels ou familiaux en situation d'entretien non organisés et à l'impromptu en fonction de la disponibilité des personnes.

Les entretiens individuels ont été privilégiés avec les agents de l'administration, les membres des organisations de la société civile, et les

représentants des entreprises minières, des membres d'unité familiale ou d'artisans sur les sites d'exploitation artisanal (Figure 3).

Les entretiens de groupe ont été privilégiés dans les communautés locales et les associations féminines.

A chaque rencontre, il a été question :

- d'exposer les objectifs de l'étude et/ou, le plus souvent, les résultats intermédiaires ou les analyses intermédiaires (de définition du concept) sur lesquelles portent le débat ;
- d'obtenir un consensus sur le partage des constats et sur les propositions permettant de résoudre les manquements identifiés lors du diagnostic environnemental et social relatif aux impacts des activités minières mais également relatif aux impacts des pratiques et habitudes des communautés.



Figure 3. Exemples d'entretiens individuels.

1.7 Collecte d'informations complémentaires

Des informations complémentaires ont été collectées au cours des visites des sites industriels, auprès des différents services impliqués dans l'exploitation et la gestion des relations avec les populations locales périphériques. De même, les visites des localités (communautés locales) impliquées ou impactées par les activités minières, ainsi que les visites de site de production, ont permis de rencontrer des acteurs ayant alimentés les éléments factuels et les problématiques des situations locales.

Le secteur artisanal n'a bénéficié que de très peu de travaux permettant d'en décrire les composantes, le contexte d'encadrement par les services de l'Etat et les problèmes d'impact. Cette collecte d'information a permis d'alimenter les chapitres de l'EESS :

- "Etat des lieux du secteur minier au Togo" ;
- "Descriptif des impacts du secteur minier au Togo", se déclinant en impacts environnementaux, impacts sociaux, impacts sur la sécurité et la santé).

Cette phase a permis également de collecter des informations permettant de proposer des mesures d'atténuation correspondantes. Les chapitres cités précédemment sont intégrés dans le rapport de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du secteur minier au Togo.

2 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

2.1 Synthèse des résultats des visites de terrain

2.1.1 Appréciation de la consultation publique en région et sur les sites miniers

Sur les sites, beaucoup des PP de la société civile se sont déclarées satisfaites de cette occasion de donner leur avis sachant que le contexte industriel présentait :

- des situations de conflit et de frustration entre les opérateurs miniers industriels et les communautés locales ;
- des situations d'impatience vis-à-vis des autorités sectorielles plusieurs fois interpellées mais considérées comme inactives face aux problèmes posés ;
- des situations de méfiance des artisans vis-à-vis des autorités locales et des services sectoriels.

La principale contrainte identifiée par l'équipe sur les sites de production était l'accompagnement par une délégation nombreuse sur les sites artisanaux ce qui a posé des problèmes de mise en confiance des personnes interrogées.

Une stratégie de répartition des équipes lors des visites a rapidement été mise en place afin de réduire les risques d'influencer le contenu des informations surtout lors d'un passage non itératif auprès d'interlocuteurs souvent surpris de notre arrivée. La division de la délégation en équipe a eu pour conséquence de réduire la pression sur les interlocuteurs et permis de réaliser la consultation publique dans de bonnes conditions.

De manière générale, les PP ont bien compris l'objectif de l'EES. Ils ont appréhendé de manière positive, la démarche pour l'amélioration de la gouvernance du secteur minier. Toutes les PP ont participé et les avis émis collectivement ont été validés par des entretiens individuels.

On peut remarquer que les gens, comme dans d'autres pays sur de telles consultations, n'ont pas l'habitude que l'on vienne demander leur avis sur des politiques à l'échelle nationale. Les visions problématiques portées à notre connaissance restent généralement à l'échelle des communautés et les propositions concernent des situations locales concrètes.

La situation des impacts et des problèmes de développement sectoriel est très différente d'un site minier à l'autre. **La compréhension des situations locales était donc capitale** pour mieux analyser et rapporter les propositions.

2.1.2 Commentaires reçus sur les sites visités

Les commentaires les plus formulés, pour chacun des groupes concernés sont énumérés ci-dessous. Les commentaires sont présentés en fonction des défis, des orientations et des objectifs de la stratégie.

3.1.2.1 Principaux commentaires collectés sur les sites industriels privés

- Grandes entreprises : Les emplois qualifiés ou même peu qualifiés ne peuvent être confiés aux autochtones, leur niveau de formation est insuffisant (main d'œuvre qualifiée du Bénin et Nigéria, cadres internationaux).
- Moyennes et petites entreprises : Les emplois qualifiés ou même peu qualifiés ne peuvent être confiés aux autochtones, leur niveau de formation est insuffisant. Beaucoup des travailleurs qualifiés en poste dans les moyennes et petites entreprises viennent de Lomé.
- Les entreprises industrielles se mettent en relation avec la chefferie locale et les maires et préfets pour gérer les conflits.
- A l'exception d'une seule (SCANTOGO), les entreprises industrielles déclarent intervenir à la demande, au coup par coup, en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.
- Les populations sont majoritairement indemnisées mais les procédures sont systématiquement critiquées (peu claires, pas d'interlocuteurs dédiés aux relations communautaires, retards dans les indemnisations ou compensations, mauvaises organisations des compensations et des relocalisations).
- Sur certains sites, les populations déclarent que les industriels ne respectent pas leurs engagements (ex. mines d'or, de fer, de marbre). Les populations se déclarent frustrées, démunies et trompées. Sur ces sites, les populations reprochent aux services techniques (direction des mines) de ne pas intervenir pour faire respecter les accords.
- Les terres ne sont pas réhabilitées après utilisation, elles restent indisponibles pour les communautés.
- En dehors de la doléance majeure liée à la demande d'emploi, les plus gros problèmes sont liés aux compensations foncières, aux impacts sur les ressources en eau, à la poussière avec des conséquences sur leur santé (à type rhinites, de bronchites, de conjonctivites et de maladies diarrhéiques).
- Certaines mines industrielles n'utilisent pas les prestations de service des communautés locales (mine de fer : logement et restauration).

2.1.2.1 Principaux commentaires recueillis sur les sites artisanaux

- Les travailleurs miniers artisanaux ne sont pas reconnus par les autorités préfectorales ni par les services techniques, parfois tolérés, parfois pourchassés.
- Personne ne leur vient en aide dans leur activité : beaucoup de choses ont été promises, peu se sont réalisées.
- Les relations entre les artisans miniers et les communautés locales sont essentielles.
- Les conflits d'accès à la terre sont nombreux entre artisans et propriétaires fonciers, notamment les agriculteurs, mais ils sont gérés localement.
- Les artisans ont besoin d'être encadrés par des organisations représentatives.
- L'absence de protection sociale et de structure sanitaire a été souvent soulevée par les PP.

2.2 Synthèse des résultats des ateliers de consultation publique

2.2.1 Remarques préalables

Le premier atelier de consultation publique dans le cadre de l'EESS a eu lieu le 23 mars 2018 à Lomé et a réuni les principales parties prenantes de l'étude. Un deuxième atelier de consultation publique a eu lieu le 20 août 2018, aussi à Lomé, conformément au calendrier de l'EESS et dans les mêmes conditions de mise en participation avec un public élargi aux PP identifiées durant la période qui s'est écoulée entre les deux ateliers.

Les rapports des ateliers de consultation publique sont fournis en annexe. Les programmes complets des ateliers, les listes des participants ainsi que les présentations de l'équipe d'experts se trouvent également en annexe à ce rapport.

2.2.1.1 Les ateliers nationaux organisés à Lomé

L'atelier 1 de partage d'analyse et de mise en complément, de validation de la situation de référence et d'identification des priorités environnementales et sociales pour le secteur minier a été organisé à Lomé. Il a rassemblé des représentants de toutes les catégories d'acteurs y compris ceux localisés dans les régions.

L'atelier a permis de:

- Informer de l'objet d'une EESS : les objectifs de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique du secteur minier ont été expliqués (information) ;
- Exposer les situations actuelles des secteurs artisanaux et industriels; une emphase particulière a été portée sur le secteur artisanal relativement peu connu au Togo (information) ;
- Recueillir les avis, recommandations, visions des PP afin de les intégrer dans l'analyse de la situation nationale du secteur minier (participation) ;

- Mettre en débat les informations, de compléter les données sur ces deux composantes du secteur minier afin d'avoir une situation descriptive consensuelle qui soit la plus exhaustive possible (participation) ;
- Arriver à un consensus avec les différentes PP sur l'ordre de priorité des problèmes environnementaux et sociaux identifiés et sur les mesures nécessaires pour y apporter une réponse (participation).

L'atelier 2 a consisté à exposer les principales recommandations d'ordre politique, juridique et institutionnel et les points de réalisation y afférant. L'atelier 2 a permis de :

- Rappeler les objectifs et les composantes de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du secteur minier (information) ;
- Rappeler les caractéristiques et le processus de la consultation publique (information) ;
- Présenter les différentes recommandations d'ordre politique, juridique et institutionnel et en débattre en plénière (information) ;
- Organiser des groupes de travail afin d'examiner et amender les différentes propositions, et de valider les résultats ensuite en plénière (participation).

2.2.2 Résultat de l'atelier 1 : Validation et priorisation par les parties prenantes des impacts environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires

2.2.2.1 Impacts majeurs à gérer en priorité dans le domaine de l'environnement

- Dégradation et perte des sols (pollution, perte des terres cultivables, impact visuel négatif des déchets miniers sur le paysage).
- Impacts sur les ressources en eau (pollution, concurrence d'accès aux ressources, dégradation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques).
- Impacts sur la végétation (déforestation/défrichement, perte des habitats naturels et menace de disparition de certaines espèces endémiques).

2.2.2.2 Impacts majeurs à gérer en priorité dans le domaine social

Secteur industriel :

- Non-respect des engagements conventionnels ou réglementaires, notamment du fait des faibles moyens des institutions en charge du suivi et du contrôle et de leur manque d'autonomie financière.
- Iniquité de l'accès à l'emploi pour les populations locales, par manque de formation répondant à la demande et d'absence de la mise en priorité de leur recrutement.
- Absence dans le secteur industriel d'interlocuteurs et de services spécialisés, formés, dédiés aux relations avec les communautés.

Secteur artisanal :

- Marginalisation du secteur due à l'absence de définition du statut de mineur artisanal qui empêche les acteurs du secteur de recevoir un appui effectif des services techniques.
- Exposition aux risques des catégories vulnérables (enfants et femmes) par l'appui aux groupements féminins déjà constitués afin d'améliorer les conditions des femmes et enfants en bas âges dans les sites miniers.

2.2.2.3 Impacts majeurs à gérer en priorité dans le domaine sécuritaire et sanitaire

- Problèmes sanitaires (respiratoires, gastro-intestinaux, oculaires) liés aux poussières produites par les activités minières industrielles sans aucune mesure de protection et de prévention.
- Taux élevé d'incidents avec dommages corporels occasionnés par les activités minières artisanales par manque de mesures de prévention, de protection sociale et de structures sanitaires adéquates.
- Exposition de la petite enfance (au dos de leur mamans ou assis dans les environs des mines) et des enfants mineurs aux risques liés aux activités minières du fait de l'absence d'organisation des orpailleuses, majoritaires dans le secteur.

2.2.3 Résultat de l'atelier 2 : Validation et priorisation par les parties prenantes des recommandations d'ordre politique, juridique et institutionnel

Toutes les recommandations proposées ont été adoptées, quelques amendements ont ajusté la précision des propositions.

2.2.3.1 Recommandations amendées et adoptées en groupe de travail et validées en plénière

Les recommandations du Rapport LA3 ont été présentées, discutées en groupes et validées en plénière, avec l'incorporation ou pas d'amendements. Trois groupes de travail ont été organisés pour évaluer et discuter des propositions :

- Groupe de travail 1 : a examiné et discuté les recommandations d'ordre politique et juridique 8.1 à 8.3 du Rapport LA3
- Groupe de travail 2 : a examiné et discuté les recommandations d'ordre politique et juridique 8.4 à 8.7 du Rapport LA3
- Groupe de travail 3 : a examiné et discuté les recommandations d'ordre institutionnel 9.1 à 9.6 du Rapport LA3

Groupe 1

Recommandation 8.1

La recommandation a été validée en l'état.

Recommandation 8.2

La recommandation a été validée en l'état.

Recommandation 8.3

La recommandation est validée retenue avec l'amendement proposant l'intégration des protocoles de la procédure de réhabilitation

environnementale des sites miniers et la recommandation de la mise en place d'un Schéma d'Aménagement du Territoire. Cette dernière proposition a longuement été discutée notamment en considérant que le ministère du plan, ministère transversal, doit prendre en compte les impératifs des autres secteurs, dont la mine et l'environnement. C'est une recommandation pour le gouvernement, retenue par la majorité des PP. Elle a été ajoutée comme nouvelle recommandation au rapport (nouvelle Recommandation 8.2).

Groupe 2

Recommandation 8.4

La recommandation a été validée avec l'amendement d'utiliser le mot « affiner » et non le mot « finaliser ».

Recommandation 8.5

La recommandation a été validée avec l'amendement d'y adjoindre que l'actualisation du code minier fasse référence au code de l'enfant.

Recommandation 8.6

Cette recommandation a été validée en l'état.

Recommandation 8.7

Cette recommandation a été validée en ajoutant que les EIES doivent être produites en langue nationale avec un résumé traduit en langue locale, diffusé localement avant la validation publique.

Groupe 3

Recommandation 9.1

Il y a eu de nombreux débats sur cette recommandation notamment il a été préféré la création d'une division et non pas d'une direction. La proposition de fusionner les points 1 et 3 a été validée.

Recommandation 9.2

La recommandation est validée en substituant au point 1 la création d'un service par le renforcement de services existant et au point 2 en ayant changé l'expression "augmentation des moyens logistiques" en "amélioration des moyens logistiques".

Recommandation 9.3

Recommandation validée en ajoutant Direction Générale de l'Aménagement du Territoire dans les institutions à mettre en collaboration

Recommandation 9.4

Il a été proposé d'ajouter les acteurs tels que les entreprises, les organisations de la société civile, les médias. L'équipe d'expert propose alors de substituer le terme sensibilisation et terme formation.

Recommandation 9.5

Le vocabulaire utilisé dans la recommandation pourrait laisser croire à une relation conflictuelle entre les partenaires alors qu'il s'agit d'affirmer

l'autonomie fonctionnelle des services de l'ITIE. Il a été donc proposé d'enlever le mot « conflit ».

Recommandation 9.6

La recommandation a été validée en l'état

2.2.3.2 Mise en hiérarchie des recommandations

Conformément aux prescriptions des termes de référence, il a été proposé une mise en hiérarchie des recommandations ce qui d'un point de vue fonctionnel les aurait mises en situation concurrentielles alors que de nombreuses recommandations sont liées les unes aux autres et complémentaires. Il a été considéré qu'il n'y n'aurait pas de sens à les réaliser indépendamment les unes des autres ou dans un ordre de préférence que l'assemblée s'est refusée de déterminer. Les participants au deuxième atelier de consultation publique considèrent donc toutes les recommandations d'égales importances et priorité, sachant qu'il a été évoqué dans l'assemblée plénière que les consultants proposeraient des échelles de temps pour conseiller l'étalement des réalisations.

2.2.3.3 Appréciation générale du contenu des propositions de recommandations

La présentation de la situation du secteur minier, la détermination des impacts et les propositions de recommandation (juridiques, institutionnelles et politiques) ont reçu un accueil majoritairement positif de la part des différentes catégories de participants et des organismes qui se sont prononcés. Aucune des modifications demandées ne remet en cause la pertinence et le contenu général des propositions qui toutes ont été validées.

3 CONCLUSIONS

L'appréciation de la consultation publique en atelier par les participants a été mentionnée comme conforme aux attentes de tous les participants. Il a été noté la visite de la grande diversité des types de mine à travers le pays et le temps consacré à s'entretenir avec les acteurs locaux et les populations locales dans chacun de ces sites. La très bonne diversité des personnes présentes, représentant la diversité des acteurs locaux, organisations, institutions, représentants élus de la société civile et représentants des services techniques et directions nationales a été mentionnée à plusieurs reprises.

La seule critique relevée par l'un des participants lors d'une pause a été que les temps de débats n'étaient pas assez longs. Ce qui conduit à restreindre les débats et donc à ne pas favoriser les prises de paroles de personnes les plus "timides". Nous concordons avec cet avis, d'où notre proposition d'élargir à l'avenir à une journée et demie au minimum ce genre d'atelier de CP. Ce qui est d'ailleurs en général le cas sur ce genre de problématique stratégique. Les contingences des disponibilités des différentes personnes et représentants, de la programmation et des fêtes religieuses n'ont pas permis de faire autrement.

La consultation publique de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique du secteur minier au Togo s'est donc déroulée selon les meilleurs critères possibles d'organisation, de stratification des parties prenantes, de réalisation des entrevues et de participation de l'ensemble des catégories d'acteurs. On peut donc juste mentionner un temps considéré un peu réduit consacré aux débats public en atelier, et également pour visiter les différents sites miniers sur le terrain.

Néanmoins, toutes les catégories de parties prenantes ont été rencontrées et ont eu l'occasion, à un moment ou un autre, de donner leur avis. Les enjeux de l'étude ont été présentés aux communautés locales lors des visites de terrain et à toutes les autres parties prenantes consultées, ce qui a permis de les associer à la mise en évidence des problèmes environnementaux et sociaux, de relever leurs avis, craintes, préoccupations, suggestions et attentes, et de collecter des données et

informations socio-économiques et environnementales en rapport avec le secteur.

Des parties prenantes supplémentaires, rencontrées entre les deux dates d'atelier, ont été invitées à l'atelier 2 car la démarche participative est un processus toujours dynamique et non figé. Personne n'avait mentionné leur existence, d'où cette « découverte » tardive. Leurs avis ont été donc pris en compte.

Chacun a pu ensuite, lors des ateliers, discuter de la validité des présentations des situations des secteurs miniers et des propositions du Consultant.

Les points majeurs d'intervention lors des débats et des échanges relatifs aux recommandations stratégiques sont les suivants :

- Le premier concerne **le secteur artisanal**. Il s'agit de développer des études pour mieux le connaître (diversité des acteurs, des organisations, des modes de production), de développer un cadre réglementaire adapté à chacune des situations particulières. Il s'agit également de l'encadrer techniquement pour en rendre les exploitants plus efficaces et favoriser son développement économique tout en réduisant les impacts actuellement incontrôlés. Le secteur artisanal minier est donc un enjeu majeur pour le Togo.
- Le deuxième grand domaine de préconisation stratégique concerne **la réglementation des activités minières dont l'actualisation du Code Minier**. Il s'agit notamment de développer les moyens de la bonne application des règles et règlements, de mettre en place des systèmes de contrainte afin de garantir leur bonne observance.
- L'exigence de **qualité des EIES**, l'amélioration des systèmes de suivi et de contrôle des PGES et le renforcement des compétences et moyens des services en charge de cela ont plusieurs fois été évoqués comme éléments indispensables à la bonne gestion du secteur et à la nécessaire réduction des impacts sociaux et environnementaux.
- Enfin, une inquiétude s'est plusieurs fois manifestée, celle de savoir comment assurer la transformation des recommandations stratégiques de la Consultation Publique en actions et réalisations concrètes permettant d'améliorer la gestion, le développement et la bonne gouvernance du secteur minier togolais.

4 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dialogue avec les parties prenantes : Le Manuel des bonnes pratiques pour les entreprises réalisant des affaires sur les marchés en développement (2007), Société Financière Internationale (IFC).

Le Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale (2016) ; Banque Mondiale, Washington, DC. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO

Le Manuel de Consultation et de Participation des Parties Prenantes aux Opérations de la BAD (2001).

Les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale (2012), Société Financière Internationale (IFC), version française.

Les Principes de l'Équateur (2013). Cadre de référence du secteur financier visant à identifier, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des projets.

5 ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées lors des consultations publiques dans le cadre de l'EESS

Localité/ entreprise minière	Nom et prénom	Organisation/Catégorie d'acteur	Contacts	Thématique abordée
Lomé	M.Ouro-Akondo	MME	90042484	Gouvernance et gestion environnemental et social du secteur minier
Lomé	M. Gbengbertane	MME	90023198	idem
Lomé	M. Sogle	MME	90111200	Idem
Lomé	M. Wanda	MME	98111011	Idem
Lomé	M. Adjehoun	MME	90052865	Idem
Lomé	M. Sébabé	ANGE		Idem
Lomé	M. Sanoussi	ANGE	90287907	Idem
Lomé	M. Hazou	ANGE	90360236	Idem
Lomé	M. Agbemadon	ITIE		Idem
Lomé	M. Dzivenou	ITIE	90280882	Idem
Lomé	Mme. Nayo	Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et l'Emploi des Jeunes - MDBAJEJ	91434654	Idem
Lomé	M. Duamey-Kosto	MDBAJEJ	1309990	Idem
Lomé	M. Badjalat	MDBAJEJ	91916626	Idem
Lomé	M. Gani	Ministère de l'Action Sociale	90125727	Idem
Lomé	Mme. Otimi	Ministère de l'Action Sociale	90227267	Idem
Lomé	Mme. Melessiké	Ministère de l'Action Sociale		Idem
Lomé	M. Nawanou	Ministère de la Decentrization		Idem
Lomé	Abiguime	SIG/MERF		cartographie des aires protégées
Lomé	Kpidiba K Bona	DRF	90325915	stratégies des aires protégées cartographie des AP, relations intersectorielles
Lomé	Nayabi Limbila	DRF	90254950	
Lomé	Aboudou Mensa	DRF	90024654	
Lomé	Apoda Chamsoudine	DRF	90004466	
Lomé	N'Po Tissama Y	DRF	90254829	
Lomé	Okoumassou Kotchika	DRF/DARG	90125405	
Lomé	Mme Poutouli	AFEMET : Association des femmes du secteur minier ou en entreprise du Togo. ONG	90 31 58 57 contact@afemet.org	Insertion des femmes dans les sites d'extraction
Lomé	Amegadze koukou Cyril mensah Samye Kossi Assem EKUE Missiamelou Cecile :	Amis de la Terre ONG	90246667 22325959, 97124496,	Impacts et secteur artisanal
				question liée à la dégradation des terres
Tsévié	M. Karamon	DGMG Region Maritime		Gouvernance et gestion environnemental et social du secteur minier
Atakpamé	M. AGOE	DGMG Région des Palteaux et Centrale		idem
Sokodé	M. Tchassia	DGMG Région de la Kara		idem
SAD	HOUNDAKO Serge	DG SAD	98927413	Gouvernance et gestion des impacts
	Paul	Responsable technique du site de dragage sur le 4è Lac		
GRANUTO GO	M. Diaz	Responsable exploitation	90647935	
	NABIGOU	Chef Moba (riverain)		
	Mme Rosalie épse NABIGOU	Riveraine, Agbelouvé		
	SAMA	Riverain, Agbelouvé		
	TCHALLA	Riverain, Agbelouvé		
	HEYOU	Riverain, Agbelouvé	90039922	

WACEM	MOINDDIN	Directeur d'exploitation		
	KOUWONOU	Administratif		
	M. Mensa	Environmental officer		
	Dr. ATASSIM	Médecin du travail	97496917	
	AGBODJI	Assistant médical	99477068	
	GONE Koffi	Maire de Tagbligbo	90382791	
	Mme ZANKLI Kafui	Riveraine (Cultivatrice)		
	Mlle SOMENOU Ablavi	Riveraine (Cultivatrice)		
	ATOUKUI Koffi	Riverain (cultivateur)		
	AFANHIN Soglo	Riverain (Cultivateur)		
	GBODJOME Bénéis	Riverain (Cultivateur)		
	Mlle SOMENOU Yawavi	Riveraine (Cultivatrice)		
	DOGBLE Afi	Revendeuse de riz		
	AHADJI Eric	Menuisier		
	Mme YEHOUSSIBA Elise	riveraine		
SCANTOG O				
	Florence BAYENTIN	Membre de l'équipe HSE	98523338	
	EDARH Adoro	Chef carrière	99900308	
	ATSOU	Assistant Médical (clinique)		
	AGBO	Infirmier d'état		
	OCCANSEY	Responsable administratif et Financier de la clinique		
	GOMADO	Responsable RSE		
SNPT et villages riverains	M. REDA	DGA usine		
	M. D'ALMEIDA	Chargé des affaires Domaniales		
	M. Sonhaye	Responsable environnement		
	M. Mivedor	Affaires domaniales		
	AKUETE Julien	pêcheur		
	DAFLISSO Denis	pêcheur		
	APEHO Koko	pêcheur		
	Togbe TOVIGNON FOLLIGAH IV	Chef village Kpémé		
		Président CVD Kpémé		
	KOUMEBIO Yao	Riverain (quartier Aglove II)		
	AMENUTI Mensah	Riverain (quartier Aglove II)		
	DJMESSA Koffi	Riverain (quartier Aglove II)		
	WODZRAKOR Assiongbon	Riverain (quartier Aglove II)		
	Mme KOUMEBIA	Riveraine (quartier Aglove II)		
	LAWSON Boévi senyo	Notabe chef (Goumou kopé)		
	Mme KLOUZOVON Ayélé	Riveraine (Goumou kopé)		
	Mme MAKOU Dassi	Riveraine (Goumou kopé)		
	Mme HOUAGBLE Dassi	Riveraine (Goumou kopé)		
	JOHNSON Apan	Riverain (Goumou kopé)		
	GNASSOUBGO Kokouvi Jacques	Réinstallé (Dagbati apéyéme)		
	TCHAMADI Kossivi	Réinstallé (Dagbati apéyéme)		
	AMENYAGLO Agbadessi	Réinstallé (Dagbati apéyéme)		
DALAVE	NANDJA	Riverain carrière sauvage		Organisation des carrières de sable et impacts du secteur artisanal
	HONOU kossi	Riverain carrière sauvage		
	Mme GAYISSAN Affi	Riveraine carrière sauvage		
	Mme AMEKOEHO Ablavi	Riveraine carrière sauvage		
	FINOU Kodjo	Délégué principal des chargeur de sable (Dalavé)		
	DOUNEKPO Koffi	Tailleur de pierres	93904719	Organisation des carrières de quartzite et impacts du secteur artisanal
	ESSEY Komi	Tailleur de pierres		
	ATATI Kossi	Tailleur de pierres		
	EGLEE K Délégué	Membre syndicat	93717327	
	AMEDJAME Yao	Notable et Membre syndicat	93110166	
	EGLE Komi	Membre syndicat	96124211	
AGBANDI	DJATH Gbadji	Chef d'équipe et employeur	97297101	
	AMIDOU	Chercheur de filon	92272442	
	SAFRI Koudjo	Chef coutumier		

	SIMADA Komivi	Frère du chef		
	AGBAFOLI Yaovi	Notable quartier Tagayi		
KLABE AZAFI	TCHINGLI Kodjo	Président Association Orpailleurs	92531943	organisation de l'orpaillage et gestion des impacts du secteur artisanal
	KPODZADOU Kokou	Secrétaire	98088602	
	MIBIBA Komlan	Président CVD AZAFI	91243055	
	Mme BASSABI Adjara	Participante	98125619	
	AYIKORO Kéliba	Participante		
	Mme KAKRAMBO Assana	Participante		
	KAKRAMBO Djouwera	Participant		
	BIZAMIG Yao	Participant		
	ABAMA Raymond	Participant		
	TRETOU Kodjo	Participant		
	ELENENE Bedou	Participant		
	TCHAKALA Souleman	Participant		
	MAMA Aboudou Kérim	Participant		
	TCHAKALA Fatawo	Participant		
	ODOUM Selom	Participant		
	ATAKORA Zourka	Participant		
	ABOUBAKAR Abasse	Participant		
	ABOUBAKAR Moutala	Participant		
	TAMA Papa	Participant		
	MAWENOU Komlavi	Participant		
	AMOUZOU Dodji	Participant		
	DJIBRIL	Participant		
	EVENYI Kossi	Participant		
PAGALA	M. Mapkodjo	POMAR		gouvernance et gestion des impacts liés à l'exploitation du marbre
	M. Omourou	POMAR		
	KASSEGNE Tchankouyo	Chef canton	92162210	
	ABIDONOU Koffi	Président CCD	90010469	
	OSSE Kodjovi	Président AVGAP	92998074/9888096 1	
	DJAFON tao	Volontaire National	90339775	
	MELEODOMEY Awoukou	Président COGEP	92861976	
	KOMEDJA Kodjo	Chef quartier	s/c 98375161	
	ADJAMAGBO Koffi	Agent de sécurité POMAR	91561713	
	AMEDOME G.Odolu	participant	91213454/9775440 3	
	EMAODO Blaise	Participant	90728424	
	BOKOVI Koudjo	Participant	92323768/9621750 5	
	MASSOUBE Kossi	Jardinier à POMAR	90633885	
	TIWA Donkor	Représentant propriétaires terriens	92367877	
	Mme TIWA Ama	Propriétaire terrienne		
	MAWU Anani	Propriétaire terrien		
	ADJAGUIDI Komi	Participant		
	KOKOROKO Koffi	Participant		
	DEGBADJO Kodjovi	Agent sécurité à POMAR	92633047	
	KONANE Komlan	Jardinier à POMAR	91938746	
	AKOULA Yao	Participant	91705384/9941621 5	
	KOKOU Kodjo	Maitre couturier	91798337/9848258 1	
	OUSSOUNOU Yaovi	Ouvrier à POMAR	91506147	
	MADOU Yao	Retraité de POMAR	93006445/9705326 8	
	KOFFI Anakor	Secrétaire du chef canton	91484374	
	NAYO K. Mensah	Chargé de la jeunesse	97450612	
	TONOU Kossi	Cultivateur	91782676	
	GBEDEGNON Kossi	Cultivateur	93436694	
	GBEDEGNON Beaugard	Scieur	93613853	
	GUIBISSOUWRA Komi	Directeur EPC	91141218	
	MADOU Kossi Mensah	Directeur EPP TADJAN/A	91877905	
	FETOUWOUL Lorent	Cultivateur	91200226	
KEMENI	(AYOUWADE)			Organisation et

	SAIBOU Salamatou	ménagère		impacts du secteur artisanal
	OURO AGBAI Salamatou	Ménagère	92644678	
	ABDOULAYE Aminatou	Ménagère	97543753	
	TCHABANG'NA Wassilatou	Ménagère	96419317	
	BOUKARI Siyaratou	Elève	97265906	
	ALASSANI Rachidatou	Ménagère		
	KASSIMOU Rabbit	Ménagère		
	SAMARI Moussiliétou	Elève		
	SOULEMANA Rahamatou	Ménagère		
	AGORO Djaharatou	Ménagère		
	MEMEM assilatou	Ménagère		
	MOUSSA Wassilatou	Ménagère		
	ALASSANI Amina	Ménagère		
	MEMEM Baria	Ménagère		
	MEMEM Salamatou	Ménagère		
	YAYA Sahadatou	Ménagère		
	ISSAKA Latifatou	Ménagère		
	AGORO Djamilatou	Ménagère		
	TCHATAGBA Mémounatou	Ménagère		
	ZAKARI Zinabou	Ménagère		
	KASSIM Zaliyatou	Ménagère		
	OUROGNAOU Rahamatou	Ménagère		
	ALASSANI Anétou	Ménagère		
	BOUKARI Djabayatou	Ménagère		
	TCHATAGBA Amouzétou	Ménagère		
	DAOUDA Roukéia	Ménagère		
	BOUKARI Afissétou	Ménagère		
	MEMEM Nina	Ménagère		
	MINIROU Afissétou	Ménagère		
	ALI Mounifatou	Ménagère		
	ADAMOU Sahadatou	Ménagère		
	BOUKARI Kadidjatou	Ménagère		
	KERIM Djéwériatou	Ménagère		
	AMIDOU Bayanatou	Ménagère		
	ISSAKA Afissétou	Ménagère		
	ASSOUMANOU Abibétou	Ménagère	97753762	
	MOROU Salamatou	Ménagère		
	AMADOU Adahatou	Ménagère		
	ADAM Zinabou	Ménagère		
	ADAM Rahamatou	Ménagère		
	IDRISSOU Waizétou	Infirmière		
	OURONDOU Akpo	Cultivateur		
	ABDOULAYE oulemané	Cultivateur		
	LAMWEDE Hamidou	Cultivateur		
	TCHAKPIDE Fataou	Enseignant		
	LAMWEDE Razakou	Cultivateur		
	BANG'NA Karimou	Cultivateur		
	TCHATAGBA Moumouni	Cultivateur		
	AFFO Yakoubou	Cultivateur		
	AFFO Abdou	Cultivateur		
	OURO-KOURA Azizou	Cultivateur		
	AFFO Dermané	Cultivateur		
	OURO-AKONDO Assimaila	Elève		
	SALIFOU Djamaloudit	Elève		
	ALASSANI Issaka	Cultivateur		
	TCHA-BATCHALI Sedou	Cultivateur		
	SOULEMANA Sirina	Ménagère		
	AMADOU Adama	Ménagère		
	DAOUDA Nima	Ménagère		
	AROUNA Wassiriétou	Ménagère		
	LAMWEDE Djara	Ménagère		

	ADAM Dahanatou	Ménagère	
	OURONDOU Samion	Cultivateur	
	TCHANILE Sahabi	Elève	
	LAMWEDE Tofik	Elève	
	LAMEDE Alassani	Elève	
	SOULE Assane	Soudeur	
	KERIM Raouf	Elève	
	AMIDOU Wahariya	Ménagère	
	OURO BODI Bilali	Elève	
	SALIFOU Moutakilou	Elève	
	OURO-SAMA	Ridoine	Elève
	ADAM Rabiétou	Ménagère	
KEMENI	FIZADE TIBRIDE		
	OURO-BAG'NA Assounane	Participant	
	OURO-TAGBA Adam	Participant	
	MALIWOURO Moussa	Participant	
	MADJEDJE Yacoubou	Participant	
	OURO-GOUNI Aboukérime	Participant	
	ASSOUMANE Yaminou	Participant	
	ABOULAYE Idrissou	Participant	
	OURO-TAGBA Wahabou	Participant	
	OURO-TAGBA Tadjou	Participant	
	ABOURAHIM Dermane	Participant	
	OURO-TAGBA Nouhoum	Participant	
	ADAMOU Douya	Participant	
	OURO-BOSSI Aboukérime	Participant	
	ALASSANI Idrissou	Participant	
	SALIFOU Abou kérime	Participant	
	OURO-BOSSI Bassarou	Participant	
	TCHADENOU Adam	Participant	
	TCHADENOU Inoussa	Participant	
	OURO-BOSSI Issaou	Participant	
	TCHADENOU Massaoudou	Participant	
	ASSOUMANE Minirou	Participant	
	TCHADENOU Abrazizi	Participant	
	TCHADENOU Abdou gafarou	Participant	
	OURO-BANG'NA Assirou	Participant	
	TCHADENOUNouridine	Participant	
	SAMA Achiraf	Participant	
	BAWA Nouridine	Participant	
	TCHADENOU Kondoou	Participant	
	DJERI Kérime	Participant	
	OURO-TAGBA Wassiou	Participant	
	TAGBA ADAM Rachidou	Participant	
	OURO-GNAOU Moussa	Participant	
	OURO-GNAOU Kérime	Participant	
	MEMEM Amama	Participante	
	YAYA Bayoua	Participante	
	IDRISSOU Adiéto	Participante	
	ASSIMANOU Mariéto	Participante	
	MOROU Fouléra	Participante	
	AFFO Rafiéto	Participante	
	BAWA Zénébou	Participante	
	OURO SAMA Aicha	Participante	
	YACOUBOU Aminéto	Participante	
	TCHAGOUNI Moussiriyatou	Participante	
	IDRISSOU Sahana	Participante	
	SAMA Fatimatou	Participante	
	SAMA Marama	Participante	
	TCHADENOU Baraka	Participante	

	TCHADENOU Sélifa	Participante		
	OURO-SAMA Rachida	Participante		
	OURO-BOSSI Samoussiya	Participante		
	TCHAGUEDENOU Daniya	Participante		
	ADAM Fouléra	Participante		
	ATCHAGNA Fayiza	Participante		
BANDJELI	M. Nitesh	MMining, responsable de la mine		Gestion des impacts du secteur industriel
	SERITCHI Madjintcho	Chef canton	99369414/90343836	
	WADJOLE Nassirou	Notable du chef		
	MAAKPEBA Kpabou	Secrétaire du chef	98300344/92995385	
	KOBE Sayi	Chef village		
	N'GONIBA N'waname	Chef du village		
	WASSAN Kommi	Chef du village		
	TASSARIM Kommi	Chef du village		
	YAMGNAME Konley	Membre CCD	90748310	
	NADJA Komna	Vice-président CCD	91643589	
	MATAM Kouma	CVD	91498476	
	TCHANILE Tchése	CMC UD0322	93494244	
	KOFFIYatimbou	CVD	92209233	
	NIBIPO Mabebimon	Membre	93272219	
	BITEME Yawoube	R.F		
	SERITCHI Seritchi			
	ADESSONKAIN Adedakou	Directeur d'école	91827012	
	TAGHANDJA Kokou		90991534	
	YANKodjole Magnitibé	Membre	90423977	
	TAGHALIBA Fidele	CCD	91691188	
	WASSAN Konikpa		90424013	
	ILANDO N'nobila	Jeune		
	N'WUITCHA Bidombé	Responsable jeunes	91800589	
	WASSAN Komi	Chef	93145349	
	WADJA Nabia	Chef	96289458	
	TIMBAYI N'gala	Chef	91880368	
	BADJIPON Kpaghéri	Chef		
	ALI Kossi	Chef		
	TIDOMME M adjimpou	CVD	98511182	
	KOUPOKPA Komi	CVD	91671529	
	OUKPIN Tibime	CI		
	SEBITCHI Komi	Membre		

Annexe 2 : Programmes de deux ateliers de consultation publique de l'EES



Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du Secteur Minier au Togo

Deuxième atelier de consultation publique

Lomé, le 20 août 2018 – Hôtel Sancta Maria

Programme

Matin

08:30 – 9:00	Arrivée des participants et enregistrement.
09:00 – 09:15	Mots de bienvenue du représentant du Coordonnateur du PDGM Mots Introductifs du représentant du Ministère des Mines et d'Energie
<u>Modérateur :</u>	<i>M. Agbemadon, Coordonnateur National, ITIE TOGO</i>
<u>Rapporteur :</u>	<i>M. Dzivenou, Chef de la Cellule Information et Communication, ITIE TOGO</i>
09:15 – 09:30	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du Secteur Minier dans le cadre du projet PDGM : Récapitulatif de l'étude – <i>Dr. Karin Fuéri, Chef de mission et spécialiste environnemental du secteur minier, SOFRECO</i>
09:30 – 09:45	Présentation des objectifs et déroulement de l'atelier – <i>Dr. Stéphane Bouju, Sociologue, SOFRECO</i>
09:45 – 10:00	Principaux défis et recommandations d'ordre politique et juridique – <i>Dr. Karin Fuéri, Chef de mission et spécialiste environnemental du secteur minier, SOFRECO</i>
10:00 – 10:15	Questions et débat
10:15 – 10:30	Pause-café
10:30 – 11:00	Principaux défis et recommandations d'ordre politique et juridique – <i>Dr. Stéphane Bouju, Sociologue, SOFRECO</i>
11:00 – 11:15	Questions et débat
11:15 – 11:45	Principaux défis et recommandations d'ordre institutionnel – <i>M. Agbenyo Dzogbedo, Juriste Spécialisé en Gestion de l'Environnement, Envi-Développement</i>
11:45 – 12:00	Questions et débat
12:00 – 13:30	Déjeuner

Après-midi

<u>Modérateur :</u>	<i>M. Sébabé, Directeur, Direction des Evaluations et de l'Intégration Environnementales, ANGE</i>
<u>Rapporteur :</u>	<i>M. Kpenguie, Service EIES et EES, ANGE</i>

13 : 30 – 14 : 15	Travail en groupe : débat sur les réformes proposées, leur validation et/ou proposition des nouvelles mesures.
14 : 15 – 15 : 00	Présentation en plénière des conclusions de chaque groupe par son rapporteur.
15 : 00 – 15 : 45	Mise en échelle de priorité des recommandations politiques, juridiques et institutionnelles pour une meilleure gestion environnementale et sociale du secteur minier.
15 : 45 – 16 : 00	Clôture de l'atelier par le modérateur.

Annexe 3 : Rapports des deux ateliers de consultation publique de l'EES

Évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier au Togo

RAPPORT DU PREMIER ATELIER DE CONSULTATION PUBLIQUE

Lomé, 23/03/2018



Table des matières

1.	Introduction	5
2.	Présentation de mission de l'EESS et du projet PDGM.....	3
3.	Présentation de l'état des lieux du secteur minier au Togo.....	5
3.1.	Secteur minier industriel et son évolution.....	5
3.2.	Secteur artisanal et son évolution	6
3.3.	Clôture de la partie présentation des activités minières	8
4.	Présentation des impacts et des risques liés au secteur minier et débat.	8
4.1.	Impacts environnementaux	9
4.2.	Impacts sociaux.....	10
4.3.	Impacts cumulatifs.....	10
4.4.	Risques sécuritaires et sanitaires.....	13
5.	Niveau de participation.....	Erreur ! Signet non défini.
6.	Cloture	Erreur ! Signet non défini.

1. Introduction

Le secteur minier est l'un des pôles majeurs du développement économique du Togo et constitue, à ce titre, un axe prioritaire de réforme pour le gouvernement. Ainsi, ce dernier, à travers le Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM), développé avec le financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), décide d'améliorer la gouvernance du secteur minier et d'augmenter sa contribution à la croissance économique et au développement durable du Togo.

Dans le cadre du développement du secteur minier, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux actuels et potentiels liés à la croissance du secteur, s'avère nécessaire. Dans le souci d'amener les acteurs à participer au processus d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur minier au Togo conformément au principe de la réalisation des évaluations stratégiques d'un secteur, un premier atelier de consultation publique a été organisé par le groupe SOFRECO / Envi-Développement, responsable de la mission d'Evaluation Environnementale et Sociale du secteur minier au Togo.

L'atelier s'est tenu le vendredi 23 mars 2018, à l'Hôtel Concorde de Lomé. La consultation a réuni plus d'une cinquantaine de participants, parties prenantes de toutes les catégories d'acteur impliquées ou concernées par le secteur minier au Togo.

L'ouverture a consisté en la prise de parole du coordinateur du PDGM, Monsieur Boukari AYEISSAKI, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté les missions et objectifs du PDGM permettant ainsi de situer la consultation publique dans son contexte. Rappel a été fait de l'objet de la Consultation Publique qui vise à impliquer activement toutes les parties prenantes dans l'Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur minier togolais. Dans son mot introductif, le Conseiller technique, Monsieur Bandifo OURO-AKONDOH, représentant le Ministre des mines et de l'énergie, a appelé chacun des participants à contribuer efficacement à une appréciation pertinente des problèmes environnementaux et sociaux du secteur minier en vue de permettre à l'équipe d'experts, contracté par le PDGM pour l'étude, de réussir sa mission en proposant la meilleure stratégie visant une gestion plus efficace du secteur minier.

Après ces deux interventions marquant l'ouverture de la consultation, deux séries de présentations ont été réalisées. La première série est composée de trois exposés suivis des débats au cours desquelles les participants ont posé des questions ou ajouté des compléments.

2. Présentation de mission de l'EESS et du projet PDGM

La chef de mission, Dr. Karin FUERI, Spécialiste en gestion environnementale du secteur minier et Chef de mission du groupe SOFRECO et Envi-Développement, a présenté l'équipe des experts ainsi que les objectifs et les résultats attendus de l'Évaluation Environnementale et Sociale du secteur minier. Quatre experts constituent l'équipe de la Chef de Mission, un sociologue anthropologue (Dr Stéphane BOUJU), un ingénieur des mines (M Mohamed EL HAKKAOUI) un expert en droit environnemental et évaluation institutionnelle (M. Agbenyo DZOGBEDO) et un expert en santé publique (Dr. Koffi KARA-PEKETI). L'objectif globalement de l'étude vise à identifier et analyser les enjeux et défis environnementaux et sociaux liés à la gestion du secteur minier, renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion environnementale et sociale, améliorer la redevabilité sociale pour plus de transparence, renforcer les capacités du secteur en matière de gestion des risques liés au développement minier. Spécifiquement, l'étude permettra d'évaluer les principaux impacts liés à la croissance des activités du secteur minier, d'évaluer les systèmes de gestion du

secteur ; d'assurer l'engagement des parties prenantes, de promouvoir les meilleures pratiques internationales et de formuler des recommandations pour améliorer le cadre politique, juridique et institutionnel.

A la fin de l'étude, des priorités stratégiques seront définies, une analyse du cadre juridique et institutionnel sera établie et une proposition de plan directeur sera formulée. L'étude sera réalisée en six étapes : le démarrage, les consultations publiques, l'état des lieux du cadre juridique et institutionnel ; l'analyse des risques et les recommandations ainsi que la synthèse des autres étapes à travers le projet de rapport.

Quatre livrables sont prévus : le rapport initial, le premier rapport diagnostic des impacts environnementaux et sociaux, l'analyse du cadre juridique et institutionnel, et le rapport final de l'EESS.

Débat

Monsieur Michel HOUNDJIO, Chef Planification de la Commune de Tsévié : Au vu de l'objectif relatif à l'amélioration de la redevabilité sociale pour plus de transparence, il faudrait que l'étude permette d'avoir une stratégie plus fine sur le mécanisme des ristournes ou reversement de fonds aux collectivités locales.

Concernant l'analyse du cadre juridique et institutionnel qui sera établi, tenir compte de la loi portant réaménagement du territoire qui a pour conséquence un nouveau découpage territorial à prendre en compte dans l'étude avec un accent particulier.

Monsieur Koffi GONE, Maire de la ville de Tabligbo : Quelle est la différence entre l'ITIE et le PDGM? L'intervenant a également souhaité avoir les supports de l'ensemble des présentations à la fin de l'atelier.

Réponse : les consultants ont expliqué que l'ITIE est une initiative internationale relative à la gouvernance du secteur minier, l'ITIE Togo concerne le secteur minier togolais et appuie le ministère des mines et de la géologie pour promouvoir les bonnes pratiques de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif. Le PDGM est un projet initié par le même ministère, financé par un bailleur international, permettant d'avoir une bonne et efficace organisation dans les différents secteurs miniers.

Kossi LOGLO, Maire de la ville de Tsévié : Peut-on mettre les supports de présentation à la disposition des participants ?

Réponse positive de la part du consultant

Monsieur B. SOMOKO, Direction générale des Travaux publics : Si la méthodologie de consultation publique n'est pas bonne, le principe n'aura pas son effet. Les populations riveraines des sites miniers qui sont les premières victimes des impacts des activités minières sont-elles suffisamment prises en compte dans le processus de consultation publique ? leurs capacités d'appréhender les enjeux liés aux activités minières est-il évalué.

Réponse : C'est la méthodologie préconisée par la SFI (Société Financière Internationale, émanation de la Banque Mondiale) qui a été utilisée. C'est une des méthodologies les plus efficaces et exigeante disponible et qui fait référence dans les Etudes Stratégiques Environnementale et Sociales relatives au secteur minier. Un plan de consultation a été préalablement élaboré et validé par la coordination du "PDGM". Les populations cibles de cette Consultation sont constituées des habitants localisés autour des mines et sites d'extraction ou de transformation. Cela concerne en fait tous les sites impactés à quelque niveau que ce soit. Tant pour le secteur minier artisanal qu'industriel, une emphase

particulière sur les femmes et les enfants, a été portée du fait que ces acteurs sociaux constituent des catégories considérées comme "vulnérables" au niveau international. La mission et plus particulièrement le Dr. Stéphane Bouju en charge du volet social, a fait particulièrement en sorte de prendre en compte ces catégories dans l'analyse de la situation (état des lieux) et a réalisé des entretiens en focus group spécialisé afin de prendre la mesure des besoins, des conditions et collecter les avis relatifs aux conditions de vie, d'exploitation et d'exposition aux risques de ces catégories.

Intervention : L'intervenant voudrait attirer l'attention du consultant sur le fait que l'étude puisse permettre à la fin, de connaître la stratégie la plus fine dans la gestion du secteur minier, concernant les ristournes des collectivités, la fluidité dans les calculs et les mécanismes d'attribution.

Réponse : Le consultant est revenu sur le calendrier des activités à réaliser notamment l'analyse du cadre législatif et institutionnel qui sera réalisé en juillet puis avec des propositions d'amélioration. Les questions sur les redevances constituent les sujets connexes de la présente étude et ne sont pas des objectifs principaux de la mission mais cette rubrique sera abordée dans la réalisation de l'étude d'une façon générale a répondu le consultant.

Intervention : Il souhaiterait que l'étude prenne en compte le nouveau découpage du territoire dans l'attribution des responsabilités dans la gestion future du secteur minier sur toute l'étendue du territoire.

Réponse : Concernant le découpage, les responsables du projet ont promis mettre à la disposition des consultants la loi sur l'aménagement du territoire.

3. Présentation de l'état des lieux du secteur minier au Togo

3.1 Secteur minier industriel et son évolution

Monsieur Mohamed HAKKAOUI, Ingénieur des mines, après avoir situé la mission dans le contexte du PDGM et ses différentes composantes, a défini les concepts relatifs aux matières premières qui sont des ressources stratégiques pour les Etats.

Le consultant a présenté les données générales sur le secteur minier au Togo, notamment le potentiel minier du pays en rapport avec celui de la sous-région, l'historique de l'exploitation minière, le cadre législatif et institutionnel du secteur, les constats puis les perspectives de développement de ce secteur qui se basent sur cinq piliers : juridique, infrastructures, formation des cadres et techniciens, développement de compétences du personnel règles à observer pour l'utilisation de produits dangereux manipulés. Il a ensuite abordé les modalités et des étapes de réalisation de la stratégie sectorielle.

Débat

Les questions auxquelles Monsieur EL HAKKAOUI a apporté des réponses au cours du débat qui a suivi son exposé sont les suivantes :

Madame ABALO, Présidence de la République : Pourquoi alors que l'exposé est intitulé "état des lieux du secteur minier au Togo", on ne voit pas à la fin une situation exhaustive claire des difficultés ou problèmes auxquels il est confronté ? On a souvent parlé de haut fourneau

au Togo, mais dans l'exposé, pourquoi le présentateur parle-t-il de bas fourneau, s'agissant de l'exploitation du fer de Bangéli ?

Réponse : il s'agit bien de bas fourneaux

Yao AGBOSSOUMONDE, Enseignant-Chercheur à l'Université de Lomé : La phrase selon laquelle l'or est rencontré dans toutes les formations géologiques du Togo sauf dans le bassin sédimentaire côtier n'est-elle pas erronée ? L'intervenant pense que la mission est à recadrer, car les cas de pollution de SNPT n'y figurent pas, de même que les propositions d'amélioration. Il s'interroge sur les sources relatives à la localisation des ressources en or. Il suggère que les sources des données soient bien précisées dans les rapports. Dans les perspectives de développement proposées, le présentateur place les objectifs prioritairement avant la vision : s'agit-il d'un ordre impératif ou l'ordre des priorités peut voir placer la vision avant les objectifs selon les écoles et tendances ?

Réponse : le consultant a précisé que la présente étape concerne l'état des lieux, issu de la littérature disponible et des observations sur terrain. Il n'y a pas lieu de faire des commentaires à propos des observations. Il a précisé que les sources des données sont disponibles et figureront dans le rapport qui sera présenté dans les livrables.

Monsieur SOMOKO, Direction générale des Travaux publics

Dans le cadre institutionnel proposé quelle est la place réservée à la société civile et quel plan de renforcement de capacités pour accroître son implication dans le secteur minier ?

3.2 Secteur artisanal et son évolution

Le Dr. Stéphane BOUJU, Socio-Anthropologue, a proposé des repères pour élaborer une définition du statut d'artisan dans le secteur minier en listant des critères et des éléments de différenciation avec le secteur industriel. Ces éléments se réfèrent à la taille de l'unité de production et le niveau (volumes) de production, la nature des équipements utilisés, les relations sociales et culturelles entre les acteurs, le nombre de salariés, le caractère partiel ou complémentaire des activités. Il a relevé que l'administration minière n'a pas défini l'artisan minier au Togo et ainsi, beaucoup d'artisans travaillent en dehors du champ réglementaire.

Il recommande alors la définition de ce secteur productif relativement important en matière d'emploi et de valeurs produites. L'expert a énuméré les types d'activités essentielles qui s'y prêtent et ce qui caractérise les différents sites. Il a donc présenté les carrières de sable et gravier (carrières sauvages et carrières légales), les carrières de quartzite, l'orpaillage et le diaminage, et l'exploitation artisanale du fer à Bangéli. Le Dr Bouju a présenté un contexte comparatif de l'orpaillage par rapport aux pays voisins (en ayant en vue, les grands sites d'orpaillage en Afrique de l'Ouest et en adoptant l'approche comparative régionale). Les perspectives d'évolution des mines dans les secteurs visités avec mention des matériaux de constructions, de diamant et d'orpaillage ont été aussi présentées.

En s'attardant un peu sur l'orpaillage et le diaminage, le présentateur a relevé deux types de processus techniques (l'alluvionnaire et le filonnaire), deux catégories d'organisation (individuelle ou par équipe) et deux produits disponibles sur le même site (or et/ou diamant). Il a constaté avec satisfaction qu'aucun produit chimique (mercure ou cyanure) n'est encore utilisé sur les sites. Il considère que l'exploitation alluvionnaire est en perte de rentabilité sur les sites villageois et que l'or filonnaire pourrait être développé à l'avenir mais les acteurs de l'orpaillage se heurtent à un seuil technique.

Après avoir évoqué certaines difficultés du secteur artisanal, le présentateur a fait des propositions d'axes stratégiques d'intervention sur le secteur artisanal de l'or en encourageant l'exploitation des ressources filonnaires de l'or par rapport à l'exploitation alluvionnaire de moins en moins rentable. Il recommande la reconversion des exploitants de l'alluvionnaire ne pouvant opérer la reconversion technique de s'orienter vers d'autres activités génératrices de revenus (multisectorielles). Pour conclure, l'expert soutient que le secteur artisanal doit gagner ses lettres de noblesse par une juste reconnaissance de son existence et de son rôle par l'Etat ; contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'animation de la vie rurale et accroître la compétitivité de l'économie nationale. Il doit enfin bénéficier des compétences des services techniques déconcentrés afin d'optimiser sa productivité et limiter ses impacts négatifs sur l'environnement et la société.

Débat

K. NAPO, Directeur exécutif ONG COMINTES : La prospection nationale a-t-elle atteint un niveau où on peut mieux apprécier les volumes produits, puisque le présentateur propose de faire évoluer l'exploitation de type artisanal vers l'exploitation industrielle ? Il souhaite dans ce cas que des prospections plus approfondies soient faites avant sa conversion.

William HOUNLEDE, DGMG : Peut-on faire l'analogie avec l'exposé précédent en donnant une idée claire des réserves de minerais disponibles et en montrer la variété par rapport à l'or ?

Réponse : L'expert Monsieur EL HAKKAOUI a répondu sur le potentiel, on ne dispose au Togo que d'indices.

Dr Bouju a rappelé que l'on ne disposait que des chiffres relatifs à l'exportation d'or et non ceux de la production issue des sites localisés sur le territoire national. Par ailleurs, l'exposant a précisé qu'il n'avait pas proposé de faire évoluer la production artisanale vers une production industrielle mais bien d'améliorer et d'encadrer le secteur artisanal, le secteur industriel n'existant pas au Togo. Il s'agirait d'aider à passer de l'artisanal alluvionnaire à l'artisanal filonnaire en modifiant le processus technique d'extraction. Car l'alluvionnaire est en baisse de productivité.

Yao AGBOSSOUMONDE, Enseignant-Chercheur à l'Université de Lomé : En favorisant la recherche de l'or filonnaire, que préconise-t-on contre l'utilisation des produits chimiques (mercure et cyanure) ? Dans cette condition que préconisez-vous pour la gestion de ces pratiques ?

Réponse : L'exposant a reconnu que le risque était réel et dépendait de l'implication des services de l'Etat dans l'encadrement des pratiques. Par rapport à l'utilisation des produits chimiques liés à la technique filonnaire, un artisan a confirmé que le minerai du Togo n'a pas besoin de produit chimique agglomérant comme ceux utilisés au Burkina (mercure et cyanure) et autres pays voisins. L'or du Togo est considéré comme de l'or "à gros grain" ne nécessitant pas de produit amalgamant pour être collecté.

Madame ABALO, Présidence de la République : Comment devient-on artisan minier ? Qu'est-ce qui est recommandé par rapport à la présence des enfants sur les sites miniers visités ?

Réponse : Par rapport à la présence d'enfant dans les carrières, les jours choisis pour les visites n'ont pas permis d'observer cette présence effective des enfants dans les carrières a répondu le consultant. Il est évident que des adolescents pratiquent l'orpaillage.

Une précision a été donnée lors des échanges par la représentante du ministère de l'action sociale en ces propos : Sur les sites miniers artisanaux, le problème concerne surtout la petite enfance, c'est-à-dire les enfants qui n'ont pas l'âge d'aller à l'école.

Réponse : Par rapport à cette catégorie d'enfance, on peut dire que le problème d'enfants dans les carrières est très bien réel. Ce phénomène, constaté partout dans le monde sur les sites d'orpaillage, est évident et grave pour le processus d'éducation et de santé des enfants en bas âges. En effet, par manque de structures d'accueil adéquates, des femmes se font accompagner de leurs enfants en bas âge sur les sites miniers les exposant aux risques d'accident et aux impacts environnementaux (poussières, chaleur, risque de déshydratation, etc.).

Monsieur B. SOMOKO, Direction générale des Travaux publics : Quels sont les types de rapports sociaux observés dans les milieux d'exploitation minière entre les autochtones et les allochtones (risques de conflits) ?

Réponse : Pour le moment il y a très peu d'allochtones sur les sites d'orpaillage et pas du tout sur les autres carrières de type matériaux de construction. Cela n'a rien de comparable aux phénomènes observés dans les pays voisins (Guinée, Mali Burkina et même Ghana) de ruée vers l'or. Au Togo ou les immigrants sont peu nombreux, il a été remarqué qu'à chaque niveau de travail, il existe toujours un médiateur ou un logeur entre les allochtones et les autochtones. Les étrangers sont régulés par les instances traditionnelles locales ce qui pour le moment limite grandement les risques de conflits.

Monsieur Hazou ABI : Quelles recommandations à propos de l'extraction du sable et du gravier dans les cours d'eau : faut-il des restrictions ou une interdiction pure et simple ?

Réponse : Dans le contexte actuel du changement climatique induisant la réduction des disponibilités en eau et provoquant une réduction des accès et une concurrence sur les ressources d'une part, de l'importance écologique des cours d'eau notamment comme habitat de la biodiversité d'autre part, il est recommandé d'interdire tous les impacts majeurs sur les cours d'eau.

3.3 Clôture de la partie présentation des activités minières

A la fin de la première série d'exposés, le Modérateur a remercié le groupe SOFRECO et Envi-Développement pour la confiance manifestée à l'égard de son institution, à savoir l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en lui confiant la modération de l'atelier en même temps que le rôle de rapporteur est assuré par l'un de ses collaborateurs. Il a conclu en soulignant que la réussite du projet PDGM est importante pour la bonne visibilité de la mise en œuvre de l'ITIE dans la mesure où le PDGM est mis en œuvre pour apporter des correctifs aux anomalies relevées dans la gouvernance du secteur minier, mettant ainsi en œuvre une bonne partie des recommandations des rapports ITIE. Monsieur AGBEMADON a remercié le Ministère des mines et de l'énergie pour l'initiation du PDGM permettant ainsi l'évaluation environnementale et sociale du secteur minier pour la mise en place d'une stratégie de développement socio-économique durable du pays.

4. Présentation des impacts et des risques généraux liés au secteur minier et débat

Il s'agit de la présentation des impacts environnementaux, sociaux, cumulatifs et des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité liés aux activités minières.

4.1 Impacts environnementaux

Les principaux impacts environnementaux de l'activité minière artisanale, industrielle et à petite échelle ont été présentés et discutés. Les impacts ont été illustrés par des photos prises durant les visites de terrain.

Les effets négatifs les plus prononcés identifiés comprennent :

- dégradation des sols et perte des terres arables,
- pollution des ressources en eau et perturbation de l'accès à ces ressources,
- dégradation du milieu marin causé par des effluents provenant du traitement du phosphate,
- destruction de la végétation et des forêts,
- perte de la biodiversité,
- modification du paysage,
- pollution de l'air par des émissions de poussières, SO₂ et NO_x,
- impacts sur le changement climatique,
- impacts sonores,
- vibrations,
- risques d'exposition à la radioactivité (spécifiques aux activités minières industrielles de phosphate).

Débat :

Intervention : Il a été demandé de revenir sur le cas d'existence de l'uranium dans les phosphates. Car selon les informations existantes, le phosphate togolais est qualifié de phosphate de meilleure qualité à cause de l'absence de sa teneur en uranium.

Réponse : Par rapport à la présence / teneur de d'uranium dans le phosphate, il a été précisé que l'information est tirée des résultats de l'audit que la SNPT a commandité. Information à vérifier dans la littérature existante.

Intervention : Le cas des collines artificielles n'a pas été mentionné dans les impacts présentés.

Réponse : Les collines artificielles sont classées dans les impacts sur le paysage, présentés dans les diapos. Des précisions ont été faites que le cas des collines artificielles est remarquable au niveau des anciennes carrières. Maintenant l'effort est fait pour remettre en état les sites exploités même si la stratigraphie initiale n'est pas respectée.

Mise en priorité

Les impacts sur les éléments environnementaux ont fait l'objet d'un classement en termes d'importance et de mise en priorisation des mesures de mitigation par les parties prenantes présentes à l'atelier. Les impacts les plus importants devant retenir l'attention du gouvernement pour la mise en œuvre de mesure de gestion sont :

- les impacts sur le sol (bouversements de la structure, pollutions diverses),
- les impacts sur l'eau (pollution et baisse de qualité, réduction des quantités disponibles),
- les impacts sur la végétation (réduction du couvert végétal, érosion de la biodiversité animal et végétale, inflation des phénomènes liés au changement climatique, réduction de la disponibilité ou productivité des ressources et des services écologiques associés).

4.2 Impacts sociaux

Les impacts sociaux sont de deux ordres (positifs et négatifs). Au titre des impacts positifs on peut noter au niveau du secteur artisanal :

- Le développement des revenus monétaires en zone rurale ; améliorant les conditions de vie de populations démunies;
- L'augmentation de la résilience des communautés par la diversité des activités économiques ;
- Le renforcement des identités locales alliant le brassage des cultures et des nationalités (spécifique au Togo, ailleurs, c'est le phénomène inverse sur les sites d'orpaillage artisanaux notamment).

Dans le secteur industriel on pourra noter :

- Le développement des revenus monétaires en zone rurale par l'accès amélioré à l'emploi (premier élément revendicatif des populations locales) ;
- Les actions relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises sur le développement communautaire et leurs impacts sur les services de base en milieu rural (santé, éducation, accès à l'eau potable);
- Le désenclavement et les infrastructures de transports (ponts, routes, pistes secondaires) dont les populations bénéficient parfois de façon accessoire ;
- Le développement de prestations complémentaires et/ou périphériques (prestation de service, logement, restauration, etc...) = développement de revenus et de richesses dans les zones minières, dynamique socio-économique locale.

Le Consultant a fait référence aux responsabilités sociétales des entreprises conformément à la norme la norme ISO 26000.

Les impacts sociaux négatifs dans le secteur artisanal sont :

- Les risques sanitaires et éducationnels concernant les jeunes enfants présents sur les sites miniers
- Un risque lié au dispositif réglementaire et institutionnel a été identifié, il s'agit du manque d'encadrement réglementaire du secteur artisanal qui confine les acteurs de la filière dans des pratiques classifiées comme illicites et donc soumises à de potentielles répressions administratives.

Les impacts sociaux négatifs dans le secteur industriel sont :

- les impacts sur les héritages culturels (la destruction des sites à rituel, notamment sites à fétiche) ;
- la réduction de l'accès aux ressources naturelles du terroir (ressources cynégétiques absentes, dévastées ou chassées ; les produits forestiers non ligneux dépendant du couvert forestier dégradé ; les ressources halieutiques indisponibles liés aux pollutions industrielles des habitats aquatiques et marins) ;
- les dégradations ou pertes totale d'habitation suites aux vibrations provoquées par les explosions (blast), ceci dépend du système de tir. De nouvelles méthodes réduisent le niveau des vibrations et donc des impacts. Mais cela n'est pas toujours possible de les adopter ;
- le manque d'interlocuteurs spécialisés employés par les sociétés minières péjorant la bonne communication et la prise en compte des intérêts des sociétés locales ;
- Le non-respect des engagements ou des obligations relatives aux compensations, et expropriation. Normes et pratiques souvent très discutables des sociétés

industrielles. Procédures mal appliquées, ne relevant pas des normes ni nationales ni internationales. Les relocalisations parfois mal réalisées, mal étudiées, mal présentées et expliquées aux personnes concernées, donc mal suivies, mal vécues ;

- Le manque d'équité d'accès à l'emploi (par manque aussi de formation technique) pour les ressortissant des localités minières ;
- les pertes de terres cultivables liées aux terres arables occupées par les sites d'exploitation réduisant les possibilités de pratiquer l'agriculture ou l'élevage ;
- la compétition dans l'usage des ressources en eau (entre besoins industriels et besoins domestiques locaux), l'éloignement de la faune sauvage (subissant le stress des bruits, vibrations, destruction des habitats naturels, braconnages intensifiés par l'augmentation locale de la demande en viande de brousse ;
- dégradation des routes par leur utilisation non programmées par les camions de transport liés aux activités minières (sables mais également minerais de fer).

4.3 Impacts cumulatifs

Le Consultant a également abordé la problématique des impacts cumulatifs, notamment ceux relevant de la conjonction entre impacts miniers et impacts relevant du changement climatique (dégradation de la productivité des terres, réduction des ressources en eau, transport éolien de la poussière, etc.). Il a été noté qu'il n'y avait pas actuellement d'impacts cumulatifs intra-sectoriel (effets cumulés de différents impacts de différents projets miniers industriels sur zone d'exploitation, voies de communication ou site de transformation ou d'évacuation). L'analyse des impacts cumulatifs se fait surtout sur le secteur industriel, mais il est évident que plusieurs impacts de sites artisanaux peuvent s'adjoindre pour produire un effet cumulatif sur une ressource, une société locale ou un écosystème régional.

En l'absence de disponibilité d'une stratégie minière à moyen et long terme, il apparaît impossible d'évaluer les risques cumulatifs potentiels intra-sectoriels (entre grands projets miniers industriels). Il y a peu de visibilité sur les projets à venir notamment liés aux futurs aménagements industriels. Mais notamment sur la côte (relativement étroite), il conviendra d'être particulièrement vigilant sur les futurs aménagements industriels possibles (notamment les ports).

Débat :

Madame ABALO, Présidence de la République : Les plus grands impacts sociaux dans le secteur industriel sont provoqués par le non-respect des engagements par les entreprises. La déficience des moyens dédiés aux services en charge de superviser la bonne réalisation des engagements est un élément important. Il faudrait donc formuler une forte recommandation pour obliger les entreprises à respecter les engagements renforcer les capacités d'exécution de l'ANGE dans leur fonction de suivi.

Intervention du Directeur des évaluations environnementales : Tous les acteurs n'ont pas encore compris le bien fondé des évaluations environnementales. L'ANGE essaye de s'organiser pour rendre plus effectif le suivi à travers les conventions.

Intervention : Dans quels cas peut-on classer une carrière de concassage et une carrière de sable existantes dans une même zone et utilisant la même voie ?

Réponse : dans le cas de la présence de deux carrières et des engins respectifs de celles-ci qui utilisent une même voie, on peut alors parler des impacts cumulatifs. Mais la problématique des impacts cumulatifs est surtout dédiée au secteur industriel qui lui seul (en général et c'est le cas au Togo) est soumis à la production d' EIES visant à identifier les

impacts. L'approche des impacts cumulatifs sert à requalifier des impacts considérés comme négligeables du point de vue d'un projet particulier sur une zone ou problématique donnée et qui, en considérant les impacts conjoints d'un autre projet sur ces mêmes objets, deviennent alors des impacts à considérer et à gérer dans le PGES ou la Stratégie Nationale Sectorielle.

Intervention : Pourquoi le suivi des entreprises constitue toujours un échec pour l'ANGE et le ministère des mines ? étant responsables de l'octroi des permis aux entreprises, ils devraient disposer de pouvoir leur permettant de retirer à tout moment les permis des entreprises qui ne respectent pas la réglementation.

Réponse : le consultant a rappelé que dans certains cas, les engagements ne sont pas clairs. On note ainsi une divergence de compréhension et absence de communication et absence des moyens et d'autonomie pour les services en charge de la supervision. Pour des projets de grande envergure il faudrait beaucoup de moyen pour avoir une EIES de qualité, or les sociétés ne mettent que très rarement les moyens nécessaires à la réalisation de bonnes EIES et la réalisation dans de bonnes conditions des PGES correspondants.

Intervention : Il y a des décrets de 2011 et de 2017 en étude qui obligent les entreprises à participer au développement local avec un taux qui est bien spécifié.

Intervention : Il y a un problème de manque de formation qui se pose. Il faut un responsable au niveau des collectivités qui devrait être formé et jouer le rôle de médiateur entre les collectivités et les ministères.

Intervention : N'y a-t-il pas de risque lié à l'utilisation de cyanure ? de risque lié au foncier ? de risque de braquage et d'accident causant des morts d'homme ?

Réponse : Le risque d'utilisation de produits chimiques dans le secteur artisanal est assez faible pour le moment. On peut identifier des cas de conflits en cas d'occupation d'espace d'un agriculteur par exemple par l'orpailleur. Mais dans tous les cas rencontrés on peut voir des arrangements fonciers. Sachant que les orpailleurs sont également, presque tous, agriculteurs.

Réponse : Par rapport aux impacts liés à l'exposition aux vibrations et donc à la destruction des habitations : Les techniques ont évolué de nos jours. Tout se rapporte au schéma de tirs. Et avec ces nouvelles techniques les effets sont minimisés. Mais d'autres consultants et autorités ont précisé qu'on assiste encore parfois à des dommages au Togo. Ce qui suppose que ces nouvelles techniques ne sont pas encore utilisées au Togo. La cause serait sûrement d'ordre économique.

Intervention : Par rapport à la dégradation des routes, un décret vient d'être pris pour réguler les surcharges et les comportements des conducteurs.

Mise en priorité

Les axes d'intervention par rapport aux impacts sociaux ont fait l'objet de la hiérarchisation suivante en préconisant :

Pour le secteur industriel :

- Le respect des engagements / obligations légales des sociétés par, notamment, le renforcement des capacités et moyens des services techniques en charge du suivi des PGES (voir les modalités de financement des missions et moyens de supervision par les taxes minières et non directement par les industries supervisées) ;
- L'amélioration de l'accès à l'emploi pour les ressortissants des localités impactées par les activités minières par la mise en place de quotas ou système de priorisation à

l'embauche ; par la mise en place de dispositif de formation et de renforcement des compétences (liés à des pratiques impliquées dans les opérations d'exploitation des mines) au bénéfice des ressortissants locaux.

- Le renforcement/spécialisation des services dédiés aux questions communautaires, notamment par le renforcement des compétences / formation des techniciens employés par les sociétés minières et en charge des dossiers relatifs à la gestion des questions sociales. Ceci vise à améliorer le respect des procédures, l'efficacité des dispositifs, la maîtrise des connaissances et des normes (nationales et internationales), les capacités à communiquer et à prendre en compte les réalités sociales locales dans les interventions des sociétés minières.

Pour le secteur artisanal :

- Réduire la marginalisation du secteur artisanal par une reconnaissance et définition du statut de mineur artisanal, encadrement réglementaire, mise en appui des services technique
- Réduire l'exposition aux risques des catégories vulnérables (enfants et femmes) par l'appui du PDGM aux groupements féminin déjà constitués et par l'appui aux ONG dédiées à améliorer les conditions des femmes et enfant en bas âges dans les sites miniers.

4.4 Risques sécuritaires et sanitaires

Les différents risques (bruits, vibrations, ambiance thermique) ont été présentés, il a ensuite été question des mesures de prévention et de la protection sociale des travailleurs (points positifs et les points à améliorer). Le Consultant a ensuite présenté la proposition d'une stratégie consistant principalement au renforcement de la collaboration intersectorielle, Ministère de la santé/ entreprises minières d'une part, et le développement d'une culture de prévention d'autre part.

Les mêmes analyses ont été présentées pour le secteur artisanal (matériaux de construction, orpaillages et diaminage).

L'expert a surtout attiré l'attention sur les risques d'ordre chimique, biologique, psychologique qui pourra entraîner des accidents cardiovasculaires et les risques ergonomiques. Par rapport à la protection sociale, le consultant est revenu sur le CSST, son utilité et ses attributions dans une entreprise. Il a enfin passé en revue les points à améliorer dans les dispositions légales existantes dans le pays.

Débat

Intervention : Certains impacts sociaux cumulatifs réels observés dans les localités ne sont pas à perdre de vue selon un intervenant. Tout commence par la dégradation du sol qui entraîne la perte de terre cultivable, puis s'en suit le départ des jeunes filles pour les villes qui finalement reviennent avec des grossesses précoces. Il y a également le risque de prolifération des maladies comme VIH-SIDA, le paludisme lié à l'existence des flaques d'eau dans les carrières.

Intervention: Quelle est la nuance qui existe entre l'approche intégrée entre le responsable qualité, Responsable Hygiène, responsable environnement et la présence de CSST au sein d'une entreprise ?

Réponse : La mise en place d'un CSST est une exigence de la convention 164 OIT. En Afrique, ce comité constitue un comité de suivi et de vérification de tout ce qui touche à la santé et à la sécurité des employés.

Intervention : Comment arrive-t-on à mesurer l'intensité du bruit ?

Réponse : l'intensité du bruit est mesurée à partir d'un sonomètre.

Intervention : Dans quelle catégorie peut-on classer les risques liés à la vibration ? sécurité ou santé ?

Réponse : l'impact lié à la vibration est d'ordre social lorsqu'il entraîne des pertes d'habitation, le bruit, en revanche, peut être d'ordre social (trouble du sommeil, perturbation des activités familiale) ou de la santé (perte des capacités auditives, fatigue, énervement, etc.).

Intervention : Y a-t-il des textes qui encadrent la problématique de la mise à disposition des infirmeries des usines à la population ?

Réponse : La mise en disposition de l'infirmerie des usines à la population augmente le risque d'atteinte à la sécurité des populations. La meilleure façon est d'appuyer les centres de santé publics.

Intervention : A quelle institutions devons-nous s'adresser en ce qui concerne les dommages causés par les camions de sable ? Ainsi le cas des murs fendus dû aux explosions ? Quelle mesure attribuer à la présence des femmes enceintes dans les carrières ? Quelle est la nuance entre QST et QHST ?

Mise en priorité

- Problèmes sanitaires (respiratoires, gastro-intestinaux, oculaires) liés aux poussières produites par les activités minières industrielles sans aucune mesure de protection et de prévention.
- Taux élevé d'incidents avec dommages corporels occasionnés par les activités minières artisanales par manque de mesures de prévention, de protection sociale et de structures sanitaires adéquates.
- Exposition de la petite enfance (au dos de leur maman ou assis dans les environs) et des enfants mineurs aux risques liés aux activités minières du fait de l'absence d'organisation des orpailleuses majoritaires dans le secteur.

5. Niveau de participation

L'atelier réuni la participation de plusieurs catégories d'acteurs impliqués directement ou indirectement par les activités minières, notamment :

- Les représentants des préfectures de Yoto et de Vo ;
- Les représentants des administrations en la personne du Maire de Tsévié, un représentant du canton de Hahotoé, de la ville de Kpémé
- Des représentants de la société civile par le conseil national de la jeunesse ;
- Des représentant des agences techniques par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement ; DGMG, DRGM
- Des exploitants artisanaux notamment des orpailleurs, de représentante des associations des femmes travaillant dans les mines ;
- des représentants de l'UTRANSAM ;
- un représentant des travaux publics ;
- des organisations de l'action sociale et du développement à la base ;
- des ONG ;

- d'un représentant du secteur industriel (SNPT).



Photo 1. Participants de l'atelier.

6. Clôture

L'atelier a pris fin avec les mots de clôture du Président du présidium qui a rappelé une fois encore le contexte de l'EESS et l'objectif de la consultation qui est d'amener tous les acteurs à participer au processus afin de permettre au PDGM d'atteindre ses objectifs. Il a tenu avant tout à remercier les participants pour leur présence et pour les divers échanges.

ANNEXE 1

Liste de participants à l'atelier de consultation publique.

Evaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier au Togo

Analyse du cadre politique, juridique et institutionnel lié à la gestion environnementale et sociale du secteur minier togolais

RAPPORT DU DEUXIEME ATELIER DE CONSULTATION PUBLIQUE

Lomé

20/08/2018

1. Introduction

Le Gouvernement, à travers le Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM), développé avec le financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), a décidé d'améliorer la gouvernance du secteur minier et d'augmenter sa contribution à la croissance économique et au développement durable du Togo.

Dans le cadre du développement du secteur minier, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux actuels et potentiels liés à la croissance du secteur, s'avère nécessaire. Dans le souci d'amener les acteurs à participer au processus d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur minier au Togo conformément au principe de la réalisation des évaluations environnementales, un deuxième atelier de consultation publique a eu lieu dans les locaux de l'Hôtel Santa Maria, le 20 août 2018. Les activités de la consultation ont consisté d'une cérémonie d'ouverture, quatre présentations des consultants, des débats, des travaux en groupes et une validation des recommandations en plénière.

Le présent rapport de consultation sera structuré en sept points, notamment : la présentation de l'EESS ; la présentation des objectifs et le déroulement de l'atelier ; les principaux défis et recommandations d'ordre politique et juridique ; les principaux défis et recommandations d'ordre institutionnel ; les débats sur les réformes proposées ; la mise en échelle de priorité des recommandations politiques, juridiques et institutionnelles pour une meilleure gestion environnementale et sociale du secteur minier ainsi que le niveau de participation à l'atelier.

2. Présentation de l'EESS

Le chef de mission, a présenté le contexte de la mission, l'EESS et le PGDM. Il a été rappelé les objectifs, les résultats attendus de la mission, la méthodologie de l'étude, les livrables, le calendrier des activités et le niveau d'exécution de l'étude.

Notons que selon la présentation de la chef de mission, la méthodologie adoptée pour l'étude se subdivise en 6 étapes. Suivant cette méthodologie, la présente consultation se situe à l'Etape 3. Ceci sera suivi de l'analyse des risques et la préparation du plan d'action avant l'atelier de validation.

3. Présentation des objectifs et déroulement de l'atelier

3.1 Objectifs de l'atelier

L'objectif du deuxième atelier de consultation publique dans le cadre de l'EESS a été de valider les recommandations du rapport d'analyse du cadre politique, juridique et institutionnel lié à la gestion environnementale et sociale du secteur minier togolais (livrable LA3).

3.2 Déroulement de l'atelier

3.2.1 Cérémonie d'ouverture

Elle a consisté en la prise de parole du représentant du coordinateur du PDGM ; les mots du DG des mines et de la géologie représentant le ministre des mines et de la géologie qui dans ses mots introductifs a eu à remercier des participants, faire un historique du fond bénéficié du groupe de la banque mondiale et le contexte de la réalisation EESS du secteur minier. Il a rappelé le processus de l'EESS et de la présente consultation du publique et l'objectif de l'EESS. Il a ensuite remercié le gouvernement pour l'initiative de la prise en compte de

l'environnement, le groupe de la Banque et les consultants. C'est sur ces mots du représentant du ministre que prit fin la cérémonie d'ouverture.

3.2.2 Travaux de l'atelier

Les travaux de l'atelier ont été entamés après la mise en place d'un présidium de deux (02) membres (Coordonnateur national et le chef cellule information et communication ITIE TOGO), suivi de la présentation des participants. Ensuite, il a été procédé à la présentation de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur minier dans le cadre du PDGM, présentation de l'objectif et du déroulement de l'atelier, présentation des principaux défis et recommandations d'ordre politique et juridique, et présentation des principaux défis et recommandations d'ordre institutionnel. Ces développements se sont suivis de discussions au cours desquelles les participants ont eu à s'exprimer, et à faire des apports en fonction des diverses présentations.

Les travaux se terminèrent par les travaux en groupe et la présentation des recommandations validées en plénière.

3.2.2.1 Présentation sur l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur minier par Dr Karin Fuéri, chef de mission (SOFRECO)

Il s'est agi de présenter :

1. Les objectifs et résultats attendus de l'EESS ;
2. La méthodologie de l'étude ;
3. Les livrables contractuels ;
4. Le calendrier de réalisation de l'étude.

La chef de mission a ensuite situé l'atelier suivant le calendrier et a relevé l'importance de la méthodologie prédéfinie. Suite à cette présentation, quatre autres présentations ont été faites avant les débats (voir ci-après).

3.2.2.2 Présentation des objectifs et du déroulement de l'atelier par Dr Stéphane Bouju, sociologue (SOFRECO)

Le sociologue de la mission a expliqué l'importance de la consultation publique et son impact sur l'ensemble du processus en faisant cas du premier atelier de consultation et celui à venir. Il a rappelé l'objectif de la consultation qui est de collecter les avis et recommandations des parties prenantes, puis hiérarchiser les recommandations validées. Il a également précisé que pour l'ensemble du processus de la réalisation de l'EESS deux thématiques s'avèrent indispensables, notamment : la consultation publique et l'implication des parties prenantes. Ainsi, le présent atelier constitue une démarche de mise en valeur de ces deux thématiques capitales dans la réalisation de l'EESS. Le sociologue a ensuite présenté le plan de l'atelier qui se présente comme suit :

- Présentations suivi des débats ;
- Organisation en trois groupes de travail ;
- Présentation des rapports de chaque groupe et
- Validation des recommandations en plénière.

S'en suivra après l'élaboration du rapport de consultation publique par les cabinets consultants. Le sociologue a exprimé sa satisfaction sur la représentativité des différentes parties prenantes à l'atelier.

3.2.2.3 Présentation des principaux défis et recommandations d'ordre politique et juridiques par Dr Karin Fuéri, chef de mission (SOFRECO) et Dr Stéphane Bouju, sociologue (SOFRECO)

Lors de cette présentation, les consultants ont présenté les constats relevés lors de l'analyse du cadre politique et juridique lié à la gestion environnementale et sociale du secteur minier togolais. Par la suite, ils ont présenté l'ensemble des recommandations afin d'améliorer ce cadre politique et juridique pour une gestion durable du secteur minier.

3.2.2.4 Présentation des principaux défis et recommandations d'ordre institutionnel par M. Agbenyo DZOGBEDO, Juriste spécialiste en gestion de l'environnement (Envi-Développement Sarl)

L'expert en droit de l'environnement de l'équipe a présenté les questions associées aux principales institutions liées à la gestion environnementale et sociale du secteur minier. Il a ressorti dans sa présentation les constats liés à leurs forces et faiblesses dans la gestion durable du secteur minier et a formulé de recommandations par rapport aux constats.

3.2.3 Débat

Intervenant1 :

Il a souligné qu'il ne trouve pas approprié le terme « harmonisation » utilisé et préfère le terme « cohérence » pour les lois.

Réponse1.

La recommandation 8.1 mentionne que « L'harmonisation du Code minier avec les autres textes... ». Cela est nécessaire car le Code minier est en décalage avec certains textes d'application, notamment en prenant en compte les EIES pour l'obtention des titres miniers et des PARs.

Intervenant 2

L'essentiel des constats a été relevé. Cependant l'autre constat qui doit être prise en compte est le manque d'outils prospectifs. Des recommandations n'ont pas été faites dans ce sens dans le rapport. Il a également noté l'absence de la Politique nationale de l'aménagement du territoire qui cadre l'aménagement du territoire du pays. Il a continué en disant qu'il n'existe pas de plan d'aménagement du territoire.

Intervenant 3

Il manque de cohérence entre le diagnostic et les recommandations à certains niveaux. Il serait préférable de refaire une réorganisation des recommandations, puis analyser voir s'il y aura des Guides à renforcer ou à élaborer, possibilité de prévoir des normes ; le cadre institutionnel à renforcer, lien à mettre à place en tenant compte des documents politiques existants. Il manque pour certains cas des conditions de mise en œuvre des recommandations.

Réponse 2-3

La chef de la mission a rappelé l'objectif de la consultation qui est de recevoir des participants des propositions pour améliorer le rapport. Elle a ensuite remercié les intervenants pour les commentaires faits et a expliqué que la suite de l'étude sera la préparation d'un Plan d'Action

pour permettre la mise en œuvre des recommandations. L'équipe prendra compte de la proposition faite pour recommander la mise en place d'un Plan d'Aménagement du Territoire, ainsi que d'intégrer la Politique nationale d'aménagement du territoire.

Intervenant 4

Il se réjouit de la prise en compte de la société civile dans l'étude. Cependant il ne retrouve pas la prise en compte du développement local. Il précisa qu'un atelier a été fait dans ce sens pour le compte d'un autre projet au cours duquel les participants ont préconisé un CDL (Contrat de développement local). Cette proposition n'apparaît pas dans le document soumis. Il pense que cette proposition a une importance capitale dans la gestion locale de l'environnement.

Réponse 4

La chef de mission est intéressée par le document CDL et a demandé à l'intervenant de lui fournir le rapport de l'atelier, si possible.

Elle a précisé que cette proposition sera prise en compte dans le cadre de l'EESS et que la sensibilisation des entreprises afin qu'elles respectent les plans de développement des localités affectées, est essentiel.

Intervenant 5

Il y a un manque de transparence des activités des institutions en charge de la gestion environnementale du secteur minier et autres. Pourquoi ne pas faire des ateliers de feed-back sur les activités de contrôle et de suivi pour une amélioration critique.

Réponse 5

Cela a déjà été pris en compte par la recommandation de la mise en place d'une plateforme de concertation.

Intervenant 6

Un des constats sur le développement local est le manque de cohérences entre les plans de développement et les activités des populations. Quelles en sont les causes ?

Intervenant 7

Par rapport à la collaboration institutionnelle notamment (DGMG, ANGE, DRF) quel sera la déclinaison opérationnelle pour pallier à cela ?

Le DG de la DGMG a affirmé qu'une collaboration existe déjà entre ANGE et DGMG. C'est avec la DRF qu'ils ne travaillent pas souvent.

Réponse 7

Les consultants affirment être impressionnés par l'étroite collaboration entre la DGMG et l'ANGE. Cependant le constat se rapporte à la formalisation de cette collaboration soit par la mise en place d'un groupe de travail, d'un comité interministériel, ou autre.

Le Modérateur a renchéri la discussion en disant que la formalisation est nécessaire, elle permettra aussi de revoir le contour de ce qui se fait déjà.

La chef de mission a renforcé que le cadre formel est important pour maintenir la collaboration quels que soient les individus qui arriveraient à la direction de ces institutions par la suite.

Intervenant 8

Prendre en compte un enjeu qu'il qualifie de majeur : la maintenance de la biodiversité. Que le pays prenne en compte le secteur minier dans les plans d'aménagement.

Réponse 8

Il faudra mettre en place un schéma d'aménagement du territoire afin d'éviter les conflits sectoriels. Le consultant a souligné qu'il a proposé comme recommandation l'interdiction d'octroi des titres miniers sur les aires protégées.

Intervenant 9 :

N'existe-t-il pas de freins au niveau des institutions permettant aux techniciens de travailler en harmonie ?

Réponse 9

S'il y a des blocages c'est un jugement de valeur. Ça n'a pas été pris en compte. Ce qui est recommandé est la mise en place d'une plateforme de concertation.

Intervenant 10

Parmi les recommandations on a fait mention de la création des antennes pour soutenir les artisans miniers. Ne serait-il pas mieux de renforcer les DR au lieu de créer des antennes ?

Il n'existe pas de recommandations dans le sens de l'aménagement du territoire qu'on attendait. On propose de relever dans la revue l'existence de loi cadre et politique sur l'aménagement du territoire.

Réponse 9

On a pris cela en compte. Les DR ont déjà des tâches nombreuses avec un manque accru de moyens. Il faut renforcer et avoir des compétences spécifiques pour soutenir efficacement ces artisans, c'est pour cela que l'on pense que c'est mieux d'avoir une antenne.

La politique et la loi seront prises en compte et l'étude recommandera un plan d'aménagement qui va permettre d'éviter les conflits.

4 Travail en groupe : débat sur les réformes proposées, leur validation et/ proposition de nouvelles mesures

Cette session a été entamée après la mise en place d'un présidium de deux (02) membres suivi de la mise en place des groupes de travail.

4.1 Débats sur les réformes proposées

Le nouveau présidium mis en place pour les travaux de groupe ayant pour Modérateur M. SEBABE et pour Rapporteur M. KPENGUE, tous deux de l'ANGE, a demandé à

l'assemblée de se répartir en trois (03) groupes pour la discussion sur les recommandations proposées par les consultants.

Le résultat des travaux sont présentés ci-après.

4.1.1 Groupe de travail 1

Le groupe de travail 1 a eu à travailler sur les recommandations 8.1 à 8.3 avec l'assistance du Dr. Karin Fuéri. Le rapporteur du groupe Mme AWESSO a eu à présenter la substance de leurs travaux.

S'agissant de la recommandation 8.1, elle a été validée par le groupe qui a toutefois émis l'idée de l'insertion des modalités de mise en œuvre des textes communautaires. Mais cette idée n'a pas prospéré parce qu'ils avaient jugé en fin de compte que la transposition des textes communautaires dans le code minier serait différente qu'il s'agisse de règlements ou de directives.

La recommandation 8.2 a été validée sans aucune proposition.

La recommandation 8.3 a aussi été validée sous réserve de quelques propositions. Au point 4 au de "l'harmonisation du Code minier avec le Décret", il est proposé de parler de "mettre en cohérence le Code minier et le Décret". Le terme le plus approprié serait examiné par l'expert juriste de l'équipe.

Ensuite, il a été proposé de faire l'intégration des protocoles de la procédure de réhabilitation environnementale des sites miniers.

Enfin il a été proposé de recommander l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire.

4.1.2 Groupe de travail 2

Le présent groupe a eu à travailler sur les recommandations 8.4 à 8.7 avec l'assistance du Dr. Stéphane Bouju. C'est le chef projet gouvernance minière de l'ONG COMINTES qui a eu à rapporter la substance des travaux dudit groupe.

La recommandation 8.4 a été validée, mais le groupe a proposé que soit affinée la définition d'artisan et déclinées les différentes catégories d'artisan en fonction des modes de production.

Sur la recommandation 8.5 qui a aussi été validée, il a été proposé que le Code minier fasse référence au Code de l'enfant pour la réglementation du travail des enfants surtout dans les carrières.

La recommandation 8.6 a été validée en l'état.

Enfin, la recommandation 8.7 a été validée, mais avec la proposition de rajouter que les EIES doivent être produites en langue nationale avec un résumé traduit en langue locale avant la validation publique.

4.1.3 Groupe de travail 3

Les travaux du groupe 3 ont porté sur les recommandations 9.1 à 9.6 avec l'assistance de M. Agbenyo DZOGBEDO, Expert en droit environnemental. Le rapporteur M. BATAO a eu à restituer les travaux dudit groupe.

Concernant la recommandation 9.1, qui a été validée, il a été proposé de créer une division (au lieu de direction) et de fusionner les points 1 et 3.

De même, au point 6 il a été proposé de recruter et former des inspecteurs des mines.

Sur la recommandation 9.2 qui a été validée, il a été proposé de remplacer le point 1 par un « renforcement des capacités » et non « création », et de remplacer ‘‘augmentation’’ par ‘‘amélioration’’ au point 5.

Sous réserve d’ajouter la Direction générale de l’aménagement du territoire, la recommandation 9.3 a été validée.

La recommandation 9.4 a été validée mais le groupe a proposé qu’il soit précisé les autres principaux acteurs notamment les entreprises, les organisations de la société civile, les médias et autres.

La recommandation 9.5 a été aussi validée mais il a été proposé d’enlever ‘‘MME’’ car l’ITIE ne dépend pas que de ce ministère, selon un de participants. Ce point a créé une discussion polémique avec deux participants qui étaient pour maintenir cette recommandation en l’état.

Enfin la recommandation 9.6 a été adoptée en l’état.

Les travaux des trois (03) groupes ont été adoptés par acclamation après une séance de débat et à la fin de la présentation.

Les participants ont refusé unanimement de mettre en priorité les recommandations car elles sont toutes importantes et complémentaires.

5 Niveau de participation

L’atelier a connu la participation de plusieurs acteurs, notamment : les représentants du Ministère des Mines et de la Géologie, de la Direction Générale des Mines et de la Géologie, du Ministère de l’Environnement et des Ressources Forestières ; de l’Agence Nationale de Gestion de l’Environnement, Ministère de la santé et de la promotion sociale ; Direction de l’aménagement du territoire, Direction de l’urbanisme ; des préfectures de Yoto; des Maire de Tabligbo, Sokode, Tsevie, Vo ; de l’Université de Lomé ; des chefferies de Tabligbo, Hahotoé, Kpémé ; des ONGs ; d’un syndicat minier (SYDEMINE), des orpailleurs, des sociétés minières SCANTOGO, SNPT, WACEM ; de l’OTR ; du projet PDGM et les journalistes, entre autre.

6 Cérémonie de clôture

L’atelier a pris fin avec les mots de clôture du représentant du Ministre des Mines et de l’Energie, Monsieur Sogle, DG de la DGMG, qui a remercié tous les participants pour le travail accompli.

Annexe 1 : Photos du deuxième atelier de participation publique de l'EESS



Annexe 4 : Listes des participants aux deux ateliers de consultation publique



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

N°	Noms & Prénoms	Structure & Provenance	Tél	Mail	Signature
01	LOGLO Kossi A. Bruno	Maire de Tsevi	90013588	iciloglobruno@gmail.com	
02	HOUNDO Komlan Michel	Chef Planification, Mairie de TSEVIE	90225021	hondj21@gmail.com	
03	GONE Koffi	Maire de Eabligbo	90382791	communedeabligbo@gmail.com	
04	LEGUEDÉ Kokou	Préfet de Vo	90785320	jimekokouleguede@yahoo.fr	
05	ALIBO Yawo	Préfet de Toto	90980235	aliboyuille@gmail.com	
06	SEBASTIEN Agoro	ANIGÉ - LOMÉ	90117131	sebastiengoro@gmail.com	
7	OURO-AKONDO Bandifoh.	conseiller Technique MME	90042484	bandifoh@gmail.com	
8	SOGLÉ Damégare	DGMG	90111700	sogle.m@gmail.com	
9	AYENA Edah	ayenamnews.com	91284171	ayenamax@yahoo.fr	
10	LEMOU Afeïtom	Radio Oneole.com	91495467	radiooneole@gmail.com	



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

N°	Noms & Prénoms	Structure & Provenance	Tél	Mail	Signature
1	Rachef Awoussa' BOYINDJO	ONG Dimension Humaine	90136572	dhumaine@yahoo.fr	
2	Adadi' MIVÉDOR	SNTI-HAHOTOE	91523021	Omivedor@yahoo.fr	
3	IZOGIBEAD Agbenyo	Cabinet ENVI-DEVELOPPEMENT	90038715	agbenyo_d@yahoo.fr	
4	AFATSAO Kossu	Cabinet ENVI-DEVELOPPEMENT	91972748	theophileus_kossu@yahoo.fr	
5	KUWONLI Fogan Kossu	WACEMSA-TABLI GBO	90095845	kuwonufogan@yahoo.fr	
6	ABALO Atefeinam	AFENET - Lomé	90831777	afe met@yahoo.com	
7	TCHASSIA Pouen Essi Mayo	DRM/Gi Kwan Kavan	90112799	tchassio126az@yahoo.fr	
8	VIAGBO K. Marcel	Technicien Supérieur TABLI GBO	90168821	Kosviag@yahoo.fr	
9	KARATON N. Gnemessassam	DRM-GI (TSévié)	90245892	Kngmoadz@gmail.com	
10	AGBO Yawo Seŋbeaya	DRM/GI/PC/ Makpan	90396980 98077266	agboyawo@yahoo.fr	



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

N°	Noms & Prénoms	Structure & Provenance	Tél	Mail	Signature
1	ELHAKIKAOVI Mohammed	Solveco		m.elhakikaoivi@hotmail.fr	16a
2	HUNLEDE Amah	DLM/DGME	90042119	amahhunlede@yahoo.fr	ISep
3	AGBOSSOUMONDE Léo	UL/ABS	90090666	yagbo12@gmail.com	peu
4	FOLLY GAH E. Bernard	K2CME (Chefforce)	90187091	/	/
5	AKPA Komi	MONATO	90914225	akpakomi@gmail.com	AKPA
6	ADJEHOUN K. Nestor	DGME/MME	90052865	nestorkos@yahoo.fr	ADJEHOUN
7	LOUKA Masseti	PDGM	90033401	peulouka@yahoo.fr	LOUKA
8	NAYO Aminam	MOBATEJ	91434654	aminamnayo@yahoo.fr	AMINAM
9	KOMI KOFFI Afira Rachèle	ONG PASYD	92351340	afirachelkomi@gmail.com	KOMI
10	KONLANI Sanglé Pierre	FONGTO	91210903	peterfongto@gmail.com	KONLANI



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

N°	Noms & Prénoms	Structure & Provenance	Tél	Mail	Signature
01	DARUJI Kaleh	MME - LOME	90301161	daruji@fcho.fr	
02	KOU GIBLÉNOU Kossi	ONG ACOMB	93098977	acombs@hotmai.com	
03	AMEGADZE Kokou Elorm	ONG Les Amis de la Terre	97124496 90246667	kelorm5@yahoo.fr	
04	ANKAMA Bazile	UTRAMBAM-UTGRAS	90167123	bazileakama@yahoo.fr	
05	IROKO Yao Oniakitan	ANGE - Lomé	90087910	yiropkott@gmail.com	
06	MELESSIKE Bitenebe	MASPFA	90222702	jmelessike@gmail.com	
07	KODGOLI Kossi Sèna	MS/DHAB	91551257	KodogoliK@gmail.com	
08	HECTOR NAMMANGUE	Vert-Togo Info	92635635	hectornammangue15@gmail.com	
09	ABI Hazou	ANGE/Lomé	90360236	hazouabir@yahoo.fr	
10	BATAO Kossi M	JVE-TOGO	91831333	cyrillebatao@yahoo.fr	



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

N°	Noms & Prénoms	Structure & Provenance	Tél	Mail	Signature
1	ODJOKOTO Kasségné	CTOP / Atakpamé	90 33 02 32 90 33 90 56	croppaplatanka@yahoo.fr	
2	TANTIBA M. Jules	CNTJ-Togo / Lomé	90 14 94 68	julestantiba@gmail.com	
3	WANDA Kpirgbéne	DGMG / Lomé	90 27 80 04	Kpirgbene.wanda@gmail.com	
4	ADUAYI-AKUE A. Ornella	ONG JVE / Lomé	91 79 51 42	ornellaaduaiakue@gmail.com	
5	^{Chef d'Escadron} BIDE Akawakoue	GN / Lomé	90 13 85 73	sybilbide@gmail.com	
6	NAPO Kitchéon	^{ONG} COMINTES	90 28 10 99	comintes.togo@gmail.com ong.comintes@gmail.com	
7	KPENGUE Palakipawri	ANGE	90 90 81 56	honorekpenze@gmail.com	
8	TOSSA Komi	Chefferie HAHOTDE	91 47 17 29		
9	BE DJDA Komi	chefferie Hahotoc	90 28 33 41		
10	DJATH Gbadji	chefferie / Agbandi	97 29 71 01		



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

N°	Noms & Prénoms	Structure & Provenance	Tél	Mail	Signature
1	ASSOUMANOU Sjabaya	Kumani	97753762		
2	TOSSA RENE	ALMACAR-TOGO	90277215	tossarene06@gmail.com	
3	SOMOKO-BALANTPLI P.	MIT/DGTP/DPESE	92226790	panguepangui@gmail.com	
4	REDA Kambi	SNPT	90747368	kreda@phosphatesdutogo.com	
5	VIAGBO Mignagozo	chef traditionnel	90071246		
6	Togbe E. FOLIGUE X	chef traditionnel	92645442		
7	DJAKA Yaovi Yawen	AAPOGM - Lome	90112001	djakaetienne@gmail.com	
8	DZIVENOU Mensah Kwami Kumah	ITIE/CPES- PDGM	90280882	parfaitdzivenou@hotmail.com	
9	AGBEMANON KDV	ITIE	90023636	ico.kodiera@yahoo.fr	



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence *des journalistes*

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

N°	Noms & Prénoms	(ORGANE) Structure & Provenance	Tél	Mail	Signature
1	KPOGNON Geneviève	Radio Lomé	90291056	gene.kpognon01@gmail.com	<i>[Signature]</i>
2	ASSIH Essouling	Radio Lomé	92591834	assihflorent@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
3	LAGBANI Faustin	TOGO PRESSE	90397997	lagbanifaustin@gmail.com	<i>[Signature]</i>
4	AKOUAGBI Julien	TOGO PRESSE	90554836		<i>[Signature]</i>
5	AZIAGBE Sandra	TVT	90598039	90598039	<i>[Signature]</i>
6	KALGORA D. Emmanuel	TVT	90850853	Emmakalgora@gmail.com	<i>[Signature]</i>
7	Grégoire SARPANE	TVT	90-M-2556		<i>[Signature]</i>
8	KOMEDJA Philip	TVT	90-7473-72		<i>[Signature]</i>
9	ATIRE LATAME	Radio Lomé	90393557		<i>[Signature]</i>
10	APETSI Georges	LE CORRECTEUR	90638558	gapetsi@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

N°	Noms & Prénoms	Structure & Provenance	Tél	Mail	Signature
01	Hector NAMMANGUE	Vert-togo info	92635685	hectornammangue15@gmail.com	
02	AYEGNON Blaise	Le Dialogue	90214293	blaiseayegnon@gmail.com	
03	AYENA Eboh	Le Dialogue	91284171	ayenamama@yahoo.fr	
04	Gilles OBLASSE	AFRIQUE REVELATION.net	90059783 96059783	gillesoblasse@gmail.com	
05	LEMOU Aféïtom	Radio Onele.com	91495467	radioonele@gmail.com	
06	KOLANI Yaya	ATOP	90228599	ayadon07@yahoo.fr	
07	DJOKPE Jofé	ATOP	90815865	Emmanueldjokpe@yahoo.fr	
08	ATAKA Yaovi Yawu				



Evaluation Environnementale et Sociale du Secteur Minier au Togo

Atelier de Consultation Publique

Liste de présence

Date : Vendredi, 23/03/2018

Lieu : Hôtel LA CONCORDE-LOME

[illegible]

Annexe 5 : Supports de présentation de deux ateliers de consultation publique

Annexe 5.1 : Supports de présentation du déroulement de l'atelier

Annexe 5.2 : Introduction sur l'EESS

Annexe 5.3 : Le secteur minier industriel

Annexe 5.4 : Le secteur minier artisanal

Annexe 5.5 : Les impacts environnementaux associés au secteur minier

Annexe 5.6 : Les impacts sociaux associés au secteur minier

Annexe 5.7 : Les risques sanitaires et sécuritaires associés au secteur minier

Annexe 5.1 : Supports de présentation du déroulement de l'atelier





Objectifs généraux de l'EESS :

- Identifier et analyser les enjeux environnementaux et sociaux actuels et liés au développement du secteur minier ;
- Renforcer les capacités du secteur en matière de gestion environnementale et sociale ;
- Améliorer la redevabilité sociale en rendant le processus minier plus transparent.



Objectifs spécifiques de l'EESS :

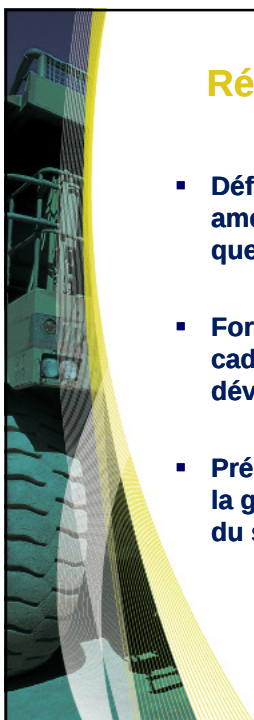
- Evaluer les principaux impacts du secteur minier industriel et artisanal sur l'environnement et les populations ;
- Evaluer les systèmes de gestion environnementale et sociale en place ;
- Assurer l'engagement des parties prenantes dans l'évaluation ;





Objectifs spécifiques (suite)

- Promouvoir les meilleures pratiques internationales en termes de mobilisation des populations affectées par les développements miniers ;
- Formuler de recommandations pour améliorer le cadre politique, juridique et institutionnel de la gestion environnementale et sociale du secteur minier.



Résultats attendus de l'EESS

- Définition des priorités stratégiques visant une amélioration de la gestion de l'environnement et des questions sociales dans le secteur minier;
- Formulation de recommandations pour ajuster le cadre politique, juridique et institutionnel liée au développement durable du secteur minier ;
- Préparation d'un plan d'action pour l'amélioration de la gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur minier.





Méthodologie

L'EESS est réalisée en 6 étapes :

- **ETAPE A1 : Démarrage de l'étude**
- **ETAPE A2 : Etat des lieux et diagnostique des impacts environnementaux et sociaux du secteur minier**
- **ETAPE A3 : Evaluation du cadre politique, juridique et institutionnel lié à la gestion environnementale et sociale du secteur minier**



Méthodologie - suite

- **ETAPE A4 : Analyse des risques et préparation du plan d'action**
- **ETAPE A5 : Synthèse et validation de l'étude**
- **ETAPE A6 : Consultation publique (activité transversale)**





Livrables contractuels :

- **Rapport Initial (LA1) :** le programme de travail et le calendrier de mise en œuvre des activités du mandat précisées.
- **Premier rapport (LA2) :** le diagnostic des impacts environnementaux et sociaux actuels et liés au développement minier, avec la mise en priorité des questions environnementales et sociales par les parties prenantes de l'étude.



Livrables contractuels (suite):

- **Deuxième Rapport (LA3) :** l'analyse du cadre politique, juridique et institutionnel lié à la gestion environnementale et sociale du secteur minier et proposition de recommandations pour l'améliorer.





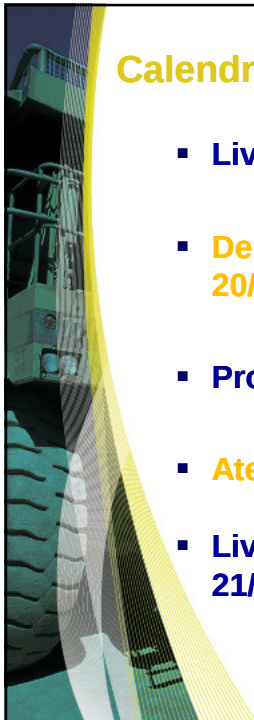
Livrables contractuels (suite):

- **Le Rapport Final de l'EESS (LA4)** : rassemblera les résultats des étapes précédentes de l'étude et tiendra compte des remarques émises sur le **Projet de rapport final de l'EESS** et des apports de **l'Atelier de Validation.**



Calendrier de l'EESS

- Réunion de démarrage : le 27/11/2017 ;
- Livrable LA1 : 31/01/2018 ;
- Plan de consultation publique : 28/02/2018 ;
- Visites de terrain : du 12 au 21/03/2018 ;
- Premier atelier de consultation publique : 23/03/2018 ;
- Livrable LA2 : Premier rapport : 01/06/2018 ;



Calendrier de l'EESS

- **Livrable LA3 : Deuxième rapport : 31/07/2018 ;**
- **Deuxième atelier de consultation publique : 20/08/2018 ;**
- **Projet de rapport final de l'EESS : 31/10/2018 ;**
- **Atelier de validation de l'étude : 12/11/2018 ;**
- **Livrable LA4 : Rapport final de l'EESS : 21/11/2018**

 **SOFRECO**





1) Le principe d'implication des Parties Prenantes

- L'implication des parties prenantes se réfère à la mise en place d'une **approche participative**.
- La participation est précédée d'une **mise en information**, partage et mise à niveau
- C'est le **pouvoir de décision donné** aux parties prenantes, afin de présenter une proposition qui reflète les diverses positions d'acteurs et qui arbitre entre les divergences des uns et des autres **dans un processus de recherche de consensus**.
- Le processus participatif se décompose généralement en **deux phases** ou même, parfois (pour les EIES) trois phases distinctes.
- Ici, **pour cette ESES**, en fonction des contraintes de temps dont nous disposons, nous avons **deux phases principales**.

 SOFRECO



Phase d'information et de participation

Objectifs :

1) Relever auprès des divers acteurs (à tous les niveaux, central, régional, local) :

- 1) ce qu'ils considèrent, dans le cadre des activités minières, comme les facteurs impactant les plus importants
- 2) ce qu'ils proposent pour développer le secteur en mitigant les impacts (les éviter, atténuer, bonifier, compenser).

Il s'agit d'écouter, questionner et collecter les avis, commentaires, recommandations, consignes, les hiérarchiser et les mettre en forme pour faire des propositions de discussion.

2) Lister les Parties prenantes les plus représentatives des différentes catégories d'acteurs qui participeront aux ateliers de consultation Publique.

3) Réalisation de L'atelier 1 de Participation Publique qui visait à

- Partager et actualiser l'état des lieux des activités minières (présentation combinant les résultats de la revue documentaire et l'analyse des informations collectées auprès des différentes parties prenantes dans les sites miniers visités).
- Relever et identifier l'ensemble des impacts du secteur minier sur les populations locales et les environnements (environnement social, économique, environnemental ou culturel) concernés. C'est aussi relever leurs préoccupations, leurs recommandations pour l'avenir du secteur.

 **SOFRECO** 3



4) Réalisation de l'atelier 2 de Participation Publique qui vise aujourd'hui

Objectif : Exposer les propositions de recommandation d'ordre politique, juridique et institutionnel

5) Réalisation d'une troisième rencontre de fin de consultation publique

- visant à valider le rapport préliminaire de l'étude exposant l'ensemble des données, analyses et propositions constituant l'évaluation Environnementale et Sociale Sectorielle issue des échanges entre toutes les PP et le travail du bureau SOFRECO.



Rappel du Principe d'animation du processus

A chaque rencontre, il convient :

- d'exposer les objectifs de l'étude et/ou, le plus souvent, les résultats intermédiaires ou les analyses intermédiaires sur lesquelles portent le débat.
 - D'obtenir un consensus sur le partage des constats et sur les proposition d'axes stratégiques permettant de résoudre les gap identifiés lors du diagnostic sectoriel.
-



La phase de validation

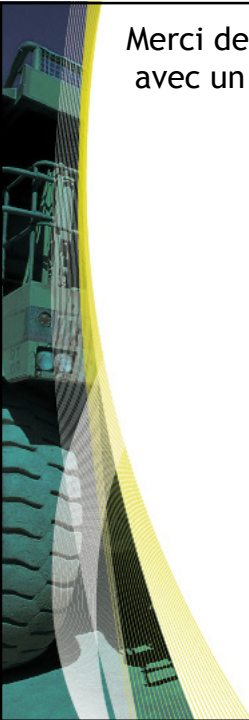
- Faciliter la formalisation des revues des analyses proposées par les experts (analyse qui incluent les résultats de la consultation publique de phase 1)
 - Intégrer les contributions des ateliers dans l'analyse globale sectorielle
 - Valider la mise en hiérarchie des risques d'impacts des activités minières
 - Construire le consensus sur les propositions de mesures de mitigation à apporter aux risques d'impact.
-



2) Déroulement de l'atelier 2

4 temps dans l'organisation de l'atelier

- Exposé des propositions de recommandations
 - Organisation en 3 groupes thématique de réflexion sur les recommandations (validations, amendements, ajouts, suppressions, mise en priorité)
 - Exposé par les rapporteurs de groupe, débat et validation du travail des groupes en plénière
 - Rédaction de la version finale du rapport de consultation publique par le bureau sofeco.
-



Merci de votre attention.....
avec un clin d'œil à la signalétique rencontrée lors
de nos visites de terrain



Recommandations d'ordre politique et juridique

Première recommandation

Quelques éléments à considérer:

- Malgré les efforts pour développer l'industrie minière depuis l'adoption du Code Minier, le secteur reste marqué par l'absence d'une vision stratégique de croissance clairement définie, notamment en matière de protection de l'environnement et des populations.
- Cette absence constitue un obstacle pour le développement durable du secteur minier au Togo.

 SOFRECO



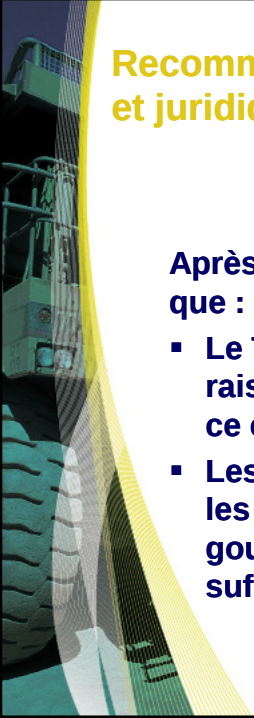
Recommandation 8.1 :

Une stratégie de croissance du secteur minier togolais devrait être élaborée et mise en œuvre en vue du développement durable du secteur, tant artisanal que industriel.



Recommandation 8.1 suite:

- ***Cette stratégie doit être définie en prenant en compte les priorités économiques et de bonne gouvernance ainsi que les aspects permettant une gestion environnementale et sociale efficace du secteur minier.***
- ***Sa conception doit rassembler toutes les parties prenantes du secteur minier au niveau national, régional et local.***



Recommandations d'ordre politique et juridique

Deuxième Recommandation

Après analyse du Code Minier, il a été constaté que :

- **Le Togo a un Code Minier novateur, mais en raison de l'absence des textes d'application, ce code reste peu opérationnel.**
- **Les aspects environnementaux et sociaux, et les questions de transparence et de bonne gouvernance minière, ne sont pas suffisamment intégrés.**

- 
- **Le Code Minier présente des décalages avec les textes légaux et réglementaires ayant une relation avec l'exploitation minière, notamment la Loi-Cadre sur l'Environnement et ses textes d'application, le Code Forestier, le Règlement de l'UEMOA et la Directive de la CEDEAO pour le secteur minier.**



Recommandation 8.2 :

Il est nécessaire de procéder, dans le plus bref délai, à la révision du Code Minier en prenant en compte :

- ***les aspects environnementaux et sociaux, et les questions de transparence et de bonne gouvernance du secteur minier ;***
- ***l'harmonisation avec les textes légaux et réglementaires pertinents.***

 **SOFRECO**



Recommandations d'ordre politique et juridique

Troisième recommandation :

Quelques éléments à considérer :

- **Le Code Minier n'est pas conforme aux dispositions de l'Arrêté N. 0151/MERF/CAB/ANGE du 22 décembre 2017 fixant la liste des activités et projets soumis à l'étude d'impact environnemental et social, qui introduit l'obligation de réaliser une EIES approfondie pour les permis de recherche minière et une EIES simplifiée pour les autorisations artisanales.**

 **SOFRECO**



Eléments à considérer (suite):

- Le Code Minier n'est pas conforme au Décret N.2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des EIES qui demande la réalisation d'un Plan d'Action de Relocalisation (PAR) pour les projets comprenant le déplacement d'un certain nombre de personnes.
- L'accès aux conventions minières et autres rapports du secteur minier, tels que les rapports de suivi des PGES et les PAR, n'est pas encore réglementé.
- Les exigences pour l'obtention d'un titre minier ne sont pas encore établies, à l'exception des exigences pour les permis d'exploitation de matériaux de construction.



Eléments à considérer (suite):

- Les dispositions du Code Minier, du Code Forestier et de la Loi-Cadre sur l'Environnement ne sont pas clairement définies concernant l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation minière dans les aires protégées.
- Il n'existe pas encore un plan d'aménagement du territoire au Togo et le Code Minier ne spécifie pas que l'obtention de titres miniers est libre sur l'étendue du territoire national en dehors (i) d'un périmètre de protection de X mètres autour des agglomérations, des terrains militaires, des zones de captage d'eau, etc. et (ii) d'un périmètre de protection de X mètres autour des aires protégées.



Eléments à considérer (suite):

- Le concept de zone tampon en bordure des aires protégées relative à l'exploration minière n'est pas encore appliqué.
- La réglementation concernant la méthodologie d'évaluation du dommage causé à l'environnement par un projet minier n'est pas encore en place. Il est donc difficile de chiffrer la valeur du dommage environnemental ainsi que la valeur des services environnementaux des terres qui seront affectées par le projet minier, alors que le projet minier lui-même est aisément chiffrable en termes de taxes, impôts et royalties.

 **SOFRECO**



Recommandations d'ordre politique et juridique

Recommandation 8.3 :

Dans le cadre de la révision du Code Minier et de l'élaboration de ses textes d'application, il est important de prendre en compte les éléments suivants :

- L'harmonisation du Code Minier avec le Décret N.2017-040/PR du 23 mars 2017 en ce qui concerne les PAR ;
- L'harmonisation du Code Minier avec l'Arrêté N. 0151/MERF/CAB/ANGE du 22 décembre 2017 en ce qui concerne les EIES demandées pour le secteur minier ;

 **SOFRECO**



Recommandation 8.3 suite:

- **L'intégration des obligations environnementales spécifiques au secteur minier** (notamment un plan de réhabilitation environnementale et de fermeture de la mine, et une garantie financière pour la réhabilitation) ;
- **L'intégration des obligations de santé et de sécurité spécifiques au secteur minier ;**
- **L'obligation d'élaboration systématique de plans d'urgence dans le cadre des EIES et des audits environnementaux et sociaux relatifs à l'industrie minière ;**



Recommandation 8.3 suite:

- **L'établissement d'une méthodologie permettant d'évaluer et chiffrer la valeur du dommage environnemental et celle des services environnementaux des lieux qui seront affectés par le projet ;**
- **La mise en place de dispositions relatives à l'application d'un système de sureté financière pour la réhabilitation environnementale ;**





Recommandation 8.3 suite:

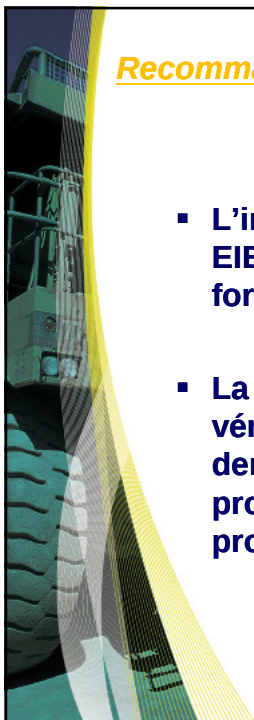
- **La réglementation des exigences pour l'obtention d'un titre minier (ex. EIES, PAR, POI, Plan de réhabilitation environnementale et fermeture de la mine, garantie financière de réhabilitation environnementale, etc.)**
- **L'intégration dans la réglementation minière des normes environnementales nationales (ou internationales) établies pour toute forme de pollution ou nuisance relatives aux activités minières (ex. émissions gazeuses, poussières, rejets miniers, bruits, etc.) ;**
- **L'interdiction légale d'utilisation du mercure pour l'orpaillage ;**



Recommandation 8.3 suite:

- **L'interdiction d'octroi de titres miniers d'exploration et d'exploitation dans les aires protégées ;**
- **L'introduction des zones tampons en bordure des aires protégées ;**
- **L'introduction de mesures particulières pour les projets miniers bordant les zones humides (ex. zones humides de la Région Maritime) ;**





Recommandation 8.3 suite:

- **L'intégration d'un volet REDD+ dans les EIES des projets dans les zones forestières ;**
- **La définition de l'instance responsable de la vérification de la non-superposition d'une demande de titre minier avec une aire protégée et la réglementation de la procédure de vérification ;**

 **SOFRECO**



Recommandation 8.3 suite:

- **Les PGES des projets miniers doivent présenter une méthode de suivi de la situation environnementale et du contexte socio-économique à travers d'un plan de suivi complet, avec notamment la collecte de données quantitatives et qualitatives (ex. volume et analyse des rejets miniers solides, effluents, poussières, émissions gazeuses, etc.) ;**

 **SOFRECO**



Recommandation 8.3 suite:

- **L'établissement de mesures incitatives afin de promouvoir l'introduction des technologies plus propres ou « vertes » par l'industrie minière ;**
- **La promotion de l'introduction des systèmes de gestion environnementale (ex. du type ISO 14001, EMAS) par les sociétés minières ;**

 **SOFRECO**



Recommandation 8.3 suite:

- **L'établissement d'un système de partage d'emplois bénéficiant aux communautés affectées par les activités minières ;**
- **La prise en compte, dans la détermination des sanctions, de la gravité des infractions commises par les acteurs du secteur minier sur l'environnement, afin que les sanctions soient dissuasives ;**

 **SOFRECO**

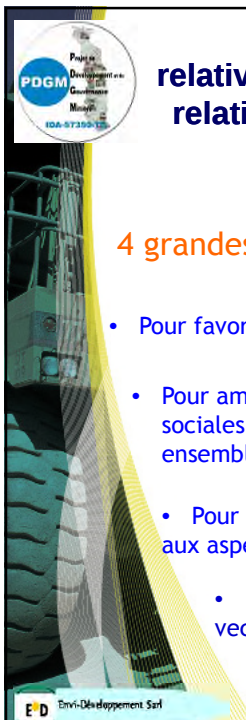


Recommandation 8.3 suite:

- **L'introduction d'un système de traçabilité accompagné d'une fiscalité sur l'exportation des métaux, notamment l'or, harmonisée au niveau des pays de la CEDEAO (afin d'éviter la circulation des métaux non contrôlés et les fuites des ressources fiscales pour le Togo).**
- **La révision de la fiscalité liée aux titres miniers pour permettre qu'une certaine partie des revenus miniers soit allouée au renforcement du contrôle minier (afin d'assurer un contrôle réel et indépendant des installations minières).**

 **SOFRECO**







Présentations des recommandations relatives aux aspects institutionnels et juridiques relatifs aux thématiques sociales et culturelles

(Dr. Stéphane BOUJU, Socio-Environnementaliste)

4 grandes thématiques de recommandation d'inspiration sociale et économique

- Pour favoriser et encadrer le développement du Secteur Artisanal
- Pour améliorer et favoriser la prise en compte des considérations sociales et humaines dans le développement du secteur minier dans sont ensemble
- Pour traiter des problèmes liés à la délocalisation et aux aspects des compensations sociales des impacts
- Pour favoriser la nécessaire « information » vecteur des relations nécessaires entre les parties prenantes







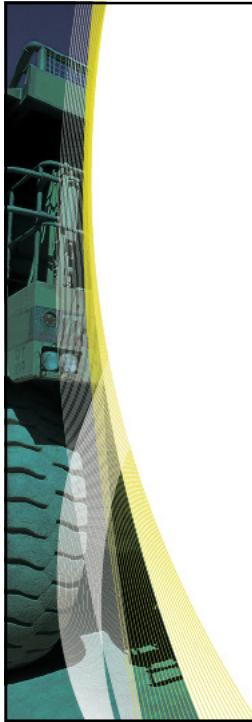
Recommandation pour encadrer et favoriser le développement du secteur artisanal (1)

Argument : Formaliser = c'est mieux gérer, c'est développer de façon durable au bénéfice de l'économie, des exploitants et de l'environnement.

Recommandation 8.4 : finaliser la définition du statut d'artisan minier (notamment du sous titre IV du code minier actuel). Il est nécessaire de prévoir plusieurs catégories d'artisan en fonction des modes d'exploitation.

- Le corpus juridique doit intégrer ce statut plus précisément et en en distinguant les différentes sous-catégorie et définir une réglementation adaptée et concertée pour chaque catégorie
- Une des mises en organisation possible pour certaines catégorie d'artisans y compris pour les individuels est l'organisation en coopérative.
- Pour tous, le droit d'exercer devrait être soumis au préalable de l'obtention d'une carte professionnelle et d'un enregistrement (immatriculation) par la DGME, obtenu après information des condition d'exercice et signature d'une charte ou code de bonne conduite(à discuter). Il faut clarifier le distinguo entre autorisation artisanale et permis d'exploitation à petite échelle notamment





Conditions de travail des artisans



Recommandation pour encadrer et favoriser le développement du secteur artisanal (2)

Quelques éléments de mise en réalisation permettant d'appuyer la mise en place de la recommandation :

- **L'élaboration des manuels opérationnels d'accompagnement et d'encadrement des exploitants artisanaux** en termes de formation (formation sur les bases de la géologie, des techniques extractives et des risques relatifs aux produits chimiques). **Pourquoi** : parce que l'on ne sait pas comment les encadrer, pas d'expérience
 - **Conseils délivrés par les services technique** et mise à disposition **des informations pertinentes** pour leur activité (notamment en s'appuyant de l'outil d'accompagnement mentionné au point précédent). **Pourquoi** : les artisans n'ont pas accès aux études et n'optimisent pas l'exploitation des ressources
 - **Préparation d'un guide pour la réalisation d'une EIES simplifiée** pour les activités artisanales (définir à quelle catégorie d'artisan ou quelle organisation s'applique cette mesure, certainement à la catégorie des artisan utilisant des procédés mécaniques et développant des techniques autres que manuelles). **Pourquoi** : Le secteur artisanal produit d'importants impacts tant environnementaux que sociaux
 - **L'élaboration d'un manuel d'accompagnement des femmes orpailleuses**; produit avec l'assistance d'ONG spécialisées, pour garantir santé, sécurité et droit à l'éducation non seulement des femmes mais des enfants. **Pourquoi** : elle constituent une majorité des exploitants individuels pratiquant l'orpaillage et sont démunies.
 - **L'élaboration et la mise en adhésion d'un cahier des charges de l'exploitant minier artisanal**, avec les directives liées au respect des règles environnementales, sanitaires, sécuritaires et sociales. **Pourquoi** : pour informer, conscientiser et réduire les impacts
-



Recommandation pour une meilleure prise en compte du développement social et humain dans les activités minières (1)

Contexte : Le cadre juridique sectoriel togolais est novateur mais peu fonctionnel (textes d'application et des guides/manuels spécifiques manquent). Les sanctions pour violation des obligations environnementales et sociales dans le secteur minier ne semblent pas être assez efficaces pour minimiser les impacts industriels.

Argument : le concept d'environnement est habituellement circonscrit aux aspects physiques et ne traduit pas la prise en compte croissante de la dimension humaine et sociale qui caractérise l'évolution de ce secteur.

Recommandation 8.5 : Il est indispensable de renforcer la précision et niveau de contrainte des règles, leur système d'application, et la sévérité des sanctions liées l'application des textes juridiques dans le secteur minier, notamment l'article 35 et 58 de l'actuel code minier relatif à la protection de l'environnement et des ressources naturelles et aux infractions.



Avenir et place des enfants et des femmes dans le développement du secteur minier

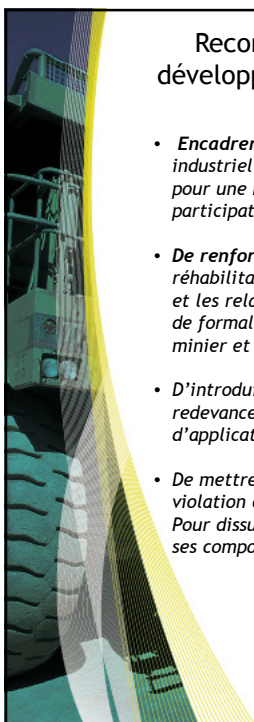


Recommandation pour une meilleure prise en compte du développement social et humain dans les activités minières (2)

Quelques éléments de mise en réalisation permettant d'appuyer la mise en place de la recommandation :

- D'élaborer un **guide sectoriel pour les EIES** du secteur minier pour contraindre le contenu des études d'impact en fonction des spécificités minières. **Pourquoi** : Améliorer la qualité des EIES et donc des PGES et donc de limiter les impacts résiduels constatés
- D'établir un **modèle de rapport standard** disponible pour toutes les sociétés puis de mettre en place un système de rapport « on line » ultérieurement. **Pourquoi** : faciliter et uniformiser la transmission des données; éviter les oublis, renforcer le suivi et l'évaluation
- De mettre en place une **commission élargie de fermeture/réhabilitation des sites miniers** abandonnés regroupant l'ensemble des acteurs et des services techniques ; **Pourquoi** : pour pouvoir réaffecter les terres, leur permettre d'autres utilisations.
- D'établir les **modalités de détermination et de gestion de la contribution financière** des sociétés minières au développement local ou régional conformément aux dispositions de la loi (N° 2011-008). **Pourquoi** : pour le moment ce système de gestion n'existe pas ou n'est pas fonctionnel

Suite :



Recommandation pour une meilleure prise en compte du développement social et humain dans les activités minières (3)

- **Encadrer les activités socio-économiques et communautaires** réalisées par l'exploitant industriel dans la préfecture, canton ou village concerne par l'exploitation. **Pourquoi** : pour une mise en cohérence avec les plans de développement locaux et une plus grande participation des bénéficiaires à la définition des besoins.
- **De renforcer le suivi de la mise en œuvre** des PGES, PGR, PAR, plan d'urgence, plan de réhabilitation environnementale et plan de fermeture. **Pourquoi** : Les PGES sont peu suivis et les relations entre entreprises et populations se dégradent. Il conviendrait notamment de formaliser la mise en place d'un **cadre de concertation permanent** entre l'opérateur minier et les communautés affectées et autres Parties Prenantes dès le début du projet
- D'introduire des dispositions légales à prendre dans le **cas de non-paiement** des redevances minières par les sociétés. **Pourquoi** : pour renforcer les sanctions et le niveau d'application des règles
- De mettre en place des **mesures coercitives et punitives efficaces** relatives à la violation des obligations environnementales et sociales dans le secteur minier. **Pourquoi** : Pour dissuader certains opérateurs de continuer à dégrader l'environnement (dans toutes ses composantes) et les contraindre à respecter leurs engagements sociaux ;

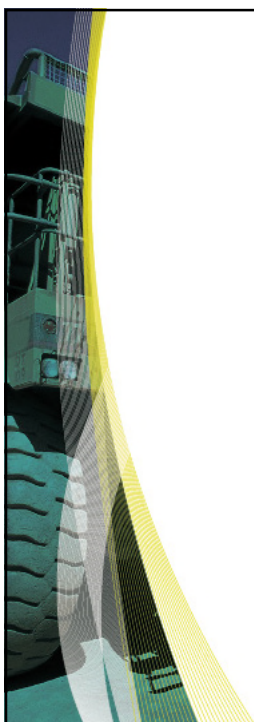


Recommandation relative à la compensation sociale et relocalisation (1)

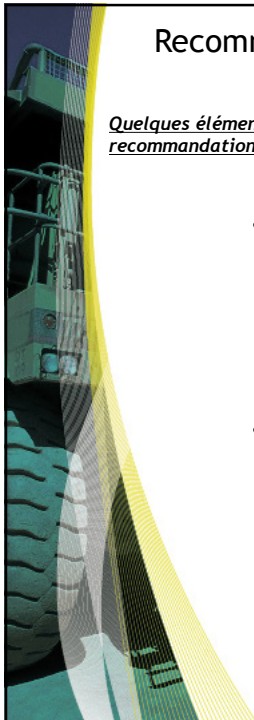
Contexte : Il y a trop peu de contrôle de la bonne application des méthodes et des procédures. Chaque opérateur minier fait un peu comme il veut avec ses propres critères. La compensation/relocalisation est parfois présentée comme une mesure d'amélioration du bien-être des populations, alors qu'il s'agit avant tout d'une mesure visant à réparer un préjudice.

Argument : Il conviendrait que le cadre légal, relativement obsolète, relatif aux compensations /relocalisation s'actualise en s'inspirant des standards internationaux (SFI)

Recommandation 8.6 : Mettre en place un cadre légal de relocalisation involontaire des communautés affectées par les projets miniers avec une réglementation basée sur la pratique internationale en la matière.



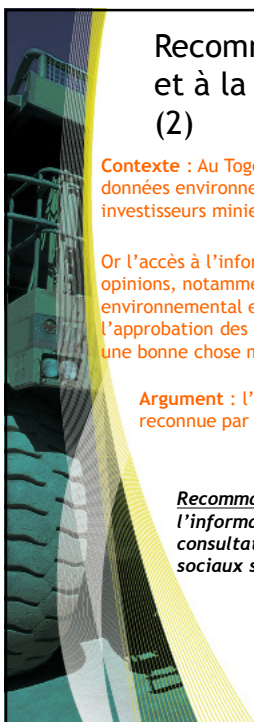
Les éléments immatériels de la culture sont aussi concernés par les relocalisations



Recommandation relative à la compensation sociale (2)

Quelques éléments de mise en réalisation permettant d'appuyer la mise en place de la recommandation :

- Les dispositions légales doivent **concrétiser les notions de dommages subis par les populations impactées** et guider l'exploitant de manière à ce qu'il les identifie et y réponde (mesures d'atténuation et de compensation, mesure de relocalisation) de manière juste et appropriée.
- Quand on parle de « **compensation juste** », ou « **concertée** », il s'agit aussi, pour l'opérateur, de **définir des modes opératoires** : qui est éligible à un type d'indemnisation et qui ne l'est pas ? Quel mode de calcul, quel taux sera utilisé pour calculer le montant de cette indemnisation ? Et que tous les intéressés en aient information avant d'engager les opérations.



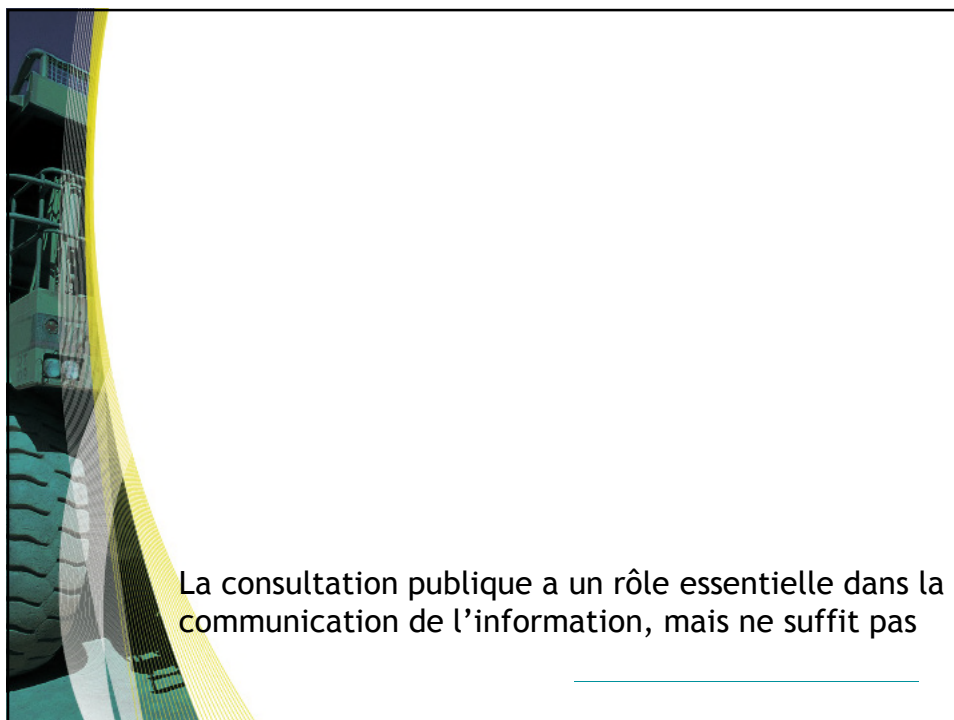
Recommandation relative à l'information et à la mise en participation de la société civile (2)

Contexte : Au Togo, la communication de l'information concernant la réglementation et les données environnementales et minières, que ce soit entre les ministères concernés, ou vers les investisseurs miniers et le public en général, n'est pas satisfaisante.

Or l'accès à l'information est indispensable pour pouvoir faire valoir ses droits ou communiquer ses opinions, notamment au moment des audiences publiques liées à l'EIES ou l'audit environnemental et social. Les dispositions concernant la participation du public dans l'approbation des EIES ont été réactualisées en 2017 (Arrêté n° 0150/MERF/CAB/ANGE) ce qui est une bonne chose mais trop récente pour en voir les impacts.

Argument : l'accès du public concerné par les activités à l'information y relatives est un droit reconnu par les standards internationaux et mentionné dans nombre de NES de la SFI

Recommandation 8.Z : Assurer le droit de la population Togolaise à l'accès à l'information environnementale, notamment à travers la facilitation de la consultation des EIES, PGES et PAR et de tous les rapports environnementaux et sociaux soumis par les sociétés minières.



Recommandation relative à l'information et à la mise en participation de la société civile (2)

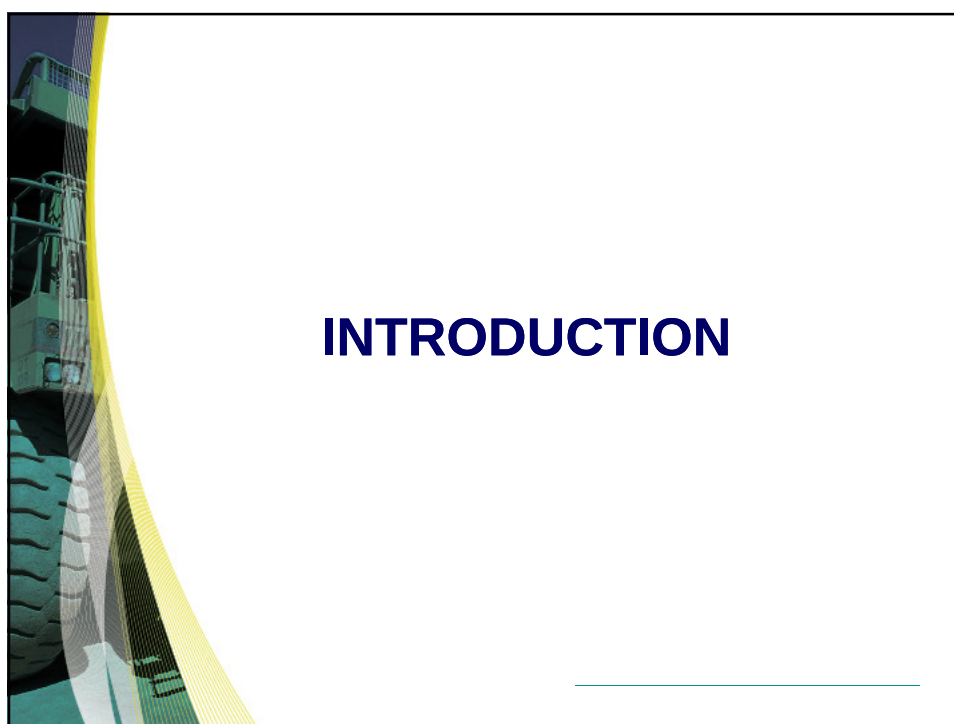
Quelques éléments de mise en réalisation permettant d'appuyer la mise en place de la recommandation :

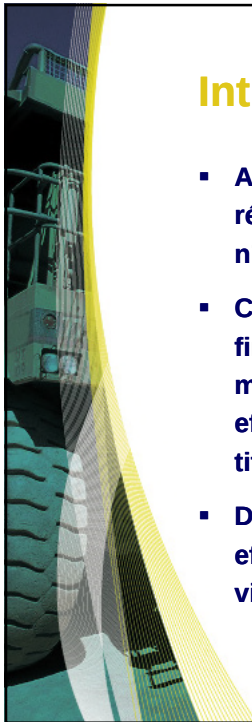
- La soumission de ces rapports dans un format électronique faciliterait leur divulgation auprès du public ainsi que leur archivage centralisé par l'ANGE. L'ANGE devrait disposer des moyen de traiter les rapport d'EIES et PGES de manière à pouvoir proposer un système de divulgation efficace et accessible à tous (en dehors des données techniques stratégiques évidemment)
- Le partage des données environnementales entre les différentes institutions et service techniques concernées pourrait se faire à travers la mise en place d'un système d'information intégré permettant une uniformisation des mises à niveau d'information. La consultation en région de ces informations pourrait alors se faire au minimum dans les directions régionales des services techniques déconcentrés.



**Voilà présentées les propositions
de recommandations relatives
aux aspects institutionnels et juridiques
liés aux thématiques sociales et culturelles**

Merci de votre attention





Introduction 1

- Actuellement, les services étatiques chargés de la régulation et de la supervision du secteur minier n'accomplissent pas leurs missions efficacement.
 - Ce fait est attribué au manque de capacité financière, en personnel, en compétences et en moyens logistiques pour suivre et évaluer le travail effectué dans les concessions couvertes par les titres miniers.
 - De plus, on note une insuffisance accrue des effectifs de la DGMG, qui sont également vieillissants,
-



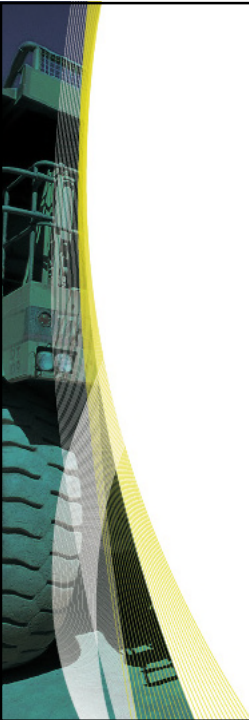
INTRODUCTION -2

- En ce qui concerne la gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur minier, il n'existe pas un service/unité spécialisé dans les problématiques environnementales et sociales liées à l'exploitation minière au sein de la DGMG.
 - Par ailleurs, la création d'une division ou direction au sein de la DGMG spécifiquement dévolue à l'exploitation minière artisanale et à la petite mine, devrait être envisagée.
-

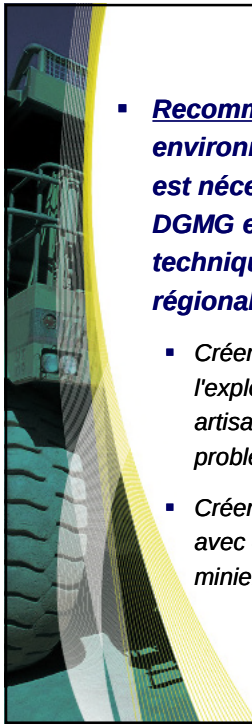


INTRODUCTION 3

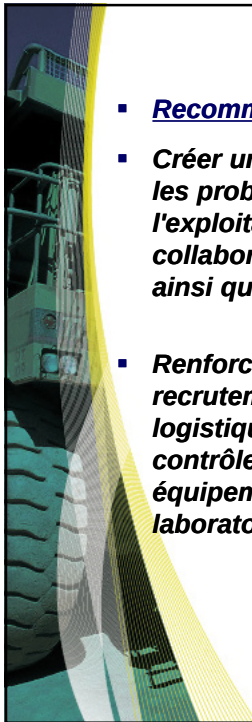
- Etant donné l'obligation de réaliser une EIES simplifiée et de mettre en place un PGES pour les activités minières artisanales, une aide à l'organisation des artisans s'impose afin d'appliquer la réglementation en vigueur.
 - Cette division ou direction disposerait également des antennes régionales avec des encadreurs sur les sites miniers pour appuyer, suivre et contrôler les activités minières artisanales sur le terrain.
 - Les encadreurs chargés de conseiller les mineurs artisanaux doivent avoir de l'expérience dans les domaines minier, environnemental et social et être formés à ce travail.
-



RECOMMANDATIONS



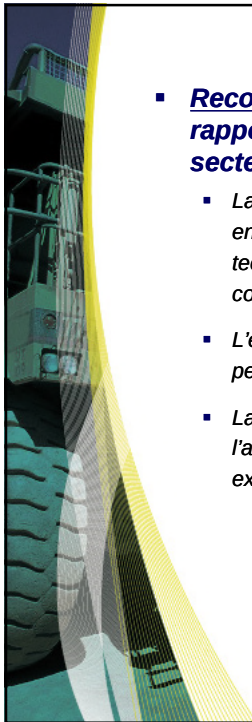
- **Recommandation 9.1 : Afin d'améliorer le cadre de gestion environnementale et sociale du secteur minier togolais, il est nécessaire de procéder à une restructuration de la DGMG et de renforcer ses ressources humaines, techniques, logistiques et matérielles au niveau national et régional. Pour cela, il serait envisageable de :**
 - Créer une division ou direction spécifiquement dévolue à l'exploitation minière artisanale et à la petite mine afin d'appuyer les artisans dans plusieurs domaines, y compris dans la gestion des problèmes environnementaux et sociaux ;
 - Créer une structure responsable pour la gestion du cadastre minier, avec également la mission d'éviter la superposition des titres miniers et aires protégées;



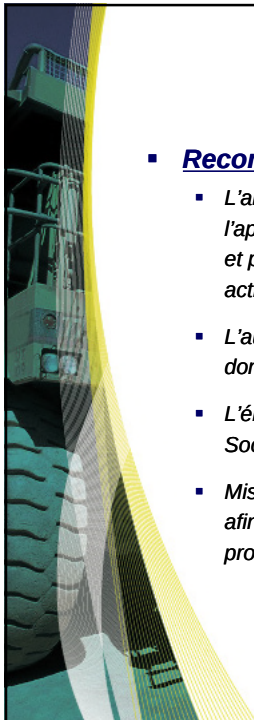
- **Recommandation 9.1 : Cont.**
- **Créer un service/unité de suivi et contrôle spécialisé dans les problématiques environnementales et sociales liées à l'exploitation minière ; ce service travaillerait en collaboration avec l'ANGE concernant les EIES et audits, ainsi que le suivi et contrôle des PGES et PARs ;**
- **Renforcer les ressources humaines (à travers le recrutement et/ou nouvelles affectations) et les moyens logistiques et matérielles dont dispose la DGMG pour contrôler les entreprises minières (ordinateurs portables, équipements analytiques mobiles, équipements pour le laboratoire, véhicules de terrain...) ;**



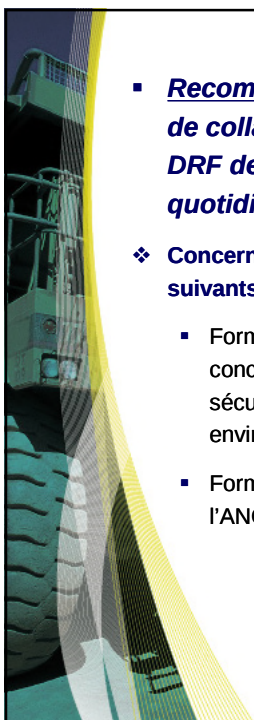
- **Recommandation 9.1 : Cont.**
 - **Renforcer la capacité des Directions Régionales des Mines et de la Géologie en termes de personnel, matériels et formation**
 - **Assurer la formation des inspecteurs de la DGMG à la gestion de l'environnement, de la santé et sécurité au travail, aux aspects liés à la RSE des entreprises minières et aux obligations relatives au développement communautaire ;**
 - **Doter la DGMG de ressources adéquates pour les inspections minières.**
-



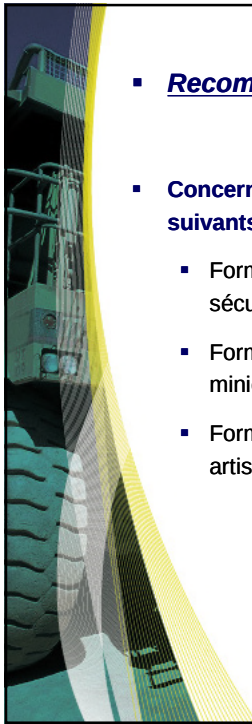
- **Recommandation 9.2 : Les capacités de l'ANGE par rapport à la gestion environnementale et sociale du secteur minier devraient être renforcées à travers :**
 - **La création d'une unité/service/division chargé du suivi et contrôle environnemental et social dans le secteur minier, avec un personnel technique formé à ces aspects ; cette unité travaillera en étroite collaboration avec ses homologues de la DGMG.**
 - **L'établissement des agences régionales (ou annexes) de l'ANGE avec un personnel et des moyens adéquats à son fonctionnement.**
 - **La formation des inspecteurs de l'ANGE pour un contrôle plus efficace de l'application des PGES des entreprises minières ainsi que le suivi des exploitations artisanales.**
-



- **Recommandation 9.2 : Cont.**
 - *L'amélioration du suivi et contrôle des PGES et PAR, à travers l'application effective de l'obligation de transmettre des rapports détaillés et périodiques sur les résultats du monitoring environnemental et des activités sociales.*
 - *L'augmentation des moyens logistiques et des ressources matérielles dont dispose l'ANGE pour contrôler les entreprises minières*
 - *L'élaboration d'un Guide de Procédure d'Inspection Environnementale et Sociale dans le secteur minier.*
 - *Mise en place d'un système d'information intégré mines et environnement afin de combler le manque de données centralisées sur les aires protégées et les titres miniers à l'échelle nationale..*



- **Recommandation 9.3 : Les modalités pratiques formalisées de collaboration et concertation entre la DGMG, L'ANGE et la DRF devraient être définies et intégrées dans les activités quotidiennes des agents compétents.**
- ❖ **Concernant la formation, les principaux besoins identifiés sont les suivants :**
 - Formation pour les agents de la DGMG et les entreprises minières concernant la gestion des aspects environnementaux, sanitaires, sécuritaires et sociaux dans le secteur minier, les systèmes de gestion environnementale ainsi que la certification ISO 14001 ;
 - Formation concernant le renforcement des compétences des agents de l'ANGE pour l'évaluation des EIES, le suivi et contrôle des PGES ;



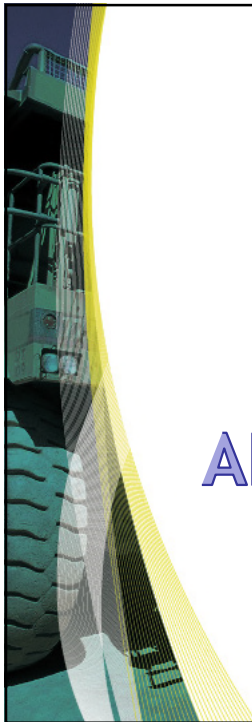
- **Recommandation 9.3 : (suite)**
 - **Concernant la formation, les principaux besoins identifiés sont les suivants :**
 - Formation sur la gestion des aspects environnementaux, sanitaires, sécuritaires et sociaux à l'intention des exploitants artisanaux ;
 - Formation des acteurs régionaux sur la création des coopératives minières et les bonnes pratiques liées à l'activité minière artisanale ;
 - Formation technique pour les femmes actives dans le secteur minier artisanal.
-



- **Recommandation 9.4 : La formation des principaux acteurs du secteur minier en termes de gestion environnementale, sanitaire, sécuritaire et sociale dans le cadre des activités minières devrait être renforcée.**
 - **Recommandation 9.5 : Une subvention adéquate au bon fonctionnement de l'ITIE devrait être assurée et ses rapports avec le MME redéfinis afin d'éviter des conflits d'intérêt et permettre à l'ITIE de travailler en toute transparence et indépendance.**
-



- ***Recommandation 9.6 : La collaboration entre la DGMG et la Faculté des Sciences de l'Université de Lomé pour la recherche géologique et minière devrait être renforcée.***
 - ***La Faculté des Sciences pourrait jouer également un rôle de plateforme pour le transfert de nouvelles technologies plus propres liées à l'industrie minière au Togo.***
-



**MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

Annexe 5.2 : Introduction sur l'EES



Evaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier au Togo

**PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE
GOUVERNANCE MINIERE (PDGM)**



Lomé
23/03/2018



➤ PRESENTATION DE L'EQUIPE

DR. KARIN FUERI	SPÉCIALISTE EN GESTION ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR MINIER - CHEF DE MISSION
DR. STÉPHANE BOUJU	SOCIOLOGUE / ANTHROPOLOGUE
M. MOHAMMED EL HAKKAoui	INGÉNIEUR DES MINES
M. AGBENYO DZOGBEDO	EXPERT EN DROIT ENVIRONNEMENTAL ET ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE
DR. KOFFI KARA- PEKETI	EXPERT EN SANTÉ PUBLIQUE

Contexte

- ▶ Le secteur minier est l'un des pôles majeurs du développement économique du Togo et constitue, à ce titre, un axe prioritaire de réforme pour le gouvernement.
- ▶ Au cours des deux dernières décennies, l'industrie minière du Togo a été principalement axée sur **le phosphate** pour la production d'engrais et d'acide phosphorique, ainsi que sur **le calcaire** pour la production de matériaux de construction comme le ciment et le clinker.
- ▶ Suite à un programme de recherche minière, des réserves d'autres minerais inexplorés, tels que **le fer, la chromite, le manganèse et la bauxite**, en plus de réserves inexploitées **de phosphate carbonaté**, ont été découvertes.

3

- ▶ **Le Togo présente un potentiel minier important, avec une forte possibilité de croissance du secteur** dans les années à venir, selon la stratégie adoptée par le gouvernement.
- ▶ Dans le cadre du développement du secteur minier, **l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux** actuels et potentiels liés à la croissance du secteur, s'avère nécessaire.

4

Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)

Qu'est-ce que c'est?

L'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) est un outil qui contribue à prendre des décisions éclairées favorisant le **développement durable en incorporant des enjeux environnementaux et sociaux à l'élaboration de politiques, stratégies et programmes**. Elle sert également à informer et garantir la participation du public dans ce processus.

L'EES peut être utilisée dans différents secteurs: minier, énergie, transport, industrie, tourisme, gestion de ressources en eau, gestion de déchets, aménagement du territoire, etc.

5

PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE MINIERE PDGM

- ▶ Le PDGM, développé avec financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), a pour objectif principal l'amélioration de la gouvernance du secteur minier et l'augmentation de sa contribution à la croissance économique et au développement durable du Togo.
- ▶ Le Projet vise également l'amélioration du climat d'investissement afin d'attirer des investisseurs privés et étrangers dans le secteur minier.

6

Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)

1. Objectifs et résultats attendus de l'étude

2. Méthodologie

3. Livrables

4. Calendrier

7

OBJECTIFS GENERAUX :

- ▶ Identifier et analyser les enjeux environnementales et sociales autour du développement du secteur minier ;
- ▶ Renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion environnementale et sociale ;
- ▶ Améliorer la redevabilité sociale en rendant le processus minier plus transparent ;
- ▶ Renforcer les capacités du secteur en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux liés au développement minier.

8

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- ▶ Evaluer les principaux impacts liés à la croissance du secteur minier sur l'environnement et les populations ;
- ▶ Evaluer les systèmes de gestion environnementale et sociale mis en place pour prendre en compte ces effets ;
- ▶ Assurer l'engagement des parties prenantes dans l'évaluation ;
- ▶ Promouvoir les meilleures pratiques internationales en termes de mobilisation des populations affectées par les impacts sociaux et environnementaux du développement minier ;
- ▶ Formuler de recommandations pour améliorer le cadre politique, juridique et institutionnel.

9

RESULTATS ATTENDUS DE L'EES:

- ▶ Les priorités stratégiques visant une amélioration de la situation de l'environnement et des questions sociales dans le secteur minier sont définies;
- ▶ L'analyse du cadre politique, juridique et institutionnel liée au développement durable du secteur, la protection de l'environnement et l'impact socio-culturel de l'activité minière est établie;
- ▶ Des recommandations concernant l'établissement d'un plan directeur pour une gestion efficace des aspects environnementaux et sociaux du secteur minier sont établies.

10

Les étapes de l'EESS :

- ▶ Etape A1 : Démarrage de l'Etude
- ▶ Etape A2 : Description de l'état actuel de l'environnement et des aspects sociaux du secteur minier
- ▶ Etape A3 : Evaluation des cadres politique, juridique et institutionnel du secteur minier liés à la protection de l'environnement et des communautés
- ▶ Etape A4 : Analyse des risques et formulation de recommandations
- ▶ Etape A5 : Synthèse de l'étude
- ▶ Etape A6 : Plan de consultation publique (activité transversale)

11

- ▶ **Rapport Initial (LA1)** : ce rapport a présenté le **programme de travail et le calendrier de mise en œuvre des activités du mandat** précisées suivant les besoins;
- ▶ **Premier rapport (LA2)** : ce livrable présentera un **diagnostic des impacts environnementaux et sociaux** actuels et liés au développement minier, avec une **liste analytique des questions environnementales et sociales** en lien avec les stratégies, les politiques et les réformes envisagées dans le secteur minier;
- ▶ **Deuxième rapport (LA3)** : ce rapport présentera une analyse des **textes réglementaires et législatifs** liés à la gestion environnementale et sociale du secteur minier et proposera de **recommandations** pour ajuster le cadre politique, juridique et institutionnel pour la bonne gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur minier.
- ▶ **Le rapport final (LA4)** : ce rapport final rassemblera les résultats des étapes A2, A3 et A4 de l'EESS et tiendra compte des remarques émises sur le **Projet de rapport** et des apports de l'atelier de validation.

12

- ▶ Réunion de démarrage : le 27/11/2017 ;
- ▶ **Livrable LA1** : 31/01/2018 ;
- ▶ Plan de consultation publique : 28/02/2018 ;
- ▶ Premier atelier de consultation publique : 23/03/2018 ;
- ▶ **Livrable LA2** : Premier rapport : 01/06/2018 ;
- ▶ **Livrable LA3** : Deuxième rapport : 31/07/2018 ;
- ▶ Deuxième atelier de consultation publique : 20/08/2018 ;
- ▶ **Projet de rapport de l'EESS** : 31/10/2018 ;
- ▶ Atelier de validation de l'étude : 12/11/2018 ;
- ▶ **Livrable LA4** : Rapport final de l'EESS : 26/11/2018

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

Annexe 5.3 : Le secteur minier industriel



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

MINISTRE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE MINIERE

Le secteur minier industriel et son évolution à moyen et long termes



Mohammed El Hakkaoui
Ingénieur des mines

Plan de la présentation

■ Préambule

- Cadre de la présentation
- Concepts de la géostratégie des matières premières minérales

■ Données générales sur le secteur minier au Togo

- Potentiel géologique et minier
- Activité minière
- Cadres législatif et institutionnel
- Constat général

■ Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Données sur les politiques nationales
- Stratégie de développement socio-économique durable du secteur minier

Préambule

Cadre de la présentation

- Elle s'inscrit dans le cadre du Projet de développement et de gouvernance minière (PDGM) se déployant à travers 3 composantes :
 - (A) gouvernance, transparence, suivi et efficacité du secteur minier ;
 - (B) **Développement environnemental, social et économique durable découlant des activités du secteur minier ;**
 - (C) Gestion et coordination de projet, y compris les activités préparatoires du projet.
- Evaluation environnementale et sociale sectorielle (EESS) qui s'inscrit dans le cadre de la composante B et vise notamment à :
 - évaluer les systèmes de gestion politiques et institutionnelles mis en place pour prendre en compte leurs effets probables ;
 - formuler des recommandations pour ajuster les politiques, lois, règlements et structures institutionnelles et définir les priorités stratégiques pour limiter les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs liés au développement du secteur minier.

Préambule

Concepts de la géostratégie des matières premières minérales

- Données générales sur les matières premières minérales
 - Elles constituent un intrant essentiel du développement économique
 - Elles sont stratégiques, garantes de l'indépendance des Etats et constituent le fondement de la production de richesses
 - Elles constituent une des bases de tout système de production
 - Dès l'antiquité, leur quête et leur maîtrise ont été à la base de la constitution d'ensembles régionaux où se situent structures économiques et politiques: l'étain et l'empire romain, l'or et la conquête du nouveau monde, ...
 - Elles sont incontestablement une des bases de la division régionale du monde et constituent un des carrefours de la géographie économique, de la géographie politique et de la géopolitique.

Préambule

- Constat de déséquilibre en terme de consommation des matières premières, dans le sens où au début des années 80 :
 - o les pays en voie de développement ne consommaient que 8 % des métaux extraits dans le monde
 - o les nations occidentales (représentant 20 % des habitants de la planète), absorbaient 68 % de la production mondiale de métaux.
- Il est entendu que l'accroissement de la consommation provoque la rareté, la rareté engendre la hausse des prix qui à son tour stimule la mise en exploitation et la découverte de nouveaux gisements
- Le recours à des minerais, de plus en plus pauvres ou d'accès difficile, trouve une limite dans le coût de l'énergie nécessaire (composante fondamentale dans l'industrie minière)
- Des progrès sont atteints au niveau des techniques de traitement qui évoluent sous l'impulsion de découvertes fondamentales dans les domaines de la physique et de la chimie: possibilité de valorisation de minerais à faible teneur, à minéralisation fine, à composition complexe et à forte gangue.

Préambule

- **Marché des minerais et conjoncture minière**
 - L'organisation des marchés et les mécanismes de formation des prix sont différents selon les matières premières
 - Les marchés sont affectés par des phénomènes de rigidité de l'offre qui a plusieurs origines :
 - o délais (obligatoirement) très longs entre la prospection/recherche minière et la mise en production de gisements
 - o la lenteur de mise en place des processus de production minière conduit nécessairement à la réalisation d'investissements (parfois à contre conjoncture)
 - o la rigidité élimine toute possibilité de réduction de la production (envisageable en cas d'effondrement des cours) dans les premières années d'exploitation compte tenu du poids important des charges financières.
 - La volatilité des cours peut s'expliquer par le cycle de l'investissement : on redécouvre la nécessité d'investir dans les matières premières lorsque les prix flambent; mais il faut du temps pour que ces investissements produisent leurs effets (rigidité de l'offre).

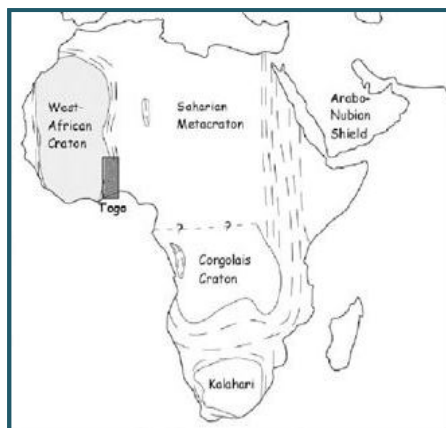
Préambule

- Développer une mine nécessite une dizaine d'années au minimum ; pendant cette période, les tensions s'aiguisent mais sont, en général, suivies de périodes de bas prix bas
- La perspective d'une raréfaction d'une ressource minérale incite les pays importateurs de matières premières minérales à jouer de leur influence pour ne subir aucune pénurie; de ce fait, la compétition sur les marchés devenant de plus en plus intense, provoque :
 - o d'un côté une augmentation des prix,
 - o mais amplifiant, d'un autre côté, les **stratégies des acteurs étatiques pour s'adapter aux nouvelles situations (législation et fiscalité minières, promotion, stratégies de développement, ...)**
- C'est pourquoi, **les matières premières minérales constituent un défi géopolitique majeur.**

Données générales sur le secteur minier au Togo

Potentiel géologique et minier

- Potentiel minier ouest africain

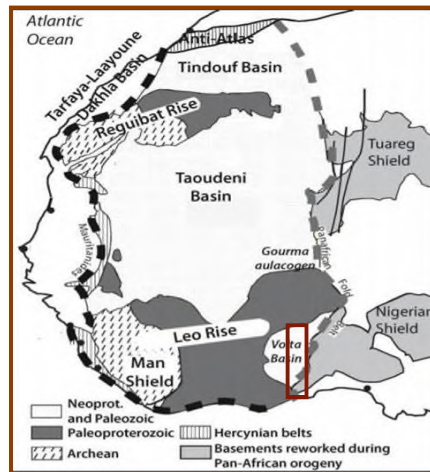


Géologie articulée autour de 4 cratons :

- Craton ouest Africain
- Méta Craton Saharien
- Craton du Congo
- Craton de Kalahari

Source : Duclaux et al (2006)

Données générales sur le secteur minier au Togo



- Importantes réserves en bauxite, fer, or, diamant et uranium ;
- 9% des réserves mondiales en bauxite ;
- 8% des réserves mondiales en or ;
- Importantes réserves en fer.

Source : Wikipédia & archives de la BM

Données générales sur le secteur minier au Togo

- Principales formations géologiques du Togo
 - On distingue du Nord vers le Sud les formations suivantes :
 - La zone Nord-Dapaong comprenant les formations cristallines diversifiées de la bordure orientale du Craton Ouest-Africain ;
 - Une zone stable représentée par les formations sédimentaires du bassin des Volta ;
 - Une zone mobile correspondant à la chaîne panafricaine des Dahoméides ;
 - Le bassin sédimentaire côtier qui occupe l'extrémité sud du territoire togolais et couvre une superficie d'environ 3.300 km².

Données générales sur le secteur minier au Togo

- Historique de l'exploration géologique et minière au Togo : caractérisée par diverses périodes :
 - Période précoloniale :
 - o Travail du fer pour la fabrication d'armes de chasse et de guerre, de bijoux et d'objets sacrés (région de Bassar où l'on peut observer aujourd'hui les vestiges d'anciens bas fourneaux et sur l'ensemble du territoire) ;
 - o Extraction de l'or alluvionnaire (orpaillage) dans la région d'Agbandi à l'initiative des ressortissants de la localité ayant visité l'ancienne Gold Coast (Ghana).
 - Période Allemande :
 - o 1884 - 1914, de nombreux géologues et explorateurs allemands ont parcouru le pays et leurs observations ont fait l'objet de publications (publication en 1906 de la 1^{ère} carte géologique du Togo) ;
 - o 1914 - 1920, travaux d'un géologue anglais ;
 - o Résultat : découvertes de la chromite du mont Djéti, la bauxite du mont Agou, le quartz aurifère d'Agbandi et le minerai de fer de Bassar.

Données générales sur le secteur minier au Togo

- Période Française :
 - o 1923 - 1930, études sur la géologie du Togo accompagnée d'une carte géologique et la chromite du mont Djéti ;
 - o En 1931 - 32, étude des itabirites de Labo et Oako près de Bafilo ;
 - o En 1939 - 42, prospection à travers le Togo tout entier et en particulier sur Kandé et Agbandi pour l'or et la galène, dans la région de Sokodé pour le rutile, au mont Agou pour la bauxite et au mont Ahito (sud de Djéti) pour la chromite ;
 - o A partir de 1945, un programme de reconnaissance systématique a été entrepris dans le pays ;
 - o En juillet 1952, découverte des phosphates dans la région d'Akoumapé ;
 - o En 1953, création de la Direction des Mines et de la Géologie et lancement d'une campagne de promotion des indices miniers auprès des groupes métropolitains; c'est dans ce cadre que de 1953 à 1959, a lieu une reprise des travaux sur :
 - le fer de Bassar
 - la bauxite du mont Agou
 - la chromite du mont Ahito
 - le rutile
 - les phosphates.

Données générales sur le secteur minier au Togo

- Période d'après l'Indépendance :
 - o 1963 - 1970, grand projet d'exploration géologique, hydrogéologique et minière, avec financement et encadrement du Fonds Spécial des Nations Unies ayant porté sur :
 - le calcaire, le sable à verre et les argiles à attapulgate dans le bassin côtier
 - de nouveau, le fer de Bassar
 - de nouveau, la chromite du mont Ahito
 - le manganèse de Nayéga à l'est de Dapaong
 - les pierres marbrières et ornementales.
 - o 1970 - 1990, découverte des phosphates de Bassar, du corindon du massif de Sotouboua et des premiers fossiles de l'Atacora (les oncholites) et des chapeaux de fer de Pagala.
 - o En 1978, financement par le PNUD d'un projet de recherche hydrogéologique qui aboutit à l'édition d'un atlas hydrogéologique du Togo.

Données générales sur le secteur minier au Togo

- o 1983 - 1986, sur financement de l'Etat togolais, a lieu le levé géologique de l'ensemble du territoire national, à l'échelle du 1/ 200.000 :
 - édition de 5 coupures de cartes géologiques
 - travaux sur les phosphates de Bassar et les tourbes, attapulgites et bentonites du bassin côtier.
- o En 1987 et en 1992, puis durant la période 1995 – 1997, avec un financement de l'Etat togolais, se déroule la prospection géochimique stratégique de portions sélectionnées du territoire national correspondant à une superficie d'environ 30.000 km².
- o En 1990 et 1992, le BRGM réalisa la prospection tactique de l'anomalie zinc de Pagala et met en évidence, par sondage, une minéralisation de blende.
- o 1987 - 1999, sur un financement du PNUD et un cofinancement PNUD - Union Européenne de 1999 à 2003, se déroule le grand projet de prospection géochimique stratégique de la feuille Atakpamé, suivi par la prospection tactique des zones anormales décelées sur cette feuille ainsi que de certaines zones anormales des feuilles Sokodé et Kara; les cibles recherchées étant l'or, les platinoïdes et le nickel latéritique.

Données générales sur le secteur minier au Togo

▪ Minéralisations

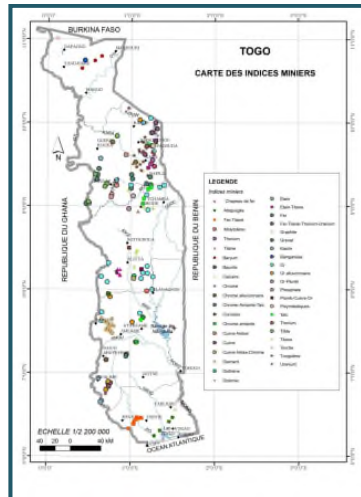
- Diamant : rencontré en prospection alluvionnaire, dans les cours d'eau drainant le sillon basique-ultrabasique et l'unité structurale de l'Atacora.
- Or : rencontré dans toutes les formations géologiques à l'exception du bassin côtier, sous la forme minéralogique ou géochimique.
- Minéralisations mono ou polymétalliques : mises en évidence par géochimie stream sediment, dans les formations géologiques suivantes:
 - o unité structurale de la plaine bénino – togolaise
 - o sillon basique-ultrabasique
 - o unité structurale de l'Atacora
 - o zone des Collines – Buem
 - o formations voltaïennes et socle birrimien de la zone de Dapaong.
- Platinoïdes : 2 zones anomaes en platine et palladium ont été localisées dans le massif Kabyè.

Données générales sur le secteur minier au Togo

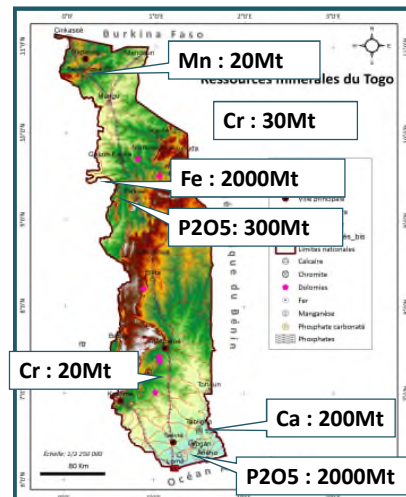
- Terres rares : mises en évidence par prospection alluvionnaire au sein de l'unité de la plaine bénino – togolaise, sur une surface d'environ 50 km² comprise entre la rive orientale de la rivière Ogou et la frontière du Bénin
- Rutile et ilménite : rencontrés en prospection alluvionnaire dans toutes les formations géologiques ; des concentrations assez importantes étant relevées pour :
 - o le rutile, dans le Massif Kabyè (zone de Sotouboua sur les gneiss à micas), au Nord de Pagala sur les micaschistes (sous forme éluvionnaire et alluvionnaire) et à Konda
 - o l'ilménite, en bordure du bassin sédimentaire côtier (zone de Bagbé).
- Barytine : trouvée en association avec les calcaires dolomitiques de la Triade (Voltaïenne) et avec les dolomies métamorphiques de Pagala (Unité de l'Atacora)
- Gypse : trouvé dans les formations sédimentaires du Bassin côtier.

Données générales sur le secteur minier au Togo

Indices miniers



Ressources minérales



Données générales sur le secteur minier au Togo

Activité minière

- **Exploitation minière à grande échelle**
 - **Phosphate**
 - Exploitant: Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT)
 - Titres miniers : permis d'exploitation à grande échelle
 - Activité: exploitation à ciel ouvert (à partir de 2 gisements) et traitement (lavage, séchage et démagnétisation) du phosphate dans une usine à Kpémé ; exportation du phosphate marchand à partir du Worf de Kpémé.



Données générales sur le secteur minier au Togo

- Calcaire
 - o Exploitants : 2 opérateurs (WACEM TOGO et SCANTOGO MINES)
 - o Titres miniers : permis d'exploitation à grande échelle
 - o Activité : exploitation de calcaire à ciel ouvert pour la fabrication du clinker dans 2 usines installées sur sites ; produit fini commercialisé pour la fabrication du ciment
 - o Réserves : 200 Mt

Données générales sur le secteur minier au Togo

Carrière et usine SCANTOGO MINES



Données générales sur le secteur minier au Togo

- Marbre
 - o Exploitant : Société POMAR sur le site de Pagala
 - o Titre minier : permis d'exploitation à grande échelle
 - o Activité : Exploitation de blocs de marbre par carrière (activité arrêtée depuis 2014 avec présence sur site de plus de 6000 blocs ; chaque bloc pesant 20 à 30 tonnes)
 - o Réserves : énormes



Données générales sur le secteur minier au Togo

- Fer
 - o Exploitant : MM Mining sur le site de Banjeli
 - o Titre minier : permis d'exploitation à grande échelle
 - o Activité : Exploitation de fer à partir d'une carrière; produit transporté sur 3 km au carreau de la mine pour subir un lavage
 - o Activité arrêtée depuis 2015 avec présence sur site de 30000 tonnes de produits finis lavés et 30000 autres tonnes non lavés
 - o Réserves : énormes



Données générales sur le secteur minier au Togo

■ Production minière

(chiffres en tonnes)

	2007	2010	2013	2014	2015	2016
Phosphate (SNPT)	750800	695100	1213600	1085500	1150200	850000
Calcaire (WACEM)	1823500	1656000	1607700	1808000	1011300	1424000
Calcaire (SCANTOGO)	-	-	-	353000	1675900	2054400
Pierres concassées (m3)	25600	128300	241450	433400	369900	560900
Fer (MM Mining)	-	-	79800	88500	-	-
Or (kg)	10158	10451	21086	20582	15372	15663
Diamant (carats)	2690	-	23	22	46	?

Données générales sur le secteur minier au Togo

- Evolution de la production minière
 - o Phosphate sur la période 2007 – 2016, hausse de 13 %
 - o Calcaire sur la période 2014 – 2016, hausse de 60 %
 - o Pierres concassées, production multipliée par le facteur 20.

Données générales sur le secteur minier au Togo

Cadres législatif et institutionnel

■ Cadre législatif

- Constitué par la loi N° 96-004 /PR du 26 février 1996, modifiée et complétée par la loi N° 2003 - 012 du 14 octobre 2003 portant code minier de la République togolaise
- A noter que le code minier n'est pas pourvu de texte d'application
- Les titres miniers, régis par le code minier, sont constitués par les autorisations, permis de recherche et permis d'exploitation présentés dans le tableau ci-dessous :

Type de titre minier	Principales caractéristiques
Autorisation de prospection	• attribuée par le Directeur Général des Mines et de la Géologie. • la superficie du périmètre ne peut excéder mille (1000) km². • valable pour une durée de deux (2) ans. • renouvelable deux (2) fois, chacune pour une durée d'un (1) an.

Données générales sur le secteur minier au Togo

Type de titre minier	Principales caractéristiques
Permis de recherche	• attribué par arrêté du Ministre chargé des Mines. • la superficie du périmètre ne peut excéder deux cents (200) km². • accordé pour une période de trois (3) ans. • peut être renouvelé (2) deux fois, chacune pour une durée de (2) deux ans. • à chaque renouvellement, le titulaire doit renoncer à la moitié de la superficie couverte. • le renouvellement est accordé par arrêté du Ministre chargé des Mines.
Permis d'exploitation pour les matériaux de construction	• attribué par arrêté du Ministre chargé des Mines. • accordé pour une durée de trois (3) ans. • peut être renouvelé plusieurs fois, chacune pour une durée de trois (3) ans.

Données générales sur le secteur minier au Togo

Type de titre minier	Principales caractéristiques
Permis d'exploitation à petite échelle	- attribué par arrêté du Ministre chargé des Mines. - accordé pour une durée de cinq (5) ans. - peut être renouvelé plusieurs fois, chacune pour une durée de trois (3) ans.
Permis d'exploitation à grande échelle	- attribué par décret en Conseil des Ministres. - accordé pour une durée de vingt (20) ans. - peut être renouvelé plusieurs fois, chacune pour une durée de dix (10) ans.
Autorisation artisanale	- attribuée par le Directeur Général des Mines et de la Géologie. - la superficie globale du périmètre ne peut excéder dix (10) hectares. - valable pour une durée d'un (1) an. - peut être renouvelée plusieurs fois, chacune pour une durée d'un (1) an.

Données générales sur le secteur minier au Togo

■ Cadre institutionnel

- Le **Ministère de l'Energie et des Mines** a pour **mission**, notamment de **mettre en œuvre la politique nationale en matière des mines et d'assurer le suivi avec la collaboration d'autres ministères et institutions concernés** (décret n° 2005-093/PR).
- Au sein du Ministère de l'Energie et des Mines, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (**DGMG**) a notamment pour **mission de proposer les éléments de politique nationale dans le secteur des ressources minérales** (la DGMG existe depuis 1953).
- Conformément l'article 10 de la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement, le **Ministère chargé de l'environnement assure la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement en relation avec les autres ministères et institutions concernés**.
L'article 15 de la loi-cadre a confié à l'**ANGE** la **promotion et la mise en œuvre du système national des évaluations environnementales** notamment les études d'impacts sur l'environnement, les évaluations environnementales stratégiques et les audits environnementaux.

Données générales sur le secteur minier au Togo

- L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) constitue un outil de transparence pour la compréhension des contours du circuit financier du secteur extractif et **développer les meilleures méthodes de gouvernance économique, industrielle et sociale permettant un dialogue ouvert entre les parties prenantes dans un cadre constructif**; le Togo ayant adhéré à l'ITIE en 2009 et les organes de mise en œuvre ont été créés en mars 2010.
- Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM), d'une durée de 5 ans (2016-2020) :
 - o destiné à aider le pays à rationaliser les dispositifs des institutions clés impliquées dans les industries extractives en vue de renforcer leur efficacité et leur redevabilité ;
 - o destiné à contribuer à renforcer la **gestion efficace du secteur minier en se concentrant sur les questions de gouvernance minière, de transparence, de supervision et d'efficacité et au développement environnemental et socio-économique** ;

Données générales sur le secteur minier au Togo

- o articulé autour de 3 composantes dont celle portant sur la gouvernance, la transparence, le suivi et l'efficacité du secteur minier (composante A) qui vise à **appuyer l'amélioration de la gestion et le suivi des activités de développement du secteur minier** et comporte 6 sous-composantes dont celle dédiée à la **mise en place du cadastre minier et du SIGM**.
- Cadre **politique régional** constitué par le code minier communautaire de l'UEMOA et le Traité révisé de la CEDEAO de 1993 qui dispose en son article 29 que **"les Etats membres s'engagent à protéger, à conserver, à mieux gérer l'environnement de la sous-région"** et que pour atteindre ce but **"les Etats membres devront adopter des politiques, stratégies et programmes au niveau national et régional et établir des institutions appropriées afin de protéger, conserver et gérer l'environnement"**.

Données générales sur le secteur minier au Togo

Constat général

- Potentiel minier important et diversifié; on note une activité minière ancestrale dans le pays pour le fer et l'or
- Cadre institutionnel constitué par le MEM/DGMG et l'ANGE pourvu de missions leur permettant d'assurer les prérogatives de base en terme de gestion du patrimoine minier national; on note à ce sujet l'insuffisance de moyens humains et matériels dévolues à ces institutions en termes de contrôle des activités, d'analyse chimique des produits miniers, de suivi des exploitations, ...
- Un système de Cadastre Minier (gestion des titres miniers) en cours de mise en place dans le cadre du PDGM
- Un Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM) en cours de mise en place dans le cadre du PDGM moyennant la rénovation du centre de documentation de la DGMG.

Données générales sur le secteur minier au Togo

- Montage d'une formation à la Faculté des Sciences de Lomé, dans le cadre du PDGM, dédiée à la thématique mines et aboutissant à l'octroi d'une licence professionnelle minière après 3 années d'études et acquisition du matériel de laboratoire d'analyse pour les travaux pratiques et la mise en place d'une banque de données géologique
- Cadre juridique national constitué par une loi minière faisant l'objet d'une réforme en cours destinée à réviser cette loi accompagnée de son décret d'application
- Potentiel humain non négligeable constitué par les cadres opérant dans la DGMG et les ingénieurs et les techniciens dans les entreprises minières
- Il en ressort que toutes les conditions sont réunies pour que le secteur minier puisse s'inscrire dans une logique positive de développement durable.

Perspectives de développement du secteur minier togolais

Données sur les politiques nationales

- Principales politiques nationales en relation avec les ressources naturelles
 - Document de Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) du Togo, validé en septembre 2011 et constituant un outil de planification du développement au niveau national ; les axes stratégiques, constituant les principales articulations du document, sont notamment la **consolidation de la relance économique et la promotion des modes de production et de consommation durables**
 - Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC). A noter que certains projets miniers sont développés dans les zones fortement boisées des régions tropicales qui sont cruciales pour l'absorption de CO₂; ainsi, en plus de la perte d'absorption de CO₂ liée à la déforestation des sites d'implantation, l'exploitation minière figure parmi les activités les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES).

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- La SCAPE et son remplacement par la politique Nationale de Développement.
- La Politique Nationale de l'Eau dont le but visé est de **contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, afin que celle-ci ne devienne un facteur limitant du développement socio-économique**
- Résultat : **Nécessité de rechercher la convergence des objectifs du secteur minier avec les diverses politiques sectorielles.**

Perspectives de développement du secteur minier togolais

Stratégie de développement socio-économique durable du secteur minier

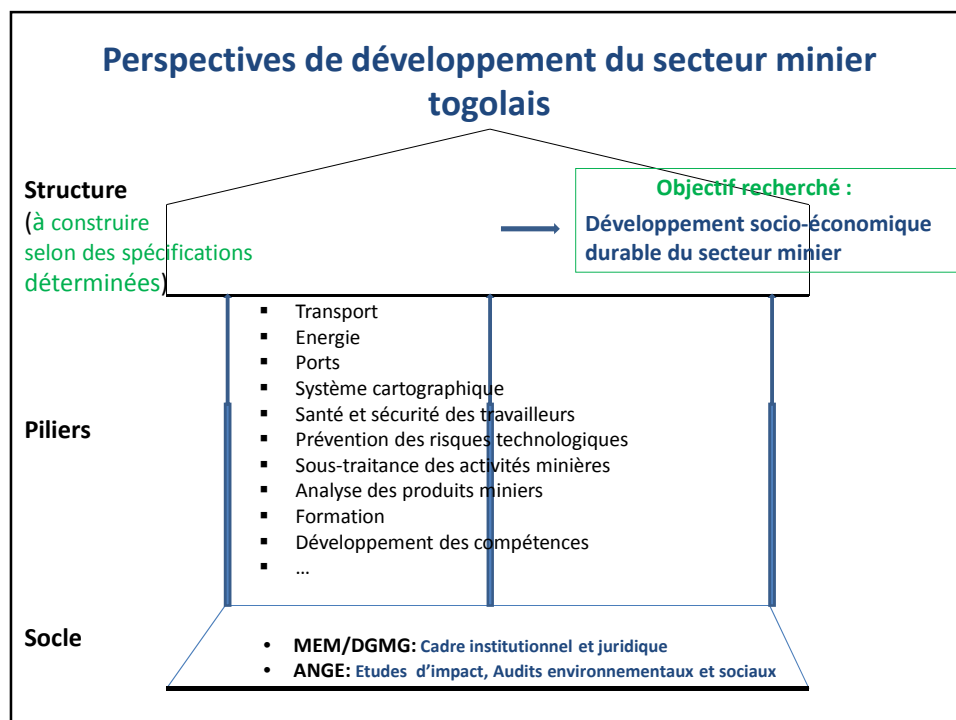
- Mode de fixation de l'objectif à atteindre
 - Au niveau du document de politique minière de 2012, Il est stipulé que les **axes majeurs pour le développement du secteur minier** s'articulent, notamment autour :
 - o de la maîtrise des potentialités minières du Togo et ce qu'elles valent au regard des critères propres au secteur ;
 - o de la maîtrise du niveau atteint en matière d'exploration et d'exploitation des ressources minérales ;
 - o du profil des institutions du secteur en termes d'exigence d'efficacité et si l'on doit envisager des réformes, quel devrait en être le contenu ;

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- o du **cadre juridique et réglementaire le plus approprié** pour susciter l'aide de la communauté internationale et pour **rendre le secteur minier attractif à l'endroit des investisseurs nationaux et étrangers** ;
- o de l'amélioration de l'image du pays auprès de ses partenaires en développement à travers l'ITIE et ce, afin de bénéficier d'une aide accrue.
- Pour inscrire le secteur minier dans une logique de développement, il importe de fixer des objectifs concrets à atteindre, dans une durée déterminée, en termes de chiffre d'affaire annuel, de contribution au PIB ..., en tenant compte de :
 - o l'analyse de l'état des lieux la plus précise possible (mise à plat du système)
 - o la conception des piliers de base (éléments endogènes et exogènes au secteur minier) de tout ordre, requis pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés
 - o la définition des repères pour évaluer les progrès atteints en cours d'exécution du projet.
- **La démarche à suivre pour assurer l'exécution du processus précité constitue la stratégie de développement du secteur minier.**

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Dans notre cas, il s'agit d'entreprendre un projet mettant en œuvre des mesures pour atteindre un développement socio-économique durable du secteur minier.
- La situation initiale étant le contexte actuel de la recherche, de l'exploitation et de l'enrichissement/valorisation minières.
- Proposition de simulation avec le projet de conception d'un édifice selon:
 - o un plan déterminé et agencement de l'édifice selon un mode précis ;
 - o conviviale ;
 - o répondant au besoin pour lequel le projet devra être conçu.



Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Structure du projet
 - “Piliers” à caractère juridique
 - o Nouveau code minier attractif avec une fiscalité adaptée au contexte du secteur et pourvu de son décret d’application se rapportant à la gestion des titres miniers.
 - o Texte juridique dédié à la promotion des investissements productifs permettant de développer les activités minières orientées vers le développement d’une croissance économique forte, durable et partagée avec les titulaires des titres miniers dans le cadre de projets pouvant être développés selon un programme d’investissement faisant l’objet d’approbation par l’administration.
 - o Texte juridique fixant les mesures générales d’hygiène, de santé et de sécurité spécifiques et de prévention des risques professionnels dans le secteur des mines et des carrières (possible arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines avec le Ministre chargé du travail).
 - o Texte fixant les modalités et conditions d’octroi de l’agrément de sous-traitants miniers.

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- o Législation sur l’importation, le stockage, le transport et l’utilisation des explosifs.
- o Texte juridique fixant la liste des produits chimiques et des intrants servant à la transformation locale des substances minérale.
- o Texte juridique fixant les modalités, formes et conditions de mise en œuvre des dispositions relatives à l’après-mine: plan de fermeture, plan de suivi et de surveillance post-fermeture et quitus environnemental.
- o Texte juridique régissant les émissions solides, liquides et gazeuses générées par les exploitations minières.
- “Piliers” se rapportant aux infrastructures
 - o Couverture du pays en cartes géologiques, géochimiques et géophysiques.
 - o Transport des produits miniers des sites d’exploitation vers les unités de transformation à l’échelle locale (route, chemin de fer) et vers l’exportation.
 - o Capacité des ports et des quais minéraliers à assurer l’exportation des produits miniers et l’importation du charbon, fuel et gasoil dans de bonnes conditions .

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- “Piliers” se rapportant à la formation des cadres et techniciens
 - o Il s’agit de vérifier si la capacité de la filière en projet à la faculté des sciences de Lomé (PDGM) peut répondre aux besoins des opérateurs miniers, sinon prévoir des conventions avec des écoles de la sous région.
- “Piliers” se rapportant au développement de compétences (personnel de l’administration des mines et autres personnel de l’ANGE et des administrations des douanes et des impôts) dans les thématiques suivantes :
 - o droit minier
 - o fiscalité minière
 - o cycle d’un projet minier et étude de faisabilité
 - o comptabilité minière
 - o négociation de contrats miniers
 - o commerce des minerais
 - o santé et sécurité dans les mines.

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- “Piliers” se rapportant au cadre institutionnel
 - o Structure interministérielle à mettre en place pour le pilotage de la stratégie
 - o Structure pérenne au sein de la DGMG, à mettre en place pour assurer l’évaluation des progrès de la mise en œuvre de la stratégie à travers les indicateurs de suivi.
- “Piliers” se rapportant aux règles à observer en ce qui concerne les risques inhérents aux produits dangereux manipulés dans les centres miniers tels que le fuel, gasoil, gaz propane, gaz butane, oxygène et acétylène.

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Modalités d'exécution de la stratégie
 - Opération d'envergure devant être exécutée sur plusieurs mois (en fonction du périmètre considéré de l'étude)
 - Opération devant être conduite par une équipe multidisciplinaire constituée par des expertises dans les domaines suivants :
 - o géologie
 - o Mines
 - o environnement
 - o droit minier et fiscalité minière
 - o formation et renforcement des capacités
 - o renforcement des capacités institutionnelles.
 - Validation du document de la stratégie par les hautes instances concernées de l'Etat
 - Recherche d'un financement pour l'exécution de la stratégie
 - Promotion de la stratégie à l'échelle internationale.

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Déclinaison de la stratégie en 4 étapes



Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Exemple d'axes stratégiques en exploration/recherche minière :
 - Développer et mettre à disposition une infrastructure géologique de qualité
 - Développer l'investissement en recherche minière
 - Attirer les investisseurs internationaux
 - Confirmer le potentiel géologique de certains prospects connus
 - ...

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Mot de la fin
 - Le rôle primordial des matières premières minérales dans la prospérité et la puissance des Etats est historiquement établi sur tous les continents
 - En Europe, ce rôle ne rappelle pas uniquement le berceau de la révolution industrielle, mais s'observe :
 - o en Angleterre autour de la région du Rhin constituant une véritable montagne de fer et de charbon
 - o en Allemagne et en Suède qui demeurent de grandes puissances minérales et métallurgiques, en dépit de l'importance du secteur des hautes technologies dans leurs économies .

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Le rôle clef des ressources minières est également démontré au niveau d'un certain nombre de pays :
 - o se manifeste au Chili, premier exportateur mondial et détenteur des principales réserves planétaires de cuivre
 - o prépondérant en Australie, grand exportateur de fer, bauxite, uranium, diamants, lesquels contribuent significativement à la prospérité économique d'Israël, en tant que l'un de ses premiers produits d'importation et d'exportation
 - o la Chine aurait difficilement opéré sa révolution industrielle sans son monopole ou quasi-monopole sur la production et la consommation de nombreux minerais et métaux : charbon, tungstène, étain, antimoine, graphite, terres rares, or, plomb, zinc...
- Aussi, l'on peut considérer que l'une des voies les moins incertaines pour une sécurité collective, dans un monde de rareté et d'interdépendance, est de considérer les ressources minérales comme une chance pour un développement partagé.

Perspectives de développement du secteur minier togolais

- Même l'**Afrique connaît et connaîtra à l'avenir des dynamiques positives** (bien qu'elles soient mineures) qui sont portées par:
 - o le cas singulier de l'Afrique du sud, où l'industrialisation s'opère au lendemain d'une révolution minière exceptionnelle
 - o caractérisent le Botswana, un des premiers exportateurs mondiaux de diamants (véritable Suisse de l'Afrique) doté d'institutions démocratiques et globalement dépourvu de corruption
 - o se manifestent également au Maroc, dont l'émergence industrielle et la diversité économique découlent, largement, de sa position quasi-monopolistique sur le marché mondial des minerais stratégiques de phosphates et dérivés (phosphate, acide phosphorique et engrais)
 - o se manifesteront à l'avenir dans plusieurs pays d'Afrique, notamment pour l'or au Mali, Burkina Faso, Sénégal, Guinée, RDC, Soudan, **Togo** ...
 - o se manifesteront, dans un proche avenir, au **Maroc** et au **Togo** qui **détiennent ensemble plus de la moitié des réserves mondiales en phosphate.**

Annexe 5.4 : Le secteur minier artisanal

Le secteur artisanal

Une Analyse proposée en
rapport avec les sites
visités et la bibliographie
disponible
Dr. Stéphane BOUJU

L'artisanat : Eléments de définition

- **Qu'est-ce qu'un artisan minier au Togo ?** : Le code minier renvoie à l'article 33 du code général des impôts qui définit l'artisan (en général) ainsi :
« *qui exercent pour leur propre compte, une activité manuelle et qui tirent principalement leur profit de la rémunération de leur propre travail* »
- D'autres définitions dans le monde, retiennent les critères plus ou moins cumulés suivants :
- ❖ Qualification professionnelle avérée
- ❖ Taille de l'entreprise et niveau de production (CA)
- ❖ Nombre de salariés (maximum 10 en France)
- ❖ Disponibilité financière (capacité d'investissement)
- ❖ Aptitudes techniques individuelles plus larges mais moins académiques
- ❖ Travail manuel ou faiblement mécanisé

Il n'existe pas de définition universelle du statut d'artisan en général, ni de l'artisan minier en particulier

Le problème : L'administration des mines n'a pas défini le statut d'artisan minier

Le constat : beaucoup d'artisans travaillent hors du champs réglementaire

Proposition : On ne peut pas se passer de définir les acteurs d'un secteur productif relativement important pour le pays en emplois et en valeurs produites

Industriel : Des équipements hautement mécanisés

Des indicateurs pour une différenciation du secteur artisanal minier avec le secteur industriel (1)

- L'unité de production peut **être individuelle, familiale ou collective** mais ne dépasse pas 10 personnes sur un même site de production.
- Les outils et équipements utilisés sont **essentiellement manuels**, les machines utilisées sont de petites tailles ne nécessitant qu'un seul opérateur

Des indicateurs pour une différenciation du secteur artisanal minier avec le secteur industriel (2)

- Les outils de production ont un **coût unitaire peu élevé**
- **Le nombre** d'équipements mécaniques dans une même unité de production est très réduit et très souvent unique.
- **L'aire** de production de l'unité d'exploitation est limitée
- Le processus de production **ne fait pas** appel à **des savoirs académiques** complexes mais à des savoir-faire transmis majoritairement par la pratique (apprentissage) et l'imitation
- **Les infrastructures durables** nécessaires à l'activité sont limitées en taille et en nombre
- **Les relations sociales et culturelles** (entre individus, et entre opérateur et société locale) sont d'importance majeure dans l'organisation du travail et l'implantation locale de l'unité de production. On passe par le chef traditionnel avant de s'installer (industriel par l'Etat)
- Pour certaines spécialités (orpaillage et diaminage) **l'activité est partielle ou complémentaire** à une autre activité de subsistance, permettant ainsi d'augmenter la résilience des acteurs locaux

Des indicateurs pour l'évaluation de l'importance socio-économique du secteur artisanal (en général) et minier (en particulier)

- Un grand nombre d'artisans ayant une grande dispersion géographique sur les zones minières
- Secteur refuge en cas de crise économique, ou de compression de l'emploi local
- Dans le cas de l'orpaillage et diaminage spécifiquement, rôle de **soutient (complémentarité) à beaucoup d'activités principales** (surtout l'agriculture) limitant l'immigration vers les pays voisins ou la paupérisation locale. Rôle majeur de stabilité sociale

Les carrières de sable et gravier

Carrière de sable et gravier

Carrières de sable et gravier

- Des carrières **sauvages** et des **carrières légales**
- Des organisations du travail impliquant **une répartition des tâches entre opérateurs** (propriétaire, extracteurs, transporteurs)
- Des **stratégies de diversification des risques** de la part des chargeurs
- **Plusieurs centaines de personnes** tirent des revenus sur l'ensemble des sites de la zone étudiée
- **Des tensions toujours possibles et latentes** entre exploitants et propriétaires fonciers malgré le bornage parcellaire surtout sur les carrières sauvages
- **Des outils de production basiques** mais stratégiques envers l'emploi
- **Une reconnaissance fiscale** des carrières par l'Etat (DGM)

Carrière de quartzite

Carrière de quartzite

- Une organisation du travail simple mais adaptée afin de ménager les forces physiques (2semaines X2)
- 40 personnes au minimum exploitent la carrière
- Une mise en relation sociale dominée par les notables traditionnels propriétaires du foncier
- Une maîtrise de l'ensemble du processus de valorisation (production, transport sur site de vente, commercialisation)
- Un système de rémunération égalitaire au sein des équipes de miniers
- Apprentissage par la pratique
- Présence de jeunes étudiants sur les sites (+/-)

L'orpaillage et le diamminage

Contexte Comparatif de l'orpaillage

Caractéristique des grands sites d'orpaillage en Afrique de l'Ouest

- l'appropriation des ressources minérales à l'aide de moyens techniques simples ;
- l'établissement de sites multiples et dispersés et le développement de communautés itinérantes ;
- des transformations économiques rapides des régions d'accueil qui n'étaient que partiellement insérées l'économie de marché ;
- Flux migratoire : La ruée d'allochtones bouleversant à la fois l'environnement naturel mais également social et culturel local des zones aurifères.

Résultat de l'approche comparative régionale : en résumé, comparé aux pays voisins

- Une multitude de petits sites liés à des rivières sur le terroir villageois
- Peu d'allochtones, pas de phénomène de ruée d'immigrants
- Organisation individuelles ou familiale
- Pluriactivité, activités souvent complémentaires à l'agriculture
- Faible production, peu d'impact sociaux négatifs
- **Grande importance de cette source de revenu dans les ménages**
- **Déjà de fortes emprunts environnementales sur les ressources en eau et sur la couverture végétale des reliquats de forêts galerie.**

L'orpaillage et le diaminage au Togo: variabilité et adaptabilité

- Faible ampleur de l'activité au regard des zone d'orpaillage régionales
 - Deux types de processus techniques
 - ❖ Alluvionnaire
 - ❖ Filonnaire
 - Deux grandes catégories d'organisation
 - ❖ Individuelle ou par équipe organisée
 - Deux produits disponibles sur un même site (**Klabè Azafi**)
 - ❖ Or et/ou diamant avec les mêmes techniques
- Aucun **produit chimique** utilisé pour le moment (mercure, cyanure)

Au Togo, la situation de l'organisation des activités est très différente en fonction du processus de production et d'une zone minière à l'autre.

L'orpaillage : l'exploitation alluvionnaire des paillettes d'or

- Agbandi, site d'essaimage vers Sokodé et d'autres zones aurifères y compris dans les pays voisins
- Saisonnalité variable en fonction des configurations des sites et des cours d'eau
- L'intensité de l'activité est variable, mineur spécialisés ou pluri-actif
- Grande mobilité de la classe d'âge 25-45 ans vers l'étranger (plus productif), surtout vers le Ghana mais pas seulement
- Plus forte implication des femmes que des hommes, ces derniers retenus par l'agriculture en saison des pluies
- Quasi-impossibilité d'évaluer la production par un double phénomène inverse dont on ne connaît pas les proportions : rapatriement de la production vers le Togo, synchroniquement, vente au meilleur prix au Bénin. Au regard des statistiques officielles et des caractéristiques de la production, le flux de rapatriement serait bénéficiaire.
- Baisse très sensible de la productivité durant les 5 dernières années provoquant à la fois des reports sur l'agriculture et des phénomènes d'émigration plus ou moins temporaires.

L'or filonnaire : l'avenir

L'or filonnaire

- Des équipes spécialisés (souvent allochtones, Burkinabès pour la plupart)
- Une répartition des tâches à l'intérieur de l'équipe d'exploitation
- Un fort niveau de spécialisation notamment la maîtrise de savoir-faire spécifiques (broyeur-laveur, tricycle, chercheur de filon, etc)
- Des investissements dans les machines, de plus gros besoins en technologie
- Une plus grande productivité que l'exploitation alluvionnaire
- Pas d'arrêt saisonnier mais une variation liées à la disponibilité en eau pour laver le minerai
- Entrepreneuriat et salariat (ouvrier payés entre 60000 et 70000cfa)

Exploitation artisanale du fer à Bendjeli: le dernier témoin

- Autrefois prospère alimentant même les pays voisins (Ashanti du Ghana et Bénin)
- Totalement interdit donc ruiné par les colons pour cause de risque de fabrication d'armes
- Une très forte mise en liaison avec les fétiches de la colline pourtant fortement impactés par la mine industrielle
- La conservation de savoir-faire et d'un des derniers haut fourneau du pays

Perspectives d'évolution

- **Les matériaux de construction** : évolution conjointe avec l'ensemble de l'économie globale nationale dont, surtout, le secteur du bâtiment.
- **Le Diamant** : très aléatoire dans le site visité, pas spécifiquement recherché mais trouvé par hasard pendant l'orpaillage, aucune vision sur les capacités de développement dans les zones visitées ni sur les zones diamantifère
- **L'orpaillage**, dans tous les sites visités, est en baisse constante et forte depuis les 5 dernières années avec plus d'emphasis ces deux dernières années. Constat de l'existence d'un seuil technique pour passer au fillonaire par manque, à la fois, de savoir faire spécifiques, mais également, de capacités d'investissement et de capacité d'organisation.

Proposition d'axes stratégiques d'intervention sur le secteur artisanal de l'or

- 1) L'exploitation des ressources fillonaires **est à encourager** avec des mesures d'accompagnement (organisation des producteurs, micro crédit, formation, affinement des potentiels miniers, équipement de détection). Il conviendrait aussi de **réduire les impacts notamment sur les ressources en eau** (bassins de décantation par exemple), chartes de bonnes conduite des opérateurs. C'est cette technique qui peut conduire **vers un secteur semi industriel**
- 2) L'exploitation des ressources alluvionnaires n'est **pas à encourager** car la rentabilité n'est pas assurée à moyen terme sur les terroirs des villageois et les impacts négatifs sur la biodiversité et le réseau hydrographique sont **intenses**
- 3) **La reconversion vers des AGR (multisectorielles)**, action demandée sur certains sites alluvionnaires devenus peu rentables est à encourager et à accompagner afin de renforcer la résilience des communautés d'orpailleurs et concentrer le secteur sur de petits opérateurs locaux impliqués dans le fillonaire

Synthèse des Caractéristiques des unités d'exploitation artisanales dans le secteur minier

- **Faible dimension des unités de production** mais **grandes dimensions des zones de production** impliquant beaucoup sinon la quasi-totalité des populations locales (femmes et hommes ainsi que des adolescent(e)s)
- **Grand nombre de sites** d'extraction et large distribution géographique dans les régions aurifères
- **Variabilité adaptative** : Dynamisme et innovation adaptative ou au contraire grande inertie technique
- Très fort **ancrage sur le contexte social et culturel local** ce qui n'empêche pas les situations de tension et conflits locaux entre types de producteurs y compris agriculteurs
- Souvent **une implication de rituels propitiatoires animistes** pour garantir la bonne production et protéger les personnes, officiant traditionnel local
- Composition **parfois multiculturelle des acteurs économiques** au sein des sites de production **ou au contraire strictement communautaire**
- **Activités fortement rémunératrice** au regard des autres activités locales (agriculture, élevage, arboriculture) et donc importante pour les communautés
- Le secteur est **facteur d'échanges culturels** et de mobilité sociale
- **Forte capacité de résilience aux crises économique** par ses capacités de flexibilité, de mobilité de captage d'alternative économique de par une forte proportion d'acteurs pluriactifs

conclusion

Le secteur artisanal doit :

- gagner ses lettres de noblesse par une juste reconnaissance de son existence et de son rôle par l'Etat (dont encadrement réglementaire et fiscal)
- contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'animation de la vie et rurale et accroître la compétitivité de l'économie nationale
- Il doit bénéficier des compétences techniques des services déconcentrés afin d'optimiser sa productivité et limiter ses impacts

Annexe 5.5 : Les impacts environnementaux associés au secteur minier

Principaux impacts environnementaux

Dr. Karin FUERI

Lomé, le 23 mars 2018



Exploitation minière artisanale



- Impacts sur le sol:
 - Dégradation des sols associée à la technique d'exploitation artisanale (excavations avec la formation des trous, puits, galeries) ;
 - Eboulements et subsidence (affaissement) des terrains ;
 - Erosion et désertification;
 - Perte de fertilité du sol (et de terres arables) ;
 - Contamination des sols par des rejets d'huile à moteur.





- Impacts sur les ressources en eau:
 - Augmentation de la turbidité dans les cours d'eau causée par le lavage des minerais et les eaux de ruissellement en saison de pluie emportant les déchets et les particules solides provenant de l'exploitation minière artisanale;
 - Perturbation de la biodiversité aquatique ;
 - Impacts sur la qualité de l'eau de surface utilisée par les communautés riveraines (boisson...);
 - Contamination des eaux par des rejets d'huile à moteur.



- Impacts sur les forêts et la biodiversité:
 - Déforestation avec comme conséquence la réduction de la résilience aux changements climatiques (perte de la fonction de puits de carbone);
 - Faune et flore terrestres: destruction du couvert végétal, perte d'habitat faunique, migration/menace de disparition des espèces endémiques ;

- Faune et flore aquatiques: pollution de l'eau de surface affectant des espèces aquatiques ;
- Activités minières dans le périmètre des aires protégées: par exemple, la Réserve de Faune de Kpéssi est affecté par l'exploitation artisanal d'or (Agbandi).

- Pollution de l'air et changement climatique :
 - Emissions de poussières ;
 - Emissions de GES (CO₂) des engins utilisés (concasseur, broyeurs, transport par camion...)

- Impacts sur le paysage:
 - Excavations avec la formation de trous modifiant le paysage

Activité minière industrielle et à petite échelle



■ Impacts sur les sols:

- Déboisement avec comme conséquence une accélération des phénomènes d'érosion, des glissements de terrain et des affaissements de sol ;
- Réduction de la résilience des sols au changement climatique: perte de terres arables et désertification ;
- Contamination par des métaux lourds, huiles à moteur et autres substances toxiques (hydrocarbures, PCBs...);



- Dégradation associée à des sites miniers fermés ou abandonnés (notamment des anciennes carrières) sans réhabilitation ;
- Pollution suite à l'épandage accidentel de certains effluents toxiques.

- Impacts sur les ressources en eau:

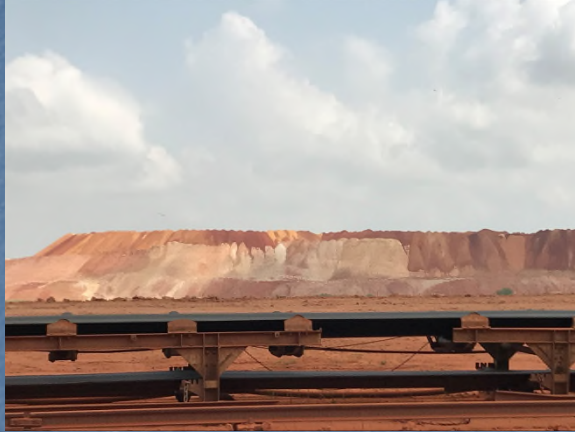
- Perturbation/destruction de la biodiversité aquatique générée par le déversement de volumes importants de rejets non traités contenant des métaux lourds et des volumes importants des particules en suspension;
- Perturbation du régime et augmentation de la turbidité des eaux de surface affectant la qualité de l'eau utilisée par les populations locales;
- Perturbation des ressources halieutiques (et par conséquent des activités de pêche) ;



- Pollution de l'eau souterraine due à l'infiltration de des eaux des mines (ruissèlement, nappe phréatique, bassin de décantation) et des eaux des parcs à rejets, qui peuvent contenir des métaux lourds et autres substances toxiques;
- Pollution des eaux de surface et de la nappe (infiltration) par des hydrocarbures et huiles de vidange déversées sur le sol ;
- Pollution suite à l'épandage accidentel de certains effluents toxiques (par exemple, la rupture d'un bassin de décantation ou de rejets contenant des métaux lourds)



- Pollution de l'air et changement climatique:
 - Les poussières résultant de la fragmentation et du déplacement des roches, des parcs à rejets non réhabilités, des remblais de stériles et du passage des véhicules (dans le périmètre de la mine et à l'extérieur);
 - Changement climatique: émissions de GES (CO_2 ...) par les machines, groupes électrogènes et véhicules de transport (qui génèrent aussi des émissions de composés organiques volatiles – COVs);
 - Les poussières peuvent aussi affecter les mécanismes de photosynthèse des plantes;



- Les émissions des usines de traitement (poussières fines qui peuvent contenir des métaux lourds et du fluor, CO_2) ;
- Les gaz issus de l'utilisation d'explosifs.



■ Impacts sur la biodiversité:

- Perte de la végétation/ déforestation avec une diminution de la résilience au changement climatique (réduction des puits de carbone);
- Perte de l'habitat de la faune et de la flore terrestres à cause des travaux et des bruits occasionnés ;
- Perte des espèces locales endémiques, comme par exemple *Phyllanthus rouxii*, menacé par l'exploitation de Fe à Bangéli;
- Perturbation des écosystèmes aquatiques due à la pollution marine et des cours d'eau.

Annexe 5.6 : Les impacts sociaux associés au secteur minier

Les impacts sociaux du secteur minier

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson pêché, alors l'Homme découvrira que l'argent ne se mange pas. » Sitting Bull

D'où l'indispensable vision à long terme du secteur minier

Les Impacts **positifs** sociaux du secteur minier **artisanal** : la problématique du développement local

- Développement des revenus monétaires en zone rurale
- Augmentation de la résilience des communautés par la diversité des activités économiques
- Renforcement des identités locales alliant le brassage des cultures et des nationalités (spécifique au Togo, ailleurs, l'inverse)

Les Impacts **Négatifs** sociaux du secteur minier **artisanal** : la problématique du développement local



Les Impacts **positifs** sociaux du secteur minier

Industriel: la problématique du développement local

- Développement des revenus monétaires en zone rurale par l'accès amélioré à l'emploi (premier élément revendicatif des populations locales)
- Les actions relatives à La RSE (diapositive suivante) sur le développement communautaire
- Désenclavement et infrastructures des transports (pont, routes, pistes secondaires)
- Développement de prestations complémentaires et/ou périphériques (prestation de service, logement, restauration, etc.....) = développement de revenus et de richesses

La Responsabilité Sociale des Entreprises

D'après la norme **ISO 26000**, la Responsabilité sociétale est la responsabilité d'une organisation (minier) vis-à-vis des impacts **de ses décisions et activités** sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un **comportement éthique et transparent** qui :

- Contribue au développement **durable**, à la santé et au bien-être de la société ;
- Prend en compte les **attentes des parties prenantes**;
- Respecte **les lois en vigueur**, est en accord avec les **normes internationales** de comportement

La RSE des entreprises minières : **3 Modes opératoires** adoptés par les opérateurs miniers industriels pour intervenir dans le développement local :

- **1. Déconnexion entre minier et communautés locales**

L'opérateur n'intervient pas et ne cherche pas à intervenir dans le développement local. Il s'agit d'une option choisie par certaines sociétés, soit qu'elle considère qu'elles **payent des taxes** avec des reversements locaux et que ce **n'est pas leur métier ni leur affaire** de s'engager sur de telles activités. Soit elles considèrent **qu'elles n'en ont pas les capacités financières** (explication fréquemment avancée au Togo)

Constat : Mal perçu, source de frustration et de conflits avec les populations qui considèrent être spoliés de leurs ressources et territoire sans compensation. (ex mines de fer ou marbre)

stratégie de l'autruche : « on ne veut pas savoir »

La RSE des entreprises minières : 3 Modes opératoires adoptés par les opérateurs miniers industriels pour intervenir dans le développement local :

2) **Philanthropie occasionnelle** – c'est une intervention au cas par cas, en fonction de besoins exprimés ponctuellement par les populations. On «saupoudre » des financements. La détermination des actions est à l'initiative des populations, mais l'entreprise garde la gestion de la sélection des projets et de leur exécution

Constat : Manque de cohérence, pas de liaison avec les plans de développement locaux (villageois) ni de ligne stratégique d'intervention durable dans la plupart des cas (SMPT)

Starégie déculpabilisatrice : « **on fait, qu'importe le résultat** »

La RSE des entreprises minières : 3 Modes opératoires adoptés par les opérateurs miniers industriels pour intervenir dans le développement local :

- **3. Développement communautaire stratégique participatif** Il y a une coparticipation des différentes parties prenantes locales aux activités de développement .Aux différents stades de la chaine d'exécution (**décisions de l'intervention, exécution et mise en œuvre** (plus ou moins visé par la fondation de Scan Togo)

Les deux premières modalités **d'intervention impactent très peu sur le développement communautaire** des territoires miniers car

- elles sont ponctuelles, **non durables**,
- n'engage pas d'action **de formation** (ou rarement),
- n'appuient pas les **activités génératrices** de revenus,
- augmentent **la dépendance socio-économique au secteur minier** (fragilité de la stratégie de fermeture),
- Absence de « **vision** » **du développement communautaire** à long terme.

La troisième stratégie s'implique dans **le vrai développement locale, durable**, impliquant et responsabilisant **l'ensemble des différentes catégories** de parties prenantes.

Plus difficile, il nécessite plus de **temps**, une posture **partenariale**, produit parfois moins de visibilité à court terme, mais il **est garant de la paix sociale sur le long terme**.

Les Impacts **négatifs** sociaux du secteur minier **Industriel**

Les impacts sociaux directs (1)

- Flux migratoire intenses : **inexistants au Togo**
- Favorise la fracture sociale entre autochtones peu qualifiés et moins payés et allochtones mieux qualifiés et mieux payés; entre hommes et femmes, ces dernières étant souvent peu considérées dans les emplois valorisants. **intensité forte** sur l'ensemble des sites industriels avec emphase sur les problématiques d'accès à l'emploi qualifié.
- Le phénomène inflationniste : influence sur les prix des biens et services au niveau local (et donc aussi fracture entre ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas se les procurer/ en bénéficier). **Intensité moyenne**
- Conflits entre allochtones et autochtones (impacts conjugaux et sur l'accès aux femmes comme partenaires (SMPT/MMMfer) : **intensité forte** sur l'ensemble des sites industriels
- Non respect des PGES ou des engagements conventionnels, provoquant des frustrations du point de vue des communautés impactées) : **intensité forte**, beaucoup de sociétés financièrement fragiles diminuent ou arrêtent leur activité sans avoir remplies leurs obligations conventionnelles.

Les Impacts **négatifs** sociaux du secteur minier **Industriel**: la problématique du développement local (2)

Les impacts sociaux directs (2)

- Impacts sur les héritages culturels, notamment sur les sites à fétiche (mine de fer, mine de marbre) : **intensité forte** sur les entreprises peu respectueuses des disposition de leur PGES
- Réduction de l'accès aux ressources naturelle du terroir (dont l'eau et les terres cultivables) ou exploitables (notamment en région maritime)
- Le manque d'interlocuteur spécialisés au sein des entreprise ne permet pas une bonne compréhension de la société locale ce qui induit à la fois **une mauvaise communication** source de conflits et frustration et l'ignorance ou la négligence de la prise en compte des catégories vulnérables.: **Intensité très forte** Une seule entreprise visitée dispose d'une service dédié à gérer les relation et les activités avec les salariés.
- L'expropriation conduit à la relocalisation et à l'indemnisation de nombreuses personnes obligées de quitter leur zones d'habitation et de s'installer dans celle qui sont indiquées dans le PAR (Plan d'Action pour la Relocalisation). Les PAR et souvent les systèmes de compensation sont **soit mal conçus, mal réalisés ou mal compris. Il ne sont pas** uniformisés au niveau du pays induisant concurrence et jalousie ou incompréhension dans les traitements différenciés des sociétés envers les communautés : **Intensité forte**

Les impacts cumulatifs : 1

Les Impacts cumulatifs : sont les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures.

Cumulatif intra sectoriel

- La mission n'a pas décelé d'impacts cumulatifs évidents ou potentiels concernant différents projets miniers ou différentes activités minières.

Cumulatif extra sectoriel

- Pertes de terres cultivables renforce l'impact de la dégradation des sols suite culture sur brûlis
- L'éloignement de la faune sauvage par les impacts miniers (bruit, poussière, eau, anthropisation des milieux) renforce les effets de la pression cynégétique et de la perturbation des écosystèmes induisant une réduction de la disponibilité de la faune (certaines espèces)
- Compétition dans l'usage des ressources en eau (communautés/sociétés industrielles)

Les impacts cumulatifs : 2

Cumulatif avec le changement climatique

- **Les rejets en mer** renforcent la pertes de zones de pêche liées au réchauffement et à l'acidification des eaux
- **Perte de terres cultivables** avec dégradation des sols par manque de pluviométrie
- **Dégradation des ressources en eau** disponibles et réduction des recharges par la baisse de la pluviométrie
- **Augmentation des effets des impacts poussière** par augmentation de l'activité éolienne
- **Impacts poussière sur végétation** (y compris cultures) renforce les impacts sur le processus de croissance des végétaux déjà provoqués par l'augmentation des températures combinée à la réduction de la pluviométrie

L'absence de disponibilité d'une stratégie minière à moyen et long terme ne permet pas d'évaluer les risques cumulatifs potentiels intra-sectoriels. Il y a peu de visibilité sur les projets à venir notamment liés aux futurs aménagements industriels

Annexe 5.7 : Les risques sanitaires et sécuritaires associés au secteur minier

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Dr. Koffi KARA PEKETI

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur industriel (mines et concassage)

- **Dangers et risques**

- **Poussières chargées en métaux lourds (cadmium, plomb, cuivre, nickel) essentiellement*
- - particules dangereuses < 5 microns ; étude 25 à 100 microns et milieu ouvert
- silice pure : teneur faible et pas de cas connus
- = danger faible pour les fibroses par contre pneumoconioses de surcharge
- Irritations des voies aériennes : toux, rhinites, bronchites allergiques et bactériennes
- **Ingestion (eaux et aliments) de particules : teneur élevée (CCME et OMS) : troubles digestifs ; fluorose (cas du fluor)*

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur industriel (mine et concassage)

• Dangers et risques

**Bruits*

- au sein des entreprises dans un rayon 15 m (70 à >100 dB) : port obligatoire des casques anti-bruits dès 85 dB et limitation de la durée d'exposition

**Vibrations*

-lors des explosions, sur et alentours certaines machines

**Ambiances thermiques avec une charge physique élevée*

- aussi bien dans les ateliers que sur les sites

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur industriel (mine et concassage)

• Prévention et protection sociale

**Populations travailleuses*

Points positifs : CNSS, assurance-maladie sauf sous-traitance, service médical de médecine générale

Points à améliorer :

-conformité légale et réglementaire partielle : art 174 (CSST) et 175 (SSST), arrêté n°004 (SSST: fonctions préventives et de conseils emplo, w et repré) et arrêté n°006 (méd et infirm du w liés à l'emplo par contrat de w ou convention de presta)

-insuffisance d'activités de prévention et de formations des acteurs SST

Renforcement des capacités des acteurs SST

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur industriel (mine et concassage)

- **Prévention et protection sociale**

**Populations riveraines*

-absence de protection sociale

-méconnaissance des textes, des risques et des mesures de prévention

**Renforcement de la collaboration inter-sectorielle Min de la
santé/entreprises minières
et développement de la culture de prévention**

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur artisanal (sable)

- **Dangers et risques**

- **Poussières*

- Irritations des voies aériennes : toux, rhinites, bronchites allergiques et bactériennes

**Bruits*

- Véhicules essentiellement (70 à >95 dB en accélération)

**Vibrations*

-Engins de terrassement

**Ambiances thermiques avec une charge physique élevée*

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur artisanal (sable)

• Prévention et protection sociale (a)

Pour populations travailleuses

Points positifs : CNSS, assurance-maladie sauf sous-traitance, service médical de médecine générale

Points à améliorer :

-conformité légale et réglementaire partielle : art 174 (CSST) et 175 (SSST), arrêté n°004 (SSST: fonctions préventives et de conseils emplo, w et repré) et arrêté n°006 (méd et infirm du w liés à l'emplo par contrat de w ou convention de presta)

-insuffisance d'activités de prévention et de formations des acteurs SST

Renforcement des capacités des acteurs SST

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur artisanal

• Prévention et protection sociale (b)

Pour les artisans

-absence de protection sociale

-méconnaissance des textes, des risques et des mesures de prévention

**Développement de groupements d'intérêt économique
développement de l'entrepreneuriat
renforcement des capacités des acteurs SST**

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur artisanal Mine : TAILLAGES DE PIERRE ET CONCASSAGES

• Dangers et risques

**Projections de particules, chutes de matériaux sur les membres*

- Irritations des voies aériennes, corps étrangers et lésions des yeux, blessures aux sièges d'impact, aux pieds et mains

**Voies d'accès de fortune, encombrées, raides, glissantes*

Chutes et traumatismes parfois graves

**Ambiances thermiques élevées avec une charge physique élevée*

**Bruits - Marteaux/pierre (>70 dB avec son aigu)*

**Morsures de serpents et piqûres d'insectes*

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur artisanal

• Prévention et protection sociale

-absence de protection sociale

-méconnaissance des textes, des risques et des mesures de prévention

**Développement de groupements d'intérêt économique
développement de l'entrepreneuriat
renforcement des capacités des acteurs SST**

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur artisanal : ORPAILLAGES et DIAMANT

• Dangers et risques

**Projections de particules, chutes de matériaux sur les membres*

- Irritations des voies aériennes, corps étrangers et lésions des yeux, blessures aux sièges d'impact, aux pieds et mains

**Voies d'accès de fortune, encombrées, raides, glissantes, éboulements, effondrements*

Chutes et traumatismes parfois graves

**Ambiances thermiques élevées avec une charge physique élevée, travail en milieu confiné (puits)*

**Bruits - Marteaux/pierre (>70 dB avec son aigu)*

**Morsures de serpents, piqûres d'insectes, y compris moustiques, contacts permanents de l'eau (mycoses, maladies des rivières)*

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur artisanal : ORPAILLAGES et DIAMANT

• Prévention et protection sociale

-absence de protection sociale

-méconnaissance des textes, des risques et des mesures de prévention

**Développement de groupements d'intérêt économique
développement de l'entrepreneuriat
renforcement des capacités des acteurs SST**

RISQUES SECURITAIRES ET SANITAIRES

Secteur artisanal : Problématique du travail des enfants et
protection des femmes allaitantes

Contexte

Cadre juridique

Risques